Janvier 2014
vol. CIV no 1

# L'Action NATIONALE



## Dossier
## L'héritage musical du Québec

## Stepen Harper
## Une politique de mutation identitaire

L'ACTION NATIONALE volume CIV numéro 1 – Janvier 2014

L'Action NATIONALE
volume CIV numéro 1
JANVIER 2014
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293

en couverture

# Yves Bussier

*Violoncelliste du goupe Hémiole*

Encre

9 pouces X 12 pouces

1988

Peintre et sculpteur né à Clarke City sur la Côte-Nord, Yves Bussières a étudié l'anthropologie et les arts visuels à l'Université Laval. Ses maîtres furent entre autres Marcelle Ferron, Milos Reindl et Benoit East.

Il fait ses débuts en 1974, l'année de la Francofête, et expose un peu partout au Québec depuis.

En 1984, son *Hommage à Jean-Auguste Rodin* est remis au président français François Mitterand par René Lévesque.

Il s'installe à l'île d'Orléans en 1988 où il nous invite à venir découvrir ses dessins, peintures et sculptures, proposant un art expressionniste et maniériste inspiré de la nature et de la culture dans toute sa diversité : nus, paysages, personnages, nature mortes. Le plaisir premier étant d'être surpris par l'œuvre elle-même et d'en devenir le spectateur.

On peut observer son oeuvre monumentale au Québec, notamment *Fer et bronze* dans le secteur Clarke City de Sept-Îles réalisé à l'occasion du 100e anniversaire du moulin à papier et l'oeuvre ornant le Centre de réadaptation de l'IRDPQ à Québec.

## Galerie d'art Bussier

**3072, chemin Royal**
**Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans**
**Québec G0A 3W0**

**Téléphone : 418-829-0132**


Location d'outils
SIMPLEX

*Une entreprise québécoise en affaires depuis 1907*




*Heureuse de participer à la construction de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

L'Action NATIONALE

**82, rue Sherbrooke Ouest**
**Montréal (Québec) H2X 1X3**
**Téléphone : 514-845-8533**
**Numéro sans frais : 1-866-845-8533**
**Télécopieur : 514-845-8529**
**revue@action-nationale.qc.ca**
**www.action-nationale.qc.ca**

**Directeur :** Robert Laplante

**Directeur adjoint :** Sylvain Deschênes

**Comité de rédaction :** Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM) ; Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Lise Lebrun, animatrice communautaire ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Michel Rioux, journaliste ; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Lucia Ferretti ; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ) ; Chrystiane Pelchat, enseignante ; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC ; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal ; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris) ; **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Lucille Beaudry (UQAM) ; Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM) ; Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.




Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

# SOMMAIRE


## Éditorial

La disgrâce n'est pas là où trop de gens l'ont cherchée
-*Robert Laplante* 4

## Articles

*Mémoire de la Ligue d'Action nationale sur le projet de loi 60*
Le Québec est maître de ses choix de société
-*Denis Monière et Henri Laberge* 11

La source primordiale de l'obstruction québécophobe
-*Marc Laroche* 23

La Gaspésie ou l'avenir d'une sociologie du colonial
-*Simon Couillard* 40

*Retour sur les racines d'un mouvement*
Stephen Harper et la mutation de l'identité canadienne (1ère partie)
-*Simon-Pierre Savard-Tremblay* 51

## Dossier

*Y a-t-il une histoire de la musique classique du Québec ?*
L'héritage musical du Québec
-*Luc Bellemare* 72

## Lire les essais

Stephen J. Harper
Un sport légendaire : les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel 120

Jacques Lanctôt
Yves Michaud. Un diable d'homme ! 126

Gabriel Nadeau-Dubois
Tenir tête 130

# ÉDITORIAL

Robert Laplante

## LA DISGRÂCE N'EST PAS LÀ OÙ TROP DE GENS L'ONT CHERCHÉE

L'épisode Mourani a été disgracieux, mais il ne méritait pas l'importance qu'on lui a accordée. Il n'était pas utile de faire des procès d'intention, de soupeser la part de mauvaise foi dans l'opportunisme ou de mesurer le carriérisme à l'aune du redécoupage électoral. Il suffisait de resituer l'épisode dans l'agonie du bouchardisme qui avait fait du Bloc québécois un adversaire émasculé, plus soucieux de se faire tenir pour respectable que menaçant, plus obséquieux envers la grandeur *canadian* qu'intransigeant envers l'hypocrisie du régime. La collision frontale avec le multiculturalisme aura mis fin aux alibis : il n'est plus possible de faire semblant de partager le même univers de référence. La nation québécoise agissant de manière conséquente ne pouvait plus cohabiter avec la rhétorique de l'ouverture si chère au Bloc du temps qu'il se conduisait en loyale opposition.

Même décimé, il lui faudra désormais composer avec l'opprobre, subir les quolibets et se faire traiter de raciste par un régime qui tolère l'apartheid à l'endroit des autochtones et ne rate jamais une occasion de fermer les yeux sur le *Québec bashing* qui trouve un écho si favorable dans les profondeurs de l'imaginaire de conquête. L'indifférence hautaine va désormais faire place aux insinuations perfides. Tenu pour inoffensif depuis la débâcle orange, il fera

de nouveau l'objet d'un commentaire acerbe, dès lors qu'il retiendra un tant soit peu l'attention des Québécois. Par calcul électoral d'abord : les conservateurs savent bien que les sièges que le Bloc prendrait éventuellement réduiraient d'autant les chances des libéraux de former le prochain gouvernement. Par réflexe politique fondamental aussi : le séparatisme, même vivotant, est toujours de trop, il répugne même s'il n'inspire plus la crainte. Le Canada a eu trop peur pour tolérer que l'épisode de 1995 ne subsiste même comme événement improbable, et le dégoût qu'il inspire constitue un puissant repoussoir identitaire pour une culture politique qui se représente elle-même comme un modèle pour l'humanité. Orgueil et fatuité hérités du trudeauisme, mais néanmoins encore très prégnants, pas encore métabolisés dans le « monarchist revivalism », cette posture est si confortable pour habiller le mépris qu'inspire la prétention du Québec à exister par lui-même et pour lui-même.

Le Canada peut toujours tolérer le Bloc comme reliquat verbeux condamné à disparaître ou à n'exister qu'en tant que rappel folklorique, mais il s'accommoderait mal d'un petit noyau de députés bloquistes qui dresseraient toujours et en toutes choses un rigoureux procès du régime. Nous n'avons pas besoin d'un parti qui ira défendre « les intérêts du Québec à Ottawa ». Ça, c'était la rhétorique d'imposture qui a permis à la ligne Bouchard de s'imposer avec les dégâts que l'on sait. C'est à l'Assemblée nationale du Québec que se défendent les intérêts nationaux du Québec. À Ottawa, il ne se passe rien qui puisse en quoi que ce soit les servir. À Ottawa, ce sont les forces de négation de notre existence qui sont à l'œuvre, ce sont les mille et une manières de nous intégrer dans des logiques et des processus qui accentuent chaque jour davantage notre minorisation et notre enlisement dans la dépendance.

Le Bloc à Ottawa n'a de rôle et de contribution qu'à témoigner du front du refus. Refus de se laisser représenter comme minorité. Refus de se laisser enfermer dans la logique d'un développement contraire à nos intérêts nationaux. Refus de discuter dans les catégories conceptuelles de la réduction provinciale. Refus de laisser une majorité étrangère disposer de nos impôts et de les retourner contre nous en multipliant les occasions et instruments de chantage. Des députés du Bloc n'ont de rôle qu'à titre de témoins et d'émissaires chargés d'enfoncer dans le régime le coin de fer de la volonté d'indépendance. Ce n'est pas tant leur nombre que la posture qu'ils tiendraient qui ferait des dégâts. L'indépendance est un combat qui ne doit pas hésiter à nommer ses adversaires. Un discours bloquiste mieux avisé, plus affirmé permettra de faire comprendre que l'adhésion à l'indépendance n'est pas une affaire d'humeur, de mouvement d'opinion ni même d'option constitutionnelle, c'est une affaire existentielle qui ne souffre aucun compromis sans déshonneur, avoué ou honteux.

Les indépendantistes ont tout intérêt à soutenir et provoquer une vigoureuse relance du Bloc. Il est fini le temps des ineptes déclarations de rectitude politique du genre : « on ne fera pas l'indépendance contre les autres », « le Canada est un grand pays, sa démocratie un exemple inspirant ». Nous avons eu droit à trop de balivernes aux belles heures dures du bonententisme bouchardien. Cela aura trop longtemps permis au Canada de se présenter en vertueux exemple de tolérance envers sa minorité geignarde. Un Bloc pugnace accélèrera le déclin de l'imposture orange et de ses agents si fiers de servir de matériaux minoritaires, si bien disposés à renouveler le répertoire des rôles de la tragicomédie des Qué-Can de service. Par ses seuls effets de contraste, le Bloc fera œuvre utile. Abrasif dans le propos, mais froid comme une lame de scalpel dans son analyse, son discours indépen-

dantiste aiderait à disséquer le régime et ses impostures, à faire voir la disgrâce où elle se trouve réellement.

Le Canada est un obstacle sur notre route. Il compromet notre existence nationale par la logique même de son régime qui inspire et cautionne les manœuvres de sape contre notre Assemblée nationale et notre vie démocratique. Son ordre constitutionnel est illégitime, c'est un coup d'État. Il faudra faire l'indépendance contre lui. Il faudra l'enlever de notre route, briser le carcan et les entraves que sa Charte, ses tribunaux et ses lois nous imposent. Il faut dire les choses comme elles sont: nous ferons l'indépendance contre lui, contre ses institutions, contre ce qu'il veut faire de nous. Nous voulons l'indépendance pour nous affranchir, pas pour réaliser un nouvel épisode de *Passe-Partout*. Nous ferons l'indépendance pour nous faire respecter, pour faire valoir nos intérêts.

Nous voulons sortir le Canada du Québec.

Et nous n'avons rien à faire des susceptibilités de ceux-là qui consentent à notre minorisation, qui ne se voient de rôle qu'à se faire agents de dissolution de la réalité nationale et comptables d'une éternelle minimisation de nos pertes.

Nous voulons en finir avec le Canada. Parce que nous refusons sa présence, que nous la considérons toujours comme une intrusion malveillante! Parce que chacun de ses actes, chacune de ses décisions, nous affecte et réduit notre liberté. Parce que nous le considérons comme une puissance étrangère. Il y a des limites à pactiser avec les maîtres-chanteurs, à se placer soi-même à la merci des intendants qui ne reculent devant rien, certainement pas devant la décision de se hâter lentement pour reconstruire un pont que nous paierons deux fois, pour mieux nous justifier d'avoir à

traverser le fleuve à leurs conditions. Encore moins pour nous faire complices de son saccage environnemental. Son fédéralisme pétrolifère menace l'intégrité de notre territoire, le réduit à n'être qu'un point de transit, un vulgaire lieu de transbordement nous enfermant d'ores et déjà dans une logique d'intégration continentale qui réduira notre capacité d'orienter nos choix économiques et notre modèle de développement.

Le Bloc doit clarifier les termes de nos rapports avec le Canada, il doit incarner le conflit des légitimités. En dernier ressort où va la loyauté ? C'est la seule et permanente question à laquelle il doit trouver et donner réponse à toutes les occasions que lui fournit la politique canadian.

Nous avons besoin du Bloc, les indépendantistes doivent le réinvestir. La recomposition des forces passe par le renouvellement de l'interpellation politique et par le rétablissement d'une posture de combat qui permettra de se penser et d'agir dans la rupture. La mollesse et la démission morale inavouée ont assez duré. La disgrâce n'est pas là où trop de gens l'ont cherchée. Le renoncement, le farfinage et la lâcheté ont nourri suffisamment d'alibis. C'est assez.

Il vient un temps où il faut se compter. ❑

# 22 REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES

MAINTENANT OFFERTES

# EN VERSION NUMÉRIQUE!

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC | INTER CINÉMA 24 IMAGES | CINÉ-BULLES | SÉQUENCES CRÉATION LITTÉRAIRE BRÈVES LITTÉRAIRES | MŒBIUS | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC LITTÉRATURE LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LURELU | NUIT BLANCHE | SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE JEU REVUE DE THÉÂTRE

Plusieurs revues culturelles québécoises ont fait leur entrée dans L'Entrepôt du livre numérique de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). Visitez la section ***Revues culturelles numériques*** de la Vitrine de l'Entrepôt **www.vitrine.entrepotnumerique.com** pour feuilleter les revues en ligne et acheter les numéros qui vous intéressent.

sodep

Société de développement des périodiques culturels québécois

Conseil des arts du Canada Canada Council for the Arts

Plus de **15 ans d'action** pour une économie plus **performante**, plus **équitable** et plus **verte.**

Les investissements auprès des entreprises québécoises sont au cœur de la mission de Fondaction. Par ses investissements, Fondaction contribue au maintien et à la création d'emplois au Québec.



**FONDACTION**
**CSN** *POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI*

www.fondaction.com

Denis Monière et Henri Laberge*

**Mémoire de la Ligue d'Action nationale présenté à la commission parlementaire sur le projet de loi 60**

# LE QUÉBEC EST MAÎTRE DE SES CHOIX DE SOCIÉTÉ**

Le Québec a beaucoup changé au cours du dernier demi-siècle. On peut mentionner rapidement certains éléments qui attirent particulièrement l'attention. Sa population a augmenté et s'est diversifiée. La revanche des berceaux, dont on parlait encore dans les années cinquante comme de l'atout majeur des Canadiens français pour leur assurer un brillant avenir en terre d'Amérique, s'est terminée avec le tournant des années soixante-dix. Désormais, la fécondité de la population québécoise n'assure plus le simple renouvellement des générations. D'où le vieillissement accéléré de la population. Par ailleurs, l'impact de l'immigration est plus visible qu'autrefois depuis que les enfants des familles immigrantes fréquentent massivement les écoles françaises. L'immigration était jadis essentiellement européenne; elle est désormais asiatique, latino-américaine et arabe pour une très grande part.

Diversifiée quant à ses origines, notre population l'est quant à la langue maternelle et aux croyances religieuses. Désormais, les allophones dépassent en nombre les anglophones dans l'ensemble de la population québécoise. Compte tenu de la faible natalité et de la diversification des

---

* Les auteurs sont respectivement président et membre de la Ligue d'Action nationale.

** Ce mémoire a été adopté par le conseil d'administration de la Ligue.

sources de l'immigration, on peut raisonnablement prévoir que le caractère pluriethnique de la population québécoise ira s'accentuant dans les décennies à venir.

### Diversification des croyances et des convictions

À la diversité ethnoculturelle correspond une nouvelle diversité confessionnelle. Les grandes religions orientales (hindouisme, bouddhisme et autres) ont pris pied sur le sol québécois. La présence musulmane s'affirme davantage. À côté de la minorité juive anglophone traditionnelle se développe maintenant un groupe juif francophone. Les protestants francophones se font plus visibles en même temps que l'importance proportionnelle du groupe protestant est en décroissance chez les anglophones aussi bien que dans l'ensemble de la population. Le groupe des sans-religion dépasse désormais en nombre celui des protestants et de n'importe quel groupe confessionnel autre que catholique. Il y a maintenant plus de catholiques anglophones et plus d'anglophones sans religion qu'il n'y a d'anglophones protestants. L'identification traditionnelle des francophones au catholicisme et des anglophones au protestantisme est aujourd'hui sans fondement. Il n'est plus possible, par ailleurs, de considérer la population québécoise comme se répartissant essentiellement en deux catégories confessionnelles : catholique et protestante.

### Déconfessionnalisation des institutions

Parallèlement aux modifications qui se sont produites quant à la composition de la population du point de vue des allégeances confessionnelles, on a assisté à une transformation des institutions de la société civile dans le sens d'une laïcisation complète. Il y a soixante ans, il y avait, au Québec, à côté des nombreuses œuvres diocésaines ou paroissiales, des syndicats catholiques (la CTCC, ancêtre de la CSN ; la

CIC, ancêtre de la CEQ et l'UCC, ancêtre de l'UPA), des coopératives catholiques, et même des institutions financières catholiques. Dans ces diverses institutions, l'aumônier jouait encore un rôle de premier plan. Le vent de la déconfessionnalisation a soufflé à l'époque de la Révolution tranquille. En quelques années, toutes ces institutions sont devenues laïques. Aucune d'elles ne songerait aujourd'hui à revenir en arrière. Or, ces transformations se sont effectuées, dans la plupart des cas, de façon très pacifique et avec la complicité des aumôniers eux-mêmes. Le clergé catholique a admis et reconnu que les institutions de la société civile peuvent très bien fonctionner et réaliser au mieux leur mission essentielle sans référence explicite à une foi ou à une pratique religieuse.

Il y a soixante ans encore, plusieurs des missions que nous attribuons aujourd'hui aux services publics étaient assumées sur une base confessionnelle et relevaient des communautés religieuses. C'était le cas notamment des services de santé. En quelques années, les cloisons confessionnelles sont tombées dans l'exercice de ces diverses missions. Il n'y a plus d'hôpitaux affectés aux catholiques, aux protestants ou aux juifs (même si certains d'entre eux ont conservé leur nom traditionnel comportant une référence confessionnelle : Hôpital Juif, Hôpital du Sacré-Cœur, Hôpital de l'Enfant-Jésus, etc.). L'ensemble du réseau hospitalier s'adresse à l'ensemble de la population québécoise. Aucun hôpital n'est autorisé à sélectionner sa clientèle ou son personnel sur la base de la religion, de la croyance, de l'idéologie, de l'origine ethnique ou de la langue maternelle. Le réseau des services de santé et des services sociaux appartient à l'ensemble de la population québécoise.

Les universités à charte pontificale et à direction cléricale qu'on a connues jusqu'au début des années soixante se sont aussi très largement déconfessionnalisées, même si elles ont

maintenu l'essentiel de leur caractère privé. À côté d'elles, on a créé l'Université du Québec, institution publique laïque. Les anciens collèges classiques à direction cléricale ont laissé la place au réseau des cégeps, institutions publiques et laïques.

**Redéfinition de l'identité**

D'autres transformations importantes ont marqué l'histoire du dernier demi-siècle. Par exemple, la traditionnelle méfiance à l'égard de l'État perçu *a priori* comme un ennemi virtuel et un danger pour les valeurs spirituelles auxquelles on s'identifiait s'est largement dissipée. Les Québécois de la Révolution tranquille ont apprivoisé la démocratie et ont entrepris de faire de l'État un levier du développement de la collectivité.

Ce qui a largement favorisé cette évolution, c'est la redéfinition de notre identité collective. Alors que, autrefois, la majorité des Québécois francophones se définissaient d'abord comme Canadiens français catholiques et alors que les Québécois anglophones se définissaient d'abord comme Canadiens anglais, voire comme Britanniques, la référence au Québec en tant que société politique inclusive de toute sa population a maintenant préséance sur les identités catégorielles (selon l'origine, la langue maternelle ou les croyances religieuses).

Le fait que la *Charte de la langue française* définisse sa problématique en termes de langue nationale, de la langue des institutions, de la langue normale et habituelle des activités plutôt qu'en termes de défense des intérêts d'un groupe linguistique par rapport à un autre est particulièrement significatif à cet égard.

Le Québec est défini comme une société pluraliste, pluriethnique, démocratique et de langue française, étant entendu que la référence à la langue française s'applique à la société

en tant que langue commune et non en tant que langue propre du groupe majoritaire. Le peuple québécois comprend normalement l'ensemble des personnes domiciliées au Québec et qui participent à la démocratie québécoise. On présente aussi le Québec comme une société laïque.

On ne définit plus le Québec comme l'État national des Canadiens français, mais bien comme l'État national des Québécois de toutes origines et de toutes allégeances confessionnelles ou partisanes. La problématique de l'intégration se pose maintenant moins en termes de concurrence entre deux communautés ethnolinguistiques rivales qu'en termes d'adaptation de toutes les personnes à la vie d'une société globale qui a décidé de vivre en français sa vie collective.

La diversification des origines et le pluralisme croissant de notre population demandent à être équilibrés par des éléments qui assurent une certaine convergence en vue d'un projet de vie commun. D'où l'importance de la langue nationale, des institutions nationales, du droit national, lesquels doivent être accessibles sans discrimination, et des valeurs partagées. D'où l'importance aussi de la laïcité de l'État québécois et des services publics.

**Des valeurs fondamentales communes**

Il est possible d'identifier des valeurs communes à l'ensemble des groupes qui composent le Québec moderne et qui sont vues comme des éléments fondamentaux de notre volonté de vivre ensemble.

Il y a, bien sûr, la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et de l'égalité fondamentale entre toutes les personnes. La société québécoise a approfondi spécialement, au cours des dernières années, le principe de l'égalité entre

les hommes et les femmes. La *Charte des droits et libertés de la personne* affirme cette égalité. Le Code civil a été modifié pour établir la plus parfaite égalité possible entre les époux dans le mariage et entre les parents quant à leurs droits et devoirs envers leurs enfants. Des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes ont été créés. On a adopté une *Loi sur l'équité salariale* qui, malgré ses défauts, manifeste de nouveau l'attachement des Québécois à cette valeur d'égalité entre les sexes. Il faut mentionner aussi l'importance des initiatives adoptées pour lutter contre les inégalités raciales et la discrimination sociale ou à fondement ethnique.

Une autre valeur fondamentale consiste dans le refus de la violence conjugale et familiale et, de façon plus générale, dans le refus de diverses formes d'agression, particulièrement contre les enfants et les personnes vulnérables. Une très grande importance est aussi accordée à la qualité de l'environnement et au respect de la nature. Ajoutons aussi un sens aigu de la liberté des personnes s'exprimant notamment en regard de la libre disposition par chacun de son propre corps.

Certaines de ces valeurs fondamentales ont été traditionnellement véhiculées par les grandes religions. D'autres se sont développées dans un contexte totalement séculier et parfois même en tension avec le pouvoir religieux. C'est le cas, par exemple, du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est incarné notamment par le droit de vote des femmes, auquel le clergé catholique s'est opposé. Qu'elles aient été introduites par la religion ou autrement, ces valeurs sont vécues dans la société québécoise globale sous un mode laïque. Elles s'adressent par conséquent à tous les Québécois sans distinction et peuvent être enseignées et promues sans référence à une croyance religieuse ou à une confession particulière.

**Pourquoi nous appuyons la laïcité**

En conséquence de cette évolution des valeurs de la société québécoise, il est donc normal que la neutralité et la laïcité de l'État soient maintenant des principes qui s'appliquent intégralement dans les institutions publiques et parapubliques.

La Ligue d'Action nationale apporte donc son soutien à la loi 60 qui affirme la laïcité et la neutralité religieuse de l'État parce que la laïcité nous apparaît comme un bienfait collectif. La laïcité obéit à un vieux principe: « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu » qui implique que la sphère publique doit être séparée de la sphère privée pour garantir la liberté de religion et permettre à tous de vivre selon leurs convictions. Cette logique prend tout son sens dans des sociétés pluralistes où plusieurs religions coexistent. La neutralité de l'État est alors la condition de la liberté de tous. Nous pensons que chaque individu peut exprimer librement ses convictions de quelque nature qu'elles soient, mais en raison même de la liberté et de la diversité d'opinions, les institutions publiques parce qu'elles appartiennent à tous, se doivent d'être neutres et de ne pas manifester à travers leurs représentants d'allégeances particulières.

Ce principe essentiel à la vie démocratique a été acquis après des siècles de lutte pour mettre l'État au-dessus des factions, des partis et des groupes particuliers. Cela s'appelle le devoir de réserve qui interdit à quiconque d'afficher ses convictions dans le cadre de la fonction publique pour respecter la liberté des autres et ne pas entacher l'État du soupçon de partialité. Pourquoi alors l'identité religieuse des uns devrait-elle l'emporter sur le devoir de réserve des autres qui laissent leurs convictions à la maison lorsqu'ils servent le public? Les citoyens doivent être égaux et pour cette raison

tous doivent faire des compromis pour vivre avec les autres. Les allégeances religieuses ne doivent pas recevoir de prime de tolérance et recevoir un traitement de faveur. Le respect de l'égalité des citoyens doit être intégral et il serait intolérable qu'on puisse afficher ses allégeances religieuses dans la fonction publique alors que d'autres citoyens n'auraient pas le droit d'afficher leurs convictions politiques.

En conséquence, nous approuvons l'interdiction du port des signes religieux dans la fonction publique parce que les symboles religieux divisent, font étalage de la différence, du fossé qui sépare des autres. Ils témoignent d'une appartenance, ils disent essentiellement: je ne suis pas comme toi, je n'appartiens pas au même monde.

Les symboles religieux ne sont pas seulement une dimension de l'identité des croyants, ils ont aussi une fonction stratégique et politique. Tout symbole a une connotation potentiellement propagandiste et vise à influencer les autres pour les amener sur le chemin de la vérité. L'État ne doit pas faire le jeu des religions missionnaires, il ne doit pas être le lieu du prosélytisme, même passif. Dès lors, l'État doit interdire le port des symboles religieux pour incarner la séparation entre le public et le privé. C'est la condition du respect mutuel que se doivent les membres d'une collectivité.

**La laïcité est cohésive, inclusive et non discriminatoire**

Pour être neutre, l'État doit se déclarer neutre. Il ne peut pas se permettre un discours ambigu ou à géométrie variable. La neutralité de l'État entraîne celle des institutions qui dépendent de lui et celle des services publics. Les membres du personnel des institutions, tout en gardant la pleine liberté de pratique religieuse dans leur vie privée et dans leur com-

munauté de croyants, doivent éviter, dans l'exercice de leur fonction, d'afficher leurs croyances, leurs convictions religieuses, métaphysiques ou politiques. La neutralité de l'État implique la neutralité de l'image donnée par ses agents et ses représentants. Par conséquent, l'État laïque est pleinement justifié de protéger cette neutralité et son image.

C'est ce que propose le projet de loi no 60.

Il n'y a nulle part dans ce projet de charte la moindre disposition s'appliquant de façon différente selon que la personne visée est de telle religion ou de telle origine. Il faut relire les articles 3, 4 et 5 qui énoncent les règles les plus importantes du projet de loi, selon lesquelles un membre du personnel d'un organisme :

- « doit faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de ses fonctions » (art. 3) ;

- « doit faire preuve de réserve en ce qui a trait à l'expression de ses croyances religieuses dans l'exercice de ses fonctions » (art. 4) ;

- « ne doit pas porter, dans l'exercice de ses fonctions, un objet, tel un couvre-chef, un vêtement, un bijou ou une autre parure, marquant ostensiblement, par son caractère démonstratif, une appartenance religieuse » (art. 5).

Ce projet de Charte n'est pas brutal. Il prévoit des politiques de mise en œuvre qui permettent aux organismes de tenir compte des besoins particuliers, du contexte, de l'histoire et des années de service. L'article 44 accorde une période de transition d'un an à la personne qui est déjà à l'emploi au moment de la sanction de la loi.

Nulle part, dans le projet de Charte, contrairement à ce qu'on laisse entendre, il n'est question d'interdire l'expression de sa foi au croyant qui intervient dans les débats publics. Nulle part, il n'est question de forcer le citoyen croyant à taire ses motivations religieuses quand il milite pour des objectifs politiques. Inversement, il n'y a pas lieu de le forcer à révéler et à afficher ses motivations religieuses. Ce qui est interdit, c'est uniquement ce qui doit l'être pour assurer la neutralité du service public, pour contrer les apparences de partialité et assurer le respect de l'égalité absolue entre les citoyens.

**L'Assemblée nationale doit respecter ses lois**

Une loi votée par l'Assemblée exprime la volonté de cette assemblée. Donc, l'Assemblée nationale devrait normalement respecter spontanément ses propres lois.

Les membres de l'Assemblée nationale sont soumis aux lois que celle-ci édicte. Ce n'est pas chaque député un par un qui est législateur, c'est l'Assemblée nationale. Par souci de cohérence, nous proposons quelques améliorations de certains articles qui visent en particulier à corriger le statut particulier qui est réservé aux membres de l'Assemblée nationale.

- Remplacer le 8e alinéa des notes explicatives par celui-ci :

> Le projet de la loi modifie la Loi sur l'Assemblée nationale pour y affirmer la volonté de cette Assemblée de prendre les mesures qui s'imposent pour que la laïcité de l'État québécois et sa neutralité en matière religieuse soient effectives et manifestes dans ses locaux.

- Ajouter au préambule l'alinéa suivant :

> L'Assemblée nationale rappelle que tout citoyen canadien établi à demeure au Québec est un citoyen québécois et est donc membre à part entière, de la nation québécoise, quels

> que soient son origine nationale ou ethnique, sa langue maternelle, sa religion et ses convictions métaphysiques ou politiques.

- Reformuler le deuxième alinéa (suivant les 3 paragraphes numérotés) de l'article 8 :

> [...] ces devoirs et obligations s'appliquent également, dans l'exercice de ses fonctions, au président et à un vice-président de l'Assemblée nationale, à un membre du personnel de l'Assemblée nationale, à un président de commission parlementaire, à un ministre, à un sous-ministre, à un directeur général d'organisme public et à un directeur d'établissement.

- À l'article 17, 4e paragraphe, ajouter les mots « d'éduquer » pour expliciter une des missions de l'école.

- À l'article 9 de la Loi sur l'Assemblée nationale (art. 38 du projet de Charte), ajouter : « Elle doit prendre les mesures qui s'imposent pour que la laïcité de l'État québécois soit effective et manifeste dans les locaux de cette Assemblée nationale ».

- L'article 114 de la Loi sur l'Assemblée nationale devrait être maintenu tel quel, sans ajout (art. 39 de projet de Charte).

- À l'article 20.2 de la Charte des droits et libertés de la personne, modifier le deuxième alinéa par l'ajout des mots suivants : « [...] et le caractère laïque de l'État québécois ».

- Ajouter un article 44.1 qui se lirait comme suit :

> Malgré l'article 44, l'article 5 aussi bien que les articles 3 à 7, s'appliquent dès la sanction de la loi aux présidents et aux vice-présidents de l'Assemblée nationale, aux présidents des commissions parlementaires, aux ministres, aux sous-

ministres, aux directeurs généraux des organismes publics, aux directeurs d'établissement, aux maires, aux présidents de commissions scolaires, aux juges, aux procureurs de la couronne, aux policiers et aux gardiens de prison.

**Charte des valeurs ou Charte de la laïcité**

Le titre du projet no 60 est mauvais parce qu'il est trop long et inapproprié. Il se veut descriptif du contenu essentiel. Or. Il ne l'est pas. La Charte ne fait pas qu'affirmer des valeurs et encadrer des demandes. Elle ordonne, elle commande. Ce qu'elle commande est essentiellement de l'ordre de la laïcité.

Le titre proposé serait descriptif si la Charte s'en tenait aux alinéas 1,2 et 4 du préambule et aux articles 15 à 17, traitant des demandes d'accommodement. L'affirmation des valeurs ne se trouve nulle part ailleurs que dans le préambule.

Si on enlevait le mot «valeur» (au singulier et au pluriel) dans le préambule, il ne resterait rien, dans l'ensemble du projet de charte, se rapportant à des valeurs autres que la laïcité. De plus, si on enlevait ce mot, les phrases du préambule ne perdraient rien de leur force, de leur cohérence et de leur pertinence.

Nous proposons donc de remplacer, le titre long et non pertinent par celui-ci: «Charte québécoise de la laïcité». ❑

Marc Laroche*

## LA SOURCE PRIMORDIALE DE L'OBSTRUCTION QUÉBÉCOPHOBE

Afin que le Québec poursuive sa marche libératrice armé du puissant instrument d'une charte de la laïcité infrangible, il faut neutraliser la stratégie idéologique délétère de l'idolâtre Charles Taylor, ainsi que celle de son disciple Gérard Bouchard. Il est donc impératif de débusquer le mobile réel caché dans le multiculturalisme du premier, et le mobile inconscient incrusté dans l'interculturalisme du second[1].

### Le multiculturalisme, un faux culte solaire

#### L'obscur objet de la reconnaissance

Charles Taylor présente une conception du multiculturalisme apparemment très large, qui comprend tant des groupes ethniques que des minorités politiques et culturelles, et surtout des communautés religieuses. Il préconise à leur endroit une politique de reconnaissance qui soit plus que du respect, et pas seulement de l'égalité. Cette politique

* L'auteur est détenteur d'un diplôme d'études supérieures en sciences des religions.

1 Spécialement dans ces trois ouvrages : Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie* (traduit de l'anglais), Aubier, 1994 (1992), 143 p. ; Charles Taylor et Jocelyn Maclure, *Laïcité et liberté de conscience*, Boréal, Montréal, 2010, 165 p. ; Gérard Bouchard, *L'interculturalisme : un point de vue québécois*, Boréal, Montréal, 2012, 287 p.

prétend parer aux intrusions des majorités et s'opposer au caractère impersonnel de leurs institutions.

> Avec la politique de la différence, ce que l'on nous demande de reconnaître, c'est l'identité unique de cet individu ou de ce groupe, ce qui le distingue de tous les autres. L'idée est que c'est précisément cette distinction qui a été ignorée, passée sous silence, assimilée à une identité dominante ou majoritaire. Et cette assimilation est le péché majeur contre l'idéal d'authenticité[2].

Ce manquement créerait des citoyens de seconde classe. On comprendra que l'individualisme moralisateur de Taylor cherche à allier les personnes et les petites collectivités contre le groupe souche ou majoritaire, dont la propension à la domination est posée comme une prémisse indiscutable.

Selon Taylor, l'apparition moderne du «moi isolé» ayant produit une culture fragmentée – comparable à une supernova[3] – signifierait le déplacement indubitable du centre de gravité de la collectivité – surtout la tribu dans les temps les plus anciens – vers l'individu ; la dilatation cosmique est remarquable, puisque Dieu n'est qu'un soleil[4] (voir l'explication de l'hyperbole moïque ci-après). Il s'agit du présupposé de la prémisse. La pensée taylorienne laisse entendre que la conscience personnelle authentique n'existait pas vraiment dans le passé. Avant ladite modernité, n'aurait existé qu'un être opprimé par la pression tribale atavique à la conformité des viles majorités constituées.

---

2 Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, p. 57.

3 La métaphore de la supernova surgit dans un autre ouvrage de Charles Taylor : *L'âge séculier* (traduit de l'anglais), Boréal, [Montréal], 2011 (2007), 1343 p., p. 525-528.

4 La métaphore du soleil luit dans un ouvrage précédent de Charles Taylor : *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne* (traduit de l'anglais), Boréal, [Montréal], 1998 (1989), 712 p., p. 176 et suiv.

### Le moi extensif

Observons la trajectoire de la théologie moïque de Taylor. Autrefois, « le contact avec certaines sources – par exemple Dieu, ou l'Idée du Bien – était considéré comme essentiel à la plénitude de l'être. Mais à présent, la source que nous avons à atteindre est au fond de nous-mêmes[5]. » Il ajoute :

> D'emblée, cette idée que la source est en nous ne nous empêche nullement d'être liés à Dieu ou aux Idées ; on peut considérer cela comme notre façon personnelle d'y être rattachés. En un sens, on pourrait y voir simplement un prolongement et un renforcement de l'évolution amorcée par saint Augustin, qui voyait le chemin vers Dieu passant par la conscience personnelle de nous-mêmes[6].

En d'autres termes, au fil du temps, la source se serait déplacée de l'Idée divine exclusive à l'Idée divine incluant le moi, puis au moi incluant l'Idée divine. Ne faut-il pas en conclure que Dieu et l'Homme sont des miroirs et que la « réflexion » divine est lente ? Qui plus est, la projection des deux miroirs l'un dans l'autre semble susciter l'émoi grandiose de l'infini. La pensée spéculaire de Taylor indique que Dieu a été créé « à l'image et ressemblance » de l'homme. Un croyant authentique, pour qui c'est l'inverse, ne trouve-t-il pas troublant que le moi taylorien narcissique, à titre de source primordiale, s'annexe le Bon Dieu aussi facilement ?

Cet amalgame des extrêmes marque la politique de dignité de Taylor, qui exige :

> [...] que l'on accorde une reconnaissance et un statut à quelque chose qui n'est pas universellement partagé. Autrement dit, nous n'accordons de reconnaissance légitime qu'à ce qui est universellement présent – chacun a

5 Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, p. 45.

6 *Ibid.*, p. 46.

> une identité – et ce par la reconnaissance de ce qui est particulier à chacun. L'exigence universelle promeut la reconnaissance de la spécificité[7].

Somme toute, la reconnaissance du non-universel serait universelle. Mais c'est plutôt le primat de l'individualisme que Taylor cherche à rendre universel. Autrement dit, le bondieutisme de Taylor aboutit à l'individu qui s'approprie l'universel. Cependant, s'agissant d'un universalisme abstrait, une polarisation artificielle et mortifère oppose l'individu à la grande collectivité concrète.

### Le Grand Tabou taylorien

Dans la perspective taylorienne, le passé est donc globalement déconsidéré au profit du présent, où règnerait le moi authentique. Qu'en est-il de l'avenir ? Taylor admet prudemment par exemple que les demandes actuelles des « tribus indiennes » ou des « Canadiens français » à titre de « populations *existantes* qui se trouvent piégées dans une culture sous pression[8] » [soulignement de Taylor] sont peut-être légitimes. Toutefois, sans préciser sa pensée sur le passé qui a créé la situation actuelle, il assène aussitôt : « Mais cela ne justifie pas les mesures envisagées pour assurer la survivance à travers des générations futures non définies[9]. » Plus loin, il précise :

> Les politiques tournées vers la survivance cherchent activement à *créer* des membres pour cette communauté, par exemple en leur assurant que les générations futures continueront à s'identifier comme francophones [soulignement de Taylor]. En aucune manière ces politiques ne peuvent être vues simplement comme fournissant une facilité à des populations déjà existantes[10].

7 *Ibid.*, p. 58.

8 *Ibid.*, p. 60, note 1.

9 *Ibid.*, p. 60, note 1.

10 *Ibid.*, p. 81.

Téléologiquement épouvanté par le désir de survivance linguistique et culturelle du peuple québécois, Taylor n'accordera ensuite qu'une présomption de valeur aux différentes cultures parce qu'elles ne peuvent être considérées comme étant de valeur égale dans leur état actuel. Magnanime en principe, Taylor peut ainsi se montrer réfractaire en pratique. Sous prétexte que le sort de ses descendants demeure nécessairement en partie inconnu, le sens de l'anticipation quant à l'héritage linguistique et culturel à transmettre chez le peuple québécois est donc capitalement soumis aux critères du libéralisme. Finalement, le présent et l'avenir collectifs sont tous deux empêchés.

Qu'est-ce à dire ? Pour faire pièce aux puissants desseins collectifs de survie de la société québécoise, le charitable moraliste Taylor lui impose une condition salvatrice afin qu'elle puisse conserver sa cote « libérale » : être capable de respecter la diversité. D'où la volonté frénétique d'enchaîner le Québec avec le multiculturalisme canadien. Celui-ci n'étant qu'une application de l'idéologie pluraliste galvaudée. Taylor prétend préférer le libéralisme dit hospitalier, où des dérogations aux prescriptions assurant les droits individuels sont tolérées pour protéger un groupe défavorisé. Néanmoins, c'est le libéralisme pur et dur, celui axé sur les droits individuels, qui demeure la référence de ce libéralisme dérogatoire. En principe, dans le système taylorien, les droits collectifs ainsi négativement formulés – puisqu'ils sont le résultat d'une concession – ne peuvent donc pas être reconnus à égalité avec les droits individuels, dont ils descendent. Ainsi, les droits collectifs seront toujours mis en demeure de fournir à ceux-ci des essais de justification qui s'avéreront en pratique dérisoires.

Aussi, on remarquera que Taylor se garde d'avouer que le Canada a méthodiquement « créé » des anglophones avec la plupart des immigrants et la moitié des francophones hors Québec – dans ce dernier cas, contre leur volonté.

### Des « finalités » téléologiques

Approfondissons la question des finalités, que l'on peut définir comme des buts soit naturels, soit correspondant à une intention humaine (les croyants ajouteront : ou à une volonté supérieure). On ne sera donc pas surpris que Taylor veuille que l'État se montre « "agnostique" sur la question des finalités de l'existence humaine[11] ». Cela signifie que seuls les individus ou les groupes autres que ceux dotés d'un État auraient le droit de se donner des buts qui orientent l'existence. Pire, si l'on interprète cela dans un sens religieux, ils auraient le privilège, eux, de prétendre que l'absolu leur est accessible. Or, la modernité voulait libérer l'humanité de l'alliance entre le Trône et l'Autel absolutistes.

Pourtant, Taylor affirme plus loin : « L'État laïque, en œuvrant à la mise à distance de la religion, adopte la conception du monde et du bien des athées et des agnostiques[12]. » Et voici son tour de passe-passe qui cherche à inverser cela :

> S'il est vrai que le respect de la valeur morale égale des citoyens et la protection de la liberté de conscience sont les *finalités* de la laïcité, et que la séparation du politique et du religieux et la neutralité religieuse de l'État sont des *moyens* qui permettent d'atteindre ces finalités tout en les maintenant en équilibre, il s'ensuit que les conceptions plus rigides de la laïcité, plus promptes à reléguer au second plan la protection de la liberté de religion, en viennent parfois à accorder une importance prépondérante aux modes opératoires de la laïcité, élevés au rang de valeurs, souvent au détriment de ses finalités[13]. [Soulignement de Taylor.]

*Quid* de ces propos en apparence contradictoires ? Que les *finalités* de la laïcité sont permises à la condition péremp-

11 Charles Taylor et Jocelyn Maclure, *Laïcité et liberté de conscience*, p. 31.

12 *Ibid.*, p. 43.

13 *Ibid.*, p. 40.

toire que ses modalités ne soient que des *moyens* ou des *instruments* au service des finalités religieuses, qui ont la primauté ? Que le rôle éducatif de l'État sera détourné vers la valorisation de la religion ? Que le soi-disant maintien de l'équilibre des finalités laïques ou autres ne peut être que superficiel ou aléatoire ? Que les conceptions les plus molles de la laïcité soustraient en fin de compte les croyances religieuses au questionnement ou à la critique véritables au sein de la délibération collective puisque la valeur *individu* (personne ou groupe) jouit d'une protection étanche dans le reliquaire de cette idolâtrie conceptuelle ? Que les ajustements religieux consentis ou imposés carburent ainsi à cette propension à l'isolement de certains individus contre l'« impureté » des autres citoyens ? Bref, la religion tutélaire multiforme, c'est l'idole gigantissime de Taylor.

Il est donc curieux qu'à propos de la « suprématie de Dieu » déclarée dans le préambule de la Constitution canadienne, Taylor prétende que « sa portée juridique s'est avérée à ce jour inexistante » et que cette référence « n'a pas poussé les tribunaux à favoriser la croyance aux dépens de la non-croyance religieuse[14] ». Comme dans l'hostie, la présence de Dieu dans la Constitution canadienne est-elle réelle ou symbolique ? Ou bien cette Constitution fait de Dieu une simple décoration – quel outrage pour les croyants *sincères* ! Ou, au contraire, elle n'est pas « agnostique » – tant pis pour les incroyants discrets. La Cour suprême du Canada, n'a-t-elle pas substitué le kirpan au glaive comme attribut ou instrument de la Justice ?

En réalité, l'idéologie multiculturaliste de Taylor est une stratégie de diversion, où l'absolu religieux sert à diluer la collectivité québécoise en la fragmentant. Cette idéologie sert de paravent au déni démolinguistique de Taylor, selon

14 *Ibid.*, note 6 p. 148.

qui le Canada est prétendument composé exclusivement de minorités. Il s'agit là d'une tartufferie grossière puisque la majorité des individus ou des minorités ont adopté la langue anglaise. Tout ce qui précède permet de comprendre que l'Idée fédérale régulatrice sert à assurer la domination dissimulée de la majorité anglaise. Sous le camouflage de la défense tous azimuts de la valeur *individu*, déclinée en personnes ou groupes, contre la valeur *majorité*. Bref, le Canada abstrait, absolutiste et « édifiant » sert d'enclos divin aux petits cercles culturels provisoires. Plutôt qu'un soleil, c'est un trou noir – l'éteignoir de la francophonie.

## L'interculturalisme dans le voisinage du trou noir

### Une pensée fuyante comme une étoile filante

Manifestement, Gérard Bouchard a été ébranlé par le franc rejet des admonestations formulées par la commission Taylor-Bouchard contre le peuple québécois. Avec son essai paru à la fin de 2012, Bouchard a donc tenté de racheter son idéologie. Sous forme de réponses correctes à une série d'affirmations dites erronées, l'essai se présente comme un catéchisme de la doctrine interculturaliste.

L'attitude de Bouchard, qui semble comprendre la portée de nos défis collectifs, demeure toutefois ambivalente. S'il exprime certaines audaces, elles sont aussitôt édulcorées parce que dominées par ses scrupules. Inhibée, la conduite de sa réflexion s'avère tricoteuse – elle se perd dans les détails. Sa pensée devient autoritaire plutôt que rigoureuse – elle cherche à diffuser des interdits culpabilisants. Pourquoi l'étalage de cette savante indécision ?

Commençons par la terminologie. Bouchard rejette le terme *assimilation* même si le phénomène devrait jouer légitime-

ment en faveur du Québec français. On peut comprendre sa réaction viscérale de « Canadien français » traditionnel. Mais s'il préfère le terme *intégration*, que d'aucuns utilisent comme synonyme, c'est à la condition que le phénomène qu'il désigne demeure incomplet, puisque les groupes d'immigrants devraient selon lui être encouragés à conserver leur identité culturelle indéfiniment.

Il préconise donc « l'interculturalisme en tant que *pluralisme intégrateur* » [mon soulignement]. Néanmoins, il rejette le terme *intégrationnisme*, qui désignerait « des formes d'intégration non respectueuses de la diversité[15] » ; il serait donc synonyme d'*assimilationnisme*. Pourtant, comme on l'a vu, lui-même préconise non seulement la *pluralité*, mais surtout le *pluralisme*. Symétriquement eu égard à sa conception de l'intégrationnisme, ne faut-il pas considérer que le *pluralisme* désigne les formes de pluralité non respectueuses de l'inclusion sociale, de la cohésion collective ou de la solidarité nationale ? Mais l'*isme* favori de Bouchard doit supprimer l'autre. Oui à l'intégration, pourvu qu'elle soit annexée et assujettie à son contraire – et ce, pour l'éternité. Dans cette perspective contradictoire où la primauté est accordée au pluralisme absolu, les trajectoires diverses sont condamnées à la disparité perpétuelle, tant en aval qu'en amont. Le pluralo-pluralisme de Bouchard favorise la multiplicité « des convergences », mais rejette « la convergence » unique. Au lieu que les apports étrangers enrichissent et transforment l'ensemble du peuple québécois durablement selon un processus organique plutôt qu'idéologique.

Et encore, cette tactique sémantique : puisque la « laïcité ouverte » est devenue honnie à force de s'ouvrir à ce qui est fermé, Bouchard préconise maintenant la « laïcité inclusive », qui inclut donc… ce qui exclut.

15 Gérard Bouchard, *L'interculturalisme : un point de vue québécois*, p. 65.

### L'interculturalisme, la comète qui se prend pour un soleil

Le sociologue rappelle :

> Comme l'affirmait le rapport de la commission Bouchard-Taylor [...], les données disponibles n'autorisent aucunement à affirmer que le Québec, contrairement au Canada anglophone, serait en déficit de tolérance, de dispositions d'accueil ou de pluralisme. Divers sondages produisant des aperçus comparés suggèrent même le contraire[16].

De nouveau, Bouchard admet que le peuple québécois n'est pas foncièrement raciste ni xénophobe. On se demande encore : pourquoi alors cet acharnement à nous faire la leçon ?

Voici : l'interculturalisme indicible s'accroche à une vérité inavouable que l'on verra plus loin. Ainsi, soupçonneux et moralisateur, il est illimité. Puisqu'il pourrait intervenir partout, selon Bouchard, pour imposer ses balises ou ses normes – non seulement au sein de la fonction publique, mais aussi dans les écoles, les entreprises et les autres institutions. En vue : une société prise dans le filet procédurier de la contestation judiciaire infinie alimentée par les petites chicanes incessantes. Il faudra alors respecter le décorum caractérisé par les génuflexions obligées et résignées devant le fétiche de la jurisprudence interculturaliste fondée surtout sur les ajustements religieux. La microgestion socioculturelle par la judiciocratie sourcilleuse et ombrageuse évacuant ainsi l'art de gouverner, lequel appartient aux dirigeants clairvoyants de peuples souverains.

### Présage : face aux immigrants, « coupable te sentiras »

La vaste majorité des immigrants cherchent volontairement à s'intégrer à leur société d'accueil. Bouchard le confirme lui-même : « Aucune donnée empirique ne soutient l'idée

16 *Ibid.*, p. 241.

que les immigrants ne s'intégreraient pas ou y seraient réfractaires[17]. » Le processus normal d'intégration complète s'étend sur deux générations chez les peuples qui accueillent une immigration importante. Entretemps, le groupe souche se trouve lui-même inéluctablement transformé par les apports culturels migratoires stimulants.

Néanmoins, afin d'instaurer un développement à la fois séparé et permanent des communautés ethnoculturelles, Bouchard tente de culpabiliser la volonté d'intégration complète des immigrants par le groupe francophone. En reprenant à sa manière l'accusation de Taylor concernant la création d'une citoyenneté de seconde classe. Bouchard dénonce l'institution d'une « hiérarchie a priori au sein des Québécois, entre ceux qui appartiennent à la "souche" francophone et ceux qui n'en sont pas, créant ainsi deux classes de citoyens[18] ». Il martèle : « L'établissement de cette préséance de droit (ou a priori) donne une latitude excessive à la majorité culturelle, *en ouvrant la voie* à des mesures pouvant conduire à l'ethnicisme[19]. » [Mon soulignement.] Bref, peut-être que peut-être... Où conduit ce discours aliéné ? Cela revient à dire que la souche est condamnée à la pureté raciale ou à la perception qu'elle serait animée par une telle aspiration purificatrice.

En réalité, Bouchard cherche à créer et exacerber un clivage Eux-Nous au sein de la majorité elle-même, entre les générations enracinées de longue date, à l'époque de la Nouvelle-France, et celles d'implantation récente. Or, si les anciennes générations – qui nous ont légué le français comme langue commune – provenaient en majorité de la France, plusieurs d'entre elles, après et même pendant la période de la

17 *Ibid.*, p. 140.

18 *Ibid.*, p. 138-139.

19 *Ibid.*, p. 139.

Nouvelle-France avaient d'autres origines. Faut-il considérer comme un péché ou une grâce le sang amérindien ou irlandais, notamment, qui coule dans nos veines ? N'avons-nous pas le droit d'être une souche « impure » ? Quant à nos origines diverses, faudrait-il montrer patte blanche plutôt que stigmates de sang mêlé ? D'où vient l'obsession de Bouchard pour la pureté ethnique ?

### Le français aux commandes ?

Bouchard déclare que le français doit être la langue principale de la culture commune. Mais en revenant sur le thème de la convergence, il s'égare de nouveau :

> Le modèle de la convergence offre aux immigrants et aux membres des minorités deux options plutôt radicales : soit s'assimiler à la majorité fondatrice, soit vivre dans une forme d'exclusion, en marge de la culture nationale, et ce, même s'ils ont appris la langue française[20].

En prétendant que le groupe francophone s'isolerait, se figerait et s'appauvrirait en refusant de se projeter dans une culture commune abstraite, Bouchard nie la capacité de la culture d'expression française d'ici d'intégrer les apports étrangers qu'elle choisit librement d'accueillir, d'explorer et d'adapter, se transformant ainsi elle-même, mais naturellement.

### Le joug de la dualité majorité/minorité

Il faut reconnaître que Bouchard est conscient de la dimension collective des droits de l'homme, ce qui le démarque de Taylor :

> Le Québec a toujours su conjuguer sa tradition libérale avec une conscience vive des droits collectifs, comme on le voit dans l'attachement à ses institutions distinctives,

20 *Ibid.*, p. 139.

> aux politiques linguistiques, à la thématique nationale, aux programmes sociaux, ou dans le désir de reconnaissance constitutionnelle. Dans le même esprit, les Québécois accordent une égale importance aux initiatives individuelles et à l'action collective. Sur ce point, ils se distinguent des Américains, des Britanniques et de quelques autres peuples où la perspective individuelle prévaut sur toute autre[21].

S'appuyant sur cela, Bouchard se prononce contre la vision strictement citoyenne qui oblitère selon lui le rapport majorité-minorités (au Québec). Sans le confesser, cela l'oppose donc aussi à la vision canadienne exclusivement minoritaire de Taylor. Sans en expliquer clairement la cause, Bouchard revient aussi de manière lancinante sur notre condition ambiguë de majorité/minorité (au Québec/au Canada). Toutefois, ne faudrait-il pas plutôt décrire ainsi le statut absurde actuel du peuple québécois : « une minorité, avec un statut de majorité relative, mais limitée et de plus en plus amenuisée, à la marge provisoire des autres minorités qui s'affilient à la vraie majorité linguistique canadienne occultée » ?

Bouchard dénonce même le discours d'une partie des élites et de la classe intellectuelle qui met en garde contre la « tyrannie de la majorité », relativise la mémoire collective et tend à banaliser l'identitaire. Néanmoins, il insiste sur les dérives qui selon lui guettent le pouvoir de la majorité contre la diversité – celle des minorités et même celle qui existe en son propre sein. L'art de se culpabiliser dans tous les replis de son âme, où les démons intégrationnistes pourraient être tapis.

Sur quelle galère spatiale cherche à nous mener Bouchard ? « Sur la base du rapport majorité-minorités, [l'intercultura-

21 *Ibid.*, p. 24.

lisme québécois] essaie de marier, dans l'esprit du libéralisme, le civique et le culturel, l'individuel et le collectif[22].» En d'autres termes, Bouchard essaie de placer l'interculturalisme, qui serait plus collectiviste que le multiculturalisme, dans le bénitier du libéralisme. Sauf que celui-ci accorde la primauté à l'individu. Cherchez l'erreur! Le phénomène de dénationalisation auquel on a assisté après le référendum de 1995, ne jouait-il pas sur l'antagonisme entre la citoyenneté individuelle et l'identité collective pipé en faveur de la première?

Passons outre cette nébuleuse conceptuelle bouchardienne. Il va de soi que la langue française est un trésor tant collectif que personnel. Sauf que le défi ne consiste pas à rétablir l'équilibre entre la dimension civique et la dimension culturelle de la société, mais plutôt à éliminer le déséquilibre entre la dimension individuelle et la dimension collective des droits de l'homme. Davantage, il faut saisir ce qui se dérobe sous la défense étriquée des droits individuels. Sous leur couvert, le système juridicopolitique canadien exerce sa volonté hégémonique anglaise francophobe, qui menace le statut du français à titre de langue commune vectrice de la culture québécoise. En effet, le paradigme multiculturel enchâssé dans la Constitution canadienne (article 27) encourage l'individualisme isolateur des personnes ou des groupes. Avec pour conséquence d'assurer l'expansion et la suprématie effectives de la langue anglaise dans l'ensemble du Canada, y compris au Québec. Qui plus est, le Canada cherche à se donner bonne conscience par la promotion interne folklorique de toutes les cultures: il relègue ainsi son passé, son présent et son futur prévisible de massacreur des minorités francophones provinciales dans son inconscient collectif afin de jouer au donneur de leçons adressées au Québec actuel.

22 *Ibid.*, p. 89.

**Le surmoi taylorien de Bouchard**

Aspirée par le trou noir, pourquoi la pensée bouchardienne ne cesse-t-elle de reculer, malgré qu'elle croie avancer ? Bouchard est à la recherche d'un compromis dont il souhaite qu'il s'avère une « finalité », précisément une position *médiane* ou une formule *mitoyenne* entre l'intégration complète et la fragmentation, un modèle à égale distance entre l'assimilation et le multiculturalisme, une troisième voie entre ce qu'il présente comme les deux extrêmes. On remarquera aussi que cette voie se situerait entre le républicanisme et le multiculturalisme[23]. Le premier serait trop collectiviste, le deuxième trop individualiste. D'anciens théologiens, ne situaient-ils pas le paradis terrestre dans la « région moyenne de l'air » ? Pierre Bourgault avait raison de dénoncer le « si mal nommé juste milieu ».

Tourmenté par les compromis doctrinaires, Bouchard nous a donc offert au début de son salmigondis catéchétique les « Éléments constitutifs de l'interculturalisme québécois en tant que pluralisme intégrateur[24] ». Remarquons que le premier article de ce qu'on peut surnommer la « Charte interculturelle », ou plutôt « Les sept commandements de l'Église interculturelle », prescrit la lutte contre les rapports de domination qui briment les minorités et les immigrants, et le rejet de toute forme de discrimination. Le cinquième commandement ajoute l'injonction de la lutte au racisme, ainsi qu'aux stéréotypes, sources de discrimination. Voilà donc la priorité obsessionnelle de l'interculturalisme, malgré le comportement généralement exemplaire du peuple québécois.

23 *Ibid.*, cf. p. 91.

24 *Ibid.*, p. 52-53.

Pour faire suite au mauvais accueil du rapport des commissaires Taylor et Bouchard[25], ce dernier semblait faire amende honorable en reconnaissant le français comme « langue principale de la vie civique et de la culture commune » (cf. le deuxième article de sa Charte interculturelle). Cependant, il importe de retenir qu'il conçoit cette dernière comme un espace où se côtoient indéfiniment toutes les cultures séparées. Cet espace serait donc un mini-Canada multiculturel. Pourquoi ? Parce que l'interculturalisme « adhère aussi au principe général de la reconnaissance », qui « se rapporte *principalement* au statut ou à la condition des minorités dans une société donnée[26] ». [Mon soulignement.] Ce qui signifie en fin de compte que la reconnaissance des groupes ethnoculturels a priorité sur celle du groupe français majoritaire/minoritaire. Objectivement, cette domination de l'ensemble des cultures minoritaires sur celle d'expression française sied bien au principe taylorien de reconnaissance. Ainsi, les dirigeants de la majorité canadienne-anglaise se cachent sciemment sous leur indigne promotion tyrannique des minorités.

Bouchard semblait dénoncer maintenant l'accusation facile de discrimination contre toutes les majorités considérées intrinsèquement viles. Mais il n'en accepte pas moins une prime à cette accusation en tenant mordicus à son concept peccamineux, celui de la « discrimination inconsciente » ou des « débordements involontaires » de la majorité. Succèdent donc au « péché originel » chrétien la tentation démoniaque et le péché mortel de la discrimination culturelle. Bref, le sempiternel « Canadien français » complexé et scrupuleux

25 Gérard Bouchard et Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation* [PDF], gouvernement du Québec, 2008, 307 p.

26 Gérard Bouchard, *L'interculturalisme : un point de vue québécois*, p. 53.

est encouragé à s'angoisser au sujet de fautes (imaginaires) révélées par un perpétuel examen de conscience interculturel. Sinon, il pourrait s'affranchir des vieux schémas de contrôle mental et politique. Au surplus, on remarquera que Bouchard, à l'instar de Taylor, escamote le fait que l'histoire universelle est remplie d'épisodes ou de périodes où des minorités sans-gêne oppriment les majorités afin de conserver leurs privilèges contre toute justice élémentaire.

Bouchard cultive le paradoxe absurde de la recherche d'un équilibre entre l'impératif du pluralisme – le sien produisant aussi le développement séparé durable des cultures – et celui de l'inclusion. D'où vient cette aporie ? *Bouchard tient à respecter l'interdit «religieux» implicite de Taylor qu'il a intériorisé, selon lequel on n'a pas le droit, pour assurer notre avenir, de «créer des francophones» qui le soient pleinement et souverainement.* La pensée de Bouchard, généreuse et astucieuse en apparence, n'est donc qu'un dérivé rédhibitoire, un piège identitaire, un mirage nihiliste. Finalement, l'interculturalisme n'est en réalité que le bras canadien du bolide multiculturaliste qui cherche à nous précipiter dans le trou noir. ❑

Simon Couillard*

# LA GASPÉSIE OU L'AVENIR D'UNE SOCIOLOGIE DU COLONIAL

*Implantées au centre, maisons de courtage, banques, sociétés d'assurance anglaises et américaines, poussent leurs ramifications jusqu'aux extrémités de la province, récupèrent de partout les petites économies, les canalisent, les rassemblent pour les déverser ensuite dans la caisse des grandes entreprises industrielles ou commerciales étrangères.*
– Esdras Minville[1]

Pour la famille paternelle et ses souvenirs de Sayabec...

Qu'il nous soit d'abord permis de revenir sur la polémique entourant le film *La maison du pêcheur* d'Alain Chartrand. Dans son œuvre, le fils du célèbre syndicaliste invite à sonder les origines gaspésiennes de la crise d'octobre 1970 à travers l'épopée vécue par Francis Simard, Paul et Jacques Rose, et Bernard Lortie, qui deviendront célèbres pour le kidnapping et l'assassinat de Pierre Laporte[2]. Au moment de la première

* Enseignant en philosophie, cégep de Victoriaville. Doctorant en études québécoises

1 Esdras Mainville, « L'ennemi dans la place : le capital étranger », dans *l'Action française*, Vol. XI, No 6 (juin 1924) : 323-349

2 Soulignons qu'avant d'avoir été ministre du Travail dans le premier gouvernement Bourassa, M. Laporte a entre autres été le directeur de *L'Action nationale* entre 1954 et 1959.

de *La maison du pêcheur* au Festival des films du monde, question d'élargir la perspective du long métrage gaspésien par-delà l'épisode de jeunesse des felquistes, Chartrand faisait la déclaration suivante: «il y a des trous dans notre histoire, de la manière dont elle est enseignée dans les écoles. Il faut redonner à nos enfants et nos petits-enfants le goût de l'histoire[3]». Au sujet de ces «trous» de mémoire et de la place qui pourrait être dévolue à la Gaspésie dans notre histoire, Jean-François Nadeau, l'auteur et journaliste au *Devoir*, a cru bon de recueillir auprès d'une des sources de la petite histoire les impressions générales. Et Francis Simard n'a pas aimé. «On dirait un film de missionnaires, du prêchi-prêcha[4]», a-t-il déclaré au journaliste, avant d'ajouter:

> Cette histoire-là n'a jamais existé telle qu'elle est racontée. Dommage, ça aurait été d'actualité pour ce que c'est: l'été de jeunes militants qui ouvrent un café, qui se font dire que ce n'est pas possible, que ça dérange le système [...]. Ça aurait rejoint le sens de la contestation des jeunes d'aujourd'hui, le ras-le-bol de tout le monde écœuré d'être dépossédé.

Voilà qui laisse deviner une perspective intéressante sur les raisons de l'histoire. Simard se désole que «[d]ésormais, la force du moteur historique, c'est le cinéma [...], l'image du film se superpos[ant] à la réalité». Et quelle lecture fait-il de la réalité?

> Ce film veut ériger un monument. Je déteste les monuments. Changer les choses, c'est encore plus nécessaire aujourd'hui. On retourne vers un capitalisme sauvage [...]. Alors une révolution me semble plus nécessaire que jamais.

3 Marc Cassivi, «Réécrire l'histoire», *La Presse* (Montréal), 12 septembre 2013

4 Jean-François Nadeau, «Aux vues de l'histoire», *Le Devoir* (Montréal), 23 septembre 2013

Du côté du réalisateur du film et de son équipe, l'interprétation est sensiblement différente.

> Ainsi donc, interrogent-ils, la connaissance de M. Simard sur ce qui s'est passé en 1969 à Percé serait plus juste et véridique que celle de Paul Rose, Jacques Rose et des nombreuses autres personnes que nous avons rencontrés et qui ont vécu, sur place, cette histoire[5] ?

Les auteurs concèdent certaines modifications, mais, peut-on croire, c'est pour eux une exigence du langage cinématographique.

> Nous avons sciemment fait de Bernard le fils d'un pêcheur gaspésien pour qu'il soit le porteur de la cause des pêcheurs et des gagne-petit de la Gaspésie ; cette partie fictive est clairement énoncée dans le site qui présente le film et nous vivons très bien avec ce choix d'auteurs. Avec *La Maison du pêcheur*, nous avons voulu montrer une page méconnue de notre histoire sociopolitique et les réactions du public que nous recevons nous portent à croire que nous avons atteint notre but.

À ce stade, la polémique prend une tournure résolument épistémologique. Nous la contournons dans cet article, autant que nous ne nous concernons pas de la qualité ou du contenu du film lui-même. Simplement, entre le réalisme de Simard et le cinéma de Chartrand, nous serait-il permis d'ajouter une lecture de la Gaspésie jusqu'aux années 1960 ?

Précisons d'abord que l'histoire de Percé, le village à l'extrémité de la terre où Francis Simard et les frères Rose ont ouvert un lieu d'animation communautaire nommé la Maison du pêcheur, est indissociable de l'histoire du tourisme en Gaspésie. Depuis le XIX^e^ siècle, les Canadiens

5 Jacques Bérubé, Mario Bolduc et Alain Chartrand. «La Maison du pêcheur - Personne n'a le monopole de la vérité historique...», *Le Devoir* (Montréal), 26 septembre 2013

français pratiquent un tourisme de dévotion à sainte Anne dont le point culminant est le sanctuaire de Percé[6]. Pour les Anglais, à la même époque, il y avait la pêche aux saumons et le séjour de plaisance, notamment à Métis où les jardins de Mme Redford ont connu le destin que l'on sait. À partir de la Révolution tranquille, on voyage en Gaspésie pour profiter de la mer et pour faire le tour de la péninsule en voiture par la « nationale ». Encore aujourd'hui, les vacanciers s'y rendent en grand nombre : un récent rapport de Tourisme Québec[7] souligne qu'ils étaient plus de 765 000 en 2011. Considérant qu'il s'agit d'une « région éloignée » et que le tourisme y est presque exclusivement pratiqué durant l'été, on peut dire qu'il s'agit d'un phénomène d'importance. Assez important, d'ailleurs, pour que l'économie gaspésienne repose en grande partie sur lui.

Le tourisme de masse a changé radicalement la donne en Gaspésie. Pour en mesurer l'ampleur, notons que des trente millions de visiteurs qui convergent vers Montréal lors de l'expo 67, douze prennent la route de la péninsule[8]. À partir de 1967, les gouvernements fédéral et provincial injectent des millions dans le développement touristique de l'Est-du-Québec. Le gouvernement fédéral crée le Parc national de Forillon en 1970[9]. En 1971, le gouvernement québécois se porte acquéreur de l'île Bonaventure et en fait une réserve naturelle. En l'espace de quatre ans, une petite révolution se joue en Gaspésie. Les futurs felquistes débarquent en plein

6 MIMEAULT, M. (1999). « Le tourisme en Gaspésie », *L'Estuaire*, vol. XX, no 2, p. 3-14

7 Tourisme Québec. (2013). *Le tourisme au Québec en bref : 2011*. Adresse URL : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/TQ-bref-2011.pdf

8 MIMEAULT. (1999). *op. cit.*

9 On peut visionner le très beau court métrage de Michel Bouchard sur Forillon, commandité par Parcs Canada, sur le site de l'ONF : http://www.onf.ca/film/journee_a_forillon

cœur de ce phénomène social à l'été 1969. De toutes ces mesures gouvernementales, pourtant, la Gaspésie ne tirera pas les énormes bénéfices attendus. Dix ans après l'expo, les auteurs d'un guide touristique constatent avec un certain dépit qu'il y aurait plus à espérer de la réalité gaspésienne :

> La plupart des observateurs s'entendent à reconnaître que, comparée à l'Écosse, à la Suisse ou à la Belgique, la Gaspésie pourrait contenir un million d'habitants et trouver à les occuper et à les nourrir. Mais les forces économiques voulurent que ce pays lointain restât un réservoir de main-d'œuvre, de matières premières, de ressources peu ou point transformées. Une colonie, quoi ! Le mot n'est pas trop fort et ne peut choquer que les profiteurs du centre de ce continent[10].

Une colonie ? Il s'agit en tous cas du point de vue des membres fondateurs du FLQ. C'est ce constat, selon le réalisateur du film, qui les mena à renoncer au pacifisme et à se radicaliser. Il convient de se demander si cette interprétation était justifiée. Et plus généralement, il faudrait savoir si la réalité gaspésienne constituait un exemple plus visible du reste de la réalité canadienne-française, comme Simard et Chartrand s'entendent à le penser.

Pour mieux le savoir, il nous parait utile de revoir les thèses de l'historien Michel Brunet (1917-1985). Dans son ouvrage intitulé *Les Canadiens après la Conquête* et publié l'année même où les frères Rose débarquent en Gaspésie, Brunet propose une véritable « sociologie du colonial » à partir de l'histoire canadienne-française. Pour vérifier l'application de ses thèses dans le contexte gaspésien, il importe d'abord de rappeler quelques éléments d'histoire de la péninsule.

10 Paul-Louis Martin et Gilles Rousseau (1978). *La Gaspésie, de Miguasha à Percé*, Québec : Beauchemin, p. 42.

Rappelons que les premiers établissements européens permanents, en Gaspésie, sont français : Gaspé, Grande-Rivière, Pabos, Mont-Louis, etc. Certains entrepreneurs, comme les Denys ou Denis Riverin, cherchent à mettre en valeur le territoire avec l'appui de l'intendant et du Conseil du roi. Néanmoins, l'ouverture de la Gaspésie à l'espace économique français se fait lentement, et par la pêche surtout.

Avec la défaite française, tout devra reprendre depuis le début, d'abord parce que les hommes du général Wolfe anéantissent tous les établissements humains qu'ils trouvent dans la péninsule durant le mois de septembre 1758, et ensuite parce que la Conquête entraîne la marginalisation de la société canadienne qui y est présente. En effet, alors qu'il laisse à eux-mêmes les réfugiés acadiens et qu'il leur refuse même la propriété des terres qu'ils défrichent dans la région de Tracadièche, le nouveau gouvernement organise l'établissement des loyalistes à grands frais :

> Il fut alloué à chaque chef de famille et à chaque homme fait 200 acres de terre, et à chaque femme, fille et enfant, 50 acres [...]. Sa Majesté accordait des rations à chaque homme et à sa famille pendant trois ans, et en plus de cela, le Roi et la Reine fournissaient généreusement ce qui était nécessaire pour les habillements, les lits, etc. ainsi que des instruments d'agriculture, et tout ce qui était nécessaire pour défricher des terres et les bâtir[11].

Pour Brunet, ce genre de favoritisme est normal dans le contexte d'une annexion, mais le plus déterminant est celui, systématique, qui affecte l'élite commerciale et financière. C'est le déclassement de cette dernière qui entraîne celui de la société en entier. Avec la Conquête, « Les commerçants

11 Isaac Mann Jr., cité *in* PELLAN, A. (1914). *Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie : la Gaspésie : esquisse historique, ses ressources, ses progrès et son avenir*. Québec : Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries, p. 100.

britanniques avaient derrière eux l'appui de leur métropole. Les colons anglais pouvaient légitimement compter sur l'aide du gouvernement. Le Canada n'appartenait plus aux Canadiens[12] ».

Dès 1765, les premiers marchands britanniques débarquent en Gaspésie. Ils se voient confier des responsabilités juridiques par le nouveau gouvernement[13], des responsabilités qu'ils exercent parallèlement à leurs activités de commerce. Ces dernières sont d'ailleurs grandement aidées par leur proximité avec les fonctionnaires, les financiers et les administrateurs impériaux. Brunet rappelle que

> [...] les hommes d'affaires [...] s'établissaient dans un pays dont la politique et l'économie étaient dirigées selon les intérêts du monde anglo-saxon. Seuls les négociants anglais étaient bien placés pour en profiter. Ils connaissaient la législation commerciale et douanière qui constituait le pacte colonial auquel étaient soumises toutes les colonies anglaises. Ils entretenaient des relations régulières avec les exportateurs et les importateurs de la métropole et des autres colonies. À Londres, à New York, à Philadelphie, à Boston, ils firent appel à des maisons de commerce et à des financiers qui leur ouvrirent de généreux crédits. Dans l'administration et au gouvernement, ils comptaient des amis et des protecteurs prêts à les aider[14].

Ainsi, quelqu'un comme Charles Robin, homme d'affaires jersiais, qui a pour client et débiteur le lieutenant-gouverneur Cox, se finance-t-il à la Jersey Bank of London et profite

12 BRUNET, M. (1958). « Les Canadiens après la Conquête : les débuts de la résistance passive », *RHAF*, vol. 12, n° 2, p. 196.

13 Durant la première décennie de la *Province of Quebec*, « colonie anglaise, seuls les sujets britanniques de religion protestante, qui formaient environ 3/10 de 1% de la population, avaient tous les droits et pouvaient accéder aux emplois publics ». BRUNET, M. (1969). *Les Canadiens après la conquête, 1759-1775 : de la Révolution canadienne à la Révolution américaine*. Montréal : Fides, p. 100-101

14 *Ibid.*, 108-109.

de ses contacts et de sa connaissance de la loi pour établir et étendre son commerce d'exportation de la morue. Une fois enrichi, il pourra acquérir le monopole des terres du littoral, grandement aidé par la *Loi des pêcheries* de 1788[15].

Brunet a bien identifié ce phénomène pour l'ensemble du Canada : « l'économie de la colonie s'organise comme si les Canadiens étaient absents. À toutes fins pratiques, ils ne participent plus à la direction politique et économique du territoire qu'ils habitent[16] ». En Gaspésie, par exemple, l'empire commercial de la Charles Robin and Co. monopolise la pêche, le sel (pour la conservation de la morue), l'équipement et les agrès. Robin, qui achète au départ ses navires à Jersey, finit par donner les contrats de construction à l'industrie locale... c'est-à-dire aux maîtres-charpentiers loyalistes de Newport et New Carlisle. Aux pêcheurs, rendus complètement dépendants de la compagnie par un système d'approvisionnement à crédit et qui sont obligés de vendre leurs morues à des prix ridicules, il interdit la possession d'un lot de terre suffisant pour en vivre, lui qui siège par ailleurs

15 Cf. GRANDBOIS, M. (1983). « Le développement des disparités régionales en Gaspésie 1760-1960 », RHAF, vol. 36, n° 4, p. 489.

16 Brunet ajoute cet exemple concernant trois commerçants anglais qui « invoquent une loi du Parlement impérial pour obtenir l'autorisation d'importer directement du sel de l'Espagne, du Portugal ou de la France à Québec ». Il interroge : « Quel marchand canadien était au courant de cette loi ? Et si, par hasard, un homme d'affaires canadien avait connu cette mesure particulière de la législation commerciale de l'Empire britannique, aurait-il été capable de s'en prévaloir ? Dès 1762, une ordonnance du général Gage avait clairement montré comment serait dorénavant orientée l'économie de la colonie. Le gouverneur de Montréal annonça qu'à l'avenir la verge anglaise serait la seule mesure reconnue. Les mesures françaises encore en usage auraient, selon l'ordonnance, créé de la confusion et facilité de nombreuses fautes. Le document signalait aussi la "difficulté que cela occasionne aux négociants anglais résidant en cette ville, pour la reddition de leurs comptes avec leurs commettants en Angleterre". Ces quelques mots ne valent-ils pas un long dossier destiné à décrire comment les Anglais s'installèrent à tous les postes de commande de la vallée du Saint-Laurent ? » BRUNET. (1969). *Op. cit.*, p. 107.

au conseil des terres du district de Gaspé depuis 1789[17], et empêche la construction d'écoles[18]. Ce n'est qu'un exemple, mais cette situation sociale et économique n'est pas limitée, pour les Canadiens français, à l'industrie de la pêche. Il en va de même dans la foresterie, où les salaires sont bas :

> [...] de 5 $ à 10 $ par mois au XIX[e] siècle, ils passent à environ 25 $ vers 1900. Vingt-huit ans plus tard, la Howard Smith verse à ses bûcherons quelque 50 $ par mois, mais ceux-ci doivent en débourser 22 $ ou 23 $ pour leur pension et leurs outils, qu'ils doivent se procurer au magasin de la compagnie[19].

Pour Brunet, il faut voir le phénomène comme une conséquence de la géographie économique, c'est-à-dire de la répartition des réseaux de production et de financement dans les espaces circonscrits par l'histoire, la culture, et surtout par les grands événements politiques. Avec la défaite et la cession du Canada à la couronne britannique, les Canadiens se trouvaient hors circuit, Gaspésien compris : de la même manière qu'ils ne profiteront pratiquement pas de l'enrichissement prodigieux de la compagnie lors des guerres napoléoniennes, la faillite de la Jersey Commercial Bank de 1886, qui entraine de graves problèmes pour la Charles Robin Company, les affectera peu[20].

17 « Robin [...] occupa plusieurs postes de très grande importance dans la région : il fut juge à la Cour des plaids communs vers 1788–1792, juge de paix à compter de 1788 et membre du conseil des terres du district de Gaspé à partir de 1789. En cette dernière qualité, il avait le droit de se prononcer lors de l'examen des demandes de concession foncière et avant la remise des billets de localisation. » LEE, D. (1987). « Charles Robin », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI

18 GRANDBOIS. (1983). *op. cit.*, p. 488-491.

19 Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette. (1981). *Histoire de la Gaspésie*, Québec : Boréal Express, p. 446.

20 Après la faillite de la Jersey Commercial Bank, la compagnie transfèrera son siège social de Jersey à Halifax en 1904 et se réorganisera en fonction du marché au détail. Cela affecte peu les Gaspésiens d'origine canadienne-française puisque la compagnie a pour politique de ne pas employer de catholiques, sauf pour la pêche. Cf. MAGOSCI, P. R. (dir.) (1999). *Encyclopedia of Canada's peoples*, Toronto : University of Toronto Press, p. 345-346.

Avec la Conquête, les Canadiens (français) ont dû renoncer au commerce d'exportation et d'importation, « seule source importante d'enrichissement à cette époque[21] ». Or, pour Brunet, « c'est la bourgeoisie capitaliste qui a fait le monde atlantique. Privée de cette élite, une société du XIX[e] siècle ne pouvait pas se développer normalement[22] ». La Gaspésie francophone, qui a vécu sous le poids des monopoles britanniques, n'a rien vu retomber du grand capital qui a circulé au-dessus d'elle pendant deux siècles, sinon le nécessaire de son exploitation (dans le domaine des pêches et des forêts, « surexploitation » apparait plus juste). Au milieu du XX[e] siècle, la Gaspésie revenait dans le giron québécois, d'abord à cause des colons canadiens-français et de l'action de l'Église, notamment celle du premier évêque de Gaspé, Mgr Ross, ensuite en raison du mouvement coopératif (pour lequel le clergé a joué un rôle déterminant, entre autres dans l'instauration des caisses Desjardins)[23].

On peut comprendre pourquoi, pour Brunet, « ceux qui ont la mauvaise habitude d'accuser les Canadiens français de former un peuple conduit par ses curés n'ont rien compris à l'histoire du Canada français depuis la Conquête anglaise[24] ». Le clergé a, somme toute, aidé les Gaspésiens à s'émanciper des monopoles. Ils ont été les seuls dirigeants à maintenir un lien organique avec la société canadienne, comme le conquérant ne pratiquait pas la religion catholique. À partir du milieu du XX[e] siècle, l'État a pris la relève dans la péninsule, mais avec la fin de l'Empire, Brunet

21 BRUNET, M. (1955). « La Conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne (1760-1793) », *Amérique française*, volume 13, n° 2, p. 72.

22 *Ibid., p. 50.*

23 Bélanger, Desjardins, Frenette. (1981). *op. cit.*, p. 558-569.

24 LAMARRE, J. (1993). *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Sillery : Septentrion, p. 439.

constatait l'impact d'un phénomène qui allait bouleverser à nouveau la société canadienne : la création de l'État-nation *canadian*. Si le régime impérial avait travaillé à contenir le circuit canadien-français dans des limites contiguës, par sa nature, ses règles et ses réseaux, une nouvelle politique de *nation building* sur son territoire allait contenir d'une autre façon la nationalité canadienne-française, dorénavant québécoise, changeant la nature des luttes qu'elle aurait à mener sur les plans politique et économique. Au fond, c'est peut-être la perspective sur ces luttes qui explique la divergence de point de vue entre Chartrand et Simard... ❑

Simon-Pierre Savard-Tremblay*

**Retour sur les racines d'un mouvement**

# STEPHEN HARPER ET LA MUTATION DE L'IDENTITÉ CANADIENNE (1ère partie)

Le 19 octobre dernier, le gouvernement Harper a annoncé son intention de contester judiciairement la loi 99, qui avait été démocratiquement votée par l'Assemblée nationale en guise de réplique à la loi sur la clarté référendaire du gouvernement fédéral. Plusieurs ont été grandement étonnés par la « paix constitutionnelle » qui prévalait depuis la victoire des conservateurs en 2006. Pourtant, cela n'est nullement surprenant, ne serait-ce que pour des considérations stratégiques : il y a au Canada un marché pour le *Quebec bashing*, que seul le PCC sera en mesure d'occuper par son annonce, contraignant libéraux et néo-démocrates – qui tentent de séduire le Québec contrairement aux conservateurs qui n'ont rien à perdre et rien à gagner – à la tergiversation. La contestation semble peut-être trancher avec l'attitude générale des fédéralistes depuis le déploiement du Plan B, l'indifférence méprisante ayant plutôt fait office de politique. La minorité québécoise ne dérange plus, ne suscitant ni respect ni considération. Mais c'est précisément pour cette raison que l'élimination de la loi 99 tombait à point, alors que le présent contexte nous présente un gouvernement minoritaire péquiste qui a enfin repris le contrôle du calendrier politique avec une « Charte de la laïcité » qui pourrait certainement ébranler les bases de l'édifice identitaire canadien et de ses relais bien-pensants « qué-

* Candidat à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal

bécois». Les effets d'une suppression de la loi 99 seraient davantage symboliques qu'effectifs, mais ils n'en seraient pas moins imposants: le message en serait que la volonté québécoise d'établir ses propres règles quant à son avenir et son affirmation politique à l'Assemblée nationale est nulle et non avenue devant les prérogatives du Canada des juges.

À Ottawa, une nouvelle dynamique est née le 2 mai 2011. Au Québec, les Québécois avaient finalement écouté le Bloc qui les sommait de voter contre les conservateurs en évinçant la formation souverainiste au profit d'un parti promettant mieux que de garder le gouvernement conservateur dans son état de minorité parlementaire, pouvant tout simplement le remplacer aux commandes de l'État – contrairement au Bloc. Les Québécois ont ainsi accéléré l'expiration de la logique d'opposition parlementaire du Bloc québécois. Le Québec est désormais représenté massivement par le Nouveau Parti démocratique, fédéraliste et classé à gauche.

Plus encore, le 2 mai 2011 représente la victoire ultime de Stephen Harper. Après avoir su habilement avancer des positions fermes lors de ses deux mandats minoritaires tout en polarisant les trois partis d'oppositions contre lui, un certain projet – sur lequel les conservateurs ont été clairs et transparents – obtenait un très clair assentiment du Canada anglais. Or, il nous semble que nous aurions tort d'observer la carte électorale et d'en conclure – comme trop de souverainistes – que le vote massif des Québécois pour la gauche et de celui des Canadiens anglais pour la droite témoignerait d'une différence fondamentale de «valeurs» entre les deux nations. Bien d'autres facteurs sont à étudier, et cet article ne constitue pas une enquête sur les comportements électoraux de 2011. Les causes de l'appui au NPD sont diverses – proximité idéologique entre le Bloc et le NPD, volonté de défaire véritablement le PCC, croyance en un fédéralisme

plus ouvert, empathie pour Jack Layton, volonté de changement, etc. –, en plus du fait que l'enjeu national a été totalement absent de la campagne, en bonne partie à cause du Bloc québécois qui a choisi de transformer le scrutin en référendum sur Harper. Il était déjà trop tard pour le parti de Gilles Duceppe lorsque celui-ci a tenté un changement de paradigme en fin de campagne pour ramener la polarisation entre indépendantistes et fédéralistes.

L'essence même de la puissance politique de Stephen Harper reste toujours un mystère au Québec. Sa popularité, de l'autre côté de la Rivière, doublée de son rejet viscéral chez nous ne fait qu'accroître la fracture psychologique existant entre nos deux peuples. Un certain pays se construit alors que l'autre s'en sent exclu, alors que la chute de popularité des néo-démocrates depuis le décès de Jack Layton a pu renforcer le sentiment d'absence de représentation adéquate des Québécois à la Chambre des Communes.

Le Parti conservateur du Canada demeure une coalition de l'ensemble des droites. On ne peut analyser chacune d'entre elles (droite religieuse, *red tories*, libertariens, etc.) et aucune ne nous semble en soi expliquer à elle seule les succès de la formation politique. Le conservatisme est actuellement des plus décomplexés au Canada anglais, ses porte-paroles bénéficiant de nombreuses tribunes médiatiques (à l'instar du réseau Sun). La force de Harper est précisément d'avoir su additionner ces courants idéologiques sans jamais sacrifier l'enracinement fondamentalement populaire sur lequel le phénomène réformiste pouvait compter. C'est également pourquoi il importe de distinguer le terme « conservatisme » de celui de « droite ».

Par ce texte, je tenterai simplement de présenter une certaine genèse du projet qui est en plein établissement qui,

loin d'être idéologique, constitue avant tout la perversion d'un régionalisme albertain réactif en véritable construction nationale du Canada anglais. Nous ne perdrons pas de vue non plus la vision constamment entretenue par ses tenants de la nation québécoise.

L'histoire de ce courant doit également être analysée sous le prisme de l'ascension d'un homme qui a su réussir là où tous avant lui avaient échoué.

## «The West wants in»: Retour sur les racines d'un mouvement

### De l'aliénation de l'Ouest

Bien des choses ont été écrites par rapport à l'aliénation de l'Ouest par le Canada de Trudeau. Un petit rappel s'impose néanmoins, car on oublie parfois également que le rejet des libéraux a été suivi d'un dégoût presque aussi grand des progressistes-conservateurs de Brian Mulroney - lesquels n'ont su incarner une véritable contre-révolution d'envergure vis-à-vis de la mutation trudeauiste du Canada.

### Les grands oubliés du Canada libéral

L'histoire est bien connue: en 1980, les libéraux de Pierre Elliott Trudeau mettent leurs sièges en jeu au nom d'une grande promesse de changement à l'égard du Québec si ce dernier accepte de laisser une autre chance au Canada dans le cadre du référendum sur la souveraineté-association qui était en cours. La suite est tout aussi connue: deux ans plus tard, la modification constitutionnelle est entérinée par l'ensemble des provinces à l'exception du Québec. L'ensemble des outils trudeauistes précédemment mis en place est intégré au document afin de les protéger dans le béton constitutionnel: primauté de l'individu, multiculturalisme, judiciarisation du politique, stricte égalité des provinces, etc.

Trudeau était aussi l'homme derrière plusieurs mesures pouvant heurter le conservatisme de l'Ouest de cette époque, avec la légalisation de l'homosexualité, l'abolition de la peine de mort et les relations presque affectueuses avec les dictateurs communistes Fidel Castro et Mao Tse-Toung.

Il était aussi le parfait représentant du *french power*, de la prise d'Ottawa par une certaine génération de Canadiens français. Le *french power* signifie pour l'Ouest la prise de contrôle d'un pays par une minorité, qui a même imposé la décision d'établir le bilinguisme institutionnel d'un océan à l'autre, qui est, il importe de le rappeler, totalement différent du concept de biculturalisme. Notons également que le bilinguisme adopté ne repose pas sur la dualité territoriale, mais sur l'harmonisation bilingue des services pancanadiens.

Trudeau rompait ainsi tout autant avec le mythe des « deux peuples fondateurs » qu'avec la conception généralement en vogue au Canada anglais selon laquelle le Canada n'est qu'un « pays britannique avec une province bilingue[1] ».

L'Ouest ressort des mutations identitaires du Canada des années 1980 avec la même impression que le Québec : celle que le Canada est un pays se composant sans lui.

Pour l'Ouest, le multiculturalisme vient du Québec parce que son géniteur est québécois de naissance et son bilinguisme institutionnel est une insulte à son identité. Les Québécois représentent pour eux une minorité qui se plaint le ventre plein. Le multiculturalisme a posé de nombreux problèmes au Canada anglais. Certains incidents, liés par exemple à la très importante communauté asiatique de

1 On consultera l'entrevue « Le Canada et le deuil d'un idéal dualiste » menée par l'organisation Génération Nationale avec l'historien Frédéric Bastien : http://www.youtube.com/watch?v=MgP2mjIIboA (En ligne)

Vancouver – souvent accusée d'être mal intégrée – ne sont pas sans rappeler la crise des « accommodements raisonnables » vécue au Québec en 2007. Cela n'enlève rien au fait que la population de l'Ouest est composée en bonne partie d'immigrants, notamment d'Ukrainiens pleinement assimilés à la majorité canadienne.

Le Canada de Trudeau n'en demeure pas moins façonné sur les bases d'une pensée intellectuelle civilisatrice dont la peur du nationalisme québécois – assimilé au tribalisme le plus primaire – faisait office de principe fondamental.

L'erreur de l'Ouest est sans doute de faire de l'Est un bloc uniforme. Or, outre les différences culturelles et identitaires, l'Ontario et le Québec affichent évidemment des divergences majeures en ce qui a trait à la vision entretenue concernant la fonction de l'État fédéral. Alors que le sentiment national est très fort au Québec, l'Ontario affiche des référents identitaires bien différents. La capitale du Canada y étant située, l'appartenance à un gouvernement central fort est très intégrée à l'imaginaire collectif, sans compter la présence de la métropole symbolisant par définition le cosmopolitisme.

Il existe cependant un autre facteur d'aliénation qui a touché l'Ouest, mais qui a totalement épargné le Québec: Le Programme énergétique national. Ce programme visait l'autosuffisance pétrolière du Canada tout en favorisant de bas prix. Il comprenait également la nationalisation des actifs canadiens de cinq entreprises pétrolières. Il constitue l'acte de naissance de Pétro-Canada, qui était à l'époque une entité entièrement étatique. L'ouest pétrolier en est sorti perdant financièrement, car cette région profitait auparavant des retombées par rapport aux provinces qui consomment du pétrole sans en produire. C'est d'ailleurs à ce moment que Stephen Harper, qui travaillait pour Imperial Oil, perdit ses sympathies à l'égard de

Trudeau. William Johnson, biographe de Stephen Harper, explique que c'est au cours de cette période que ce dernier est passé de libéral torontois à Albertain « bleu[2] ». Comme le souligne également Johnson, Harper était fondamentalement marqué par la géopolitique pétrolière, laquelle avait causé une fracture profonde entre les deux provinces[3].

Si, dans le Canada bipartite des années 1980, Trudeau avait causé une rupture durable du Parti libéral avec l'Ouest et le Québec, il allait de soi que ces deux laissés pour compte se tourneraient vers l'autre grand parti politique, le Parti progressiste-conservateur. Ils ont vite déchanté...

### Brian Mulroney et les désillusions populaires

Il allait de soi, disons-nous, que le Québec et les provinces de l'Ouest s'unissent derrière le parti du changement, porteur d'une tradition tory qui a toujours plu à un certain Canada anglais. L'alignement des astres a favorisé l'avènement du premier gouvernement majoritaire progressiste-conservateur en vingt-six ans. En 1984, le Canada portait ainsi à sa tête Brian Mulroney, avocat d'origine irlandaise ayant grandi au Québec qui avait promis à sa province de la faire rembarquer dans la famille constitutionnelle canadienne « dans l'honneur et l'enthousiasme ». Mulroney tenta d'abord, en début de mandat, de maintenir son entreprise de séduction vis-à-vis de l'Ouest en annulant le Programme énergétique national. Mais la lune de miel fut de courte durée.

Il obtint néanmoins un second mandat en 1988, une fois de plus grâce à l'Ouest et au Québec grâce au thème du libre-échange avec les États-Unis. Mulroney voulait profiter de la présidence de Reagan pour y arriver le plus rapidement et

2 William Johnson, Stephen Harper and the future of Canada, Toronto, McClelland & Stewart, 2007 [2005] (p. 17-22)

3 Ibid p. 17

s'est appuyé notamment sur les souverainistes québécois qui y voyaient une stratégie pour sortir le Québec du cadre économique canadien[4]. Les partis traditionnellement ontariens (PLC[5] et NPD) en furent les premiers opposants, de même que de nombreux syndicats, l'Ontario était une économie de succursales que le libre-échange aurait pu mener à une fuite massive des sièges sociaux.

Fait majeur: le combat du libre-échange symbolisait aussi une bataille importante – et victorieuse – menée par une alliance imprévisible entre l'Ouest et le Québec.

Mulroney n'accepta d'ailleurs jamais d'être accusé d'avoir amorcé, par l'Accord de libre-échange, le processus d'américanisation du Canada. Il voyait plutôt dans la Charte des droits et libertés le début de ce dernier par la fragmentation politique qui en résultait. Ainsi, Mulroney confiait il y a quelques années à son ami – avec lequel il a rompu depuis – Peter C. Newman, que:

> [...] la Charte des droits [...] a entrepris de financer tout ce qu'il y avait de groupes d'influence au pays[6]». Mulroney ajoute que «[c]'est là que l'intérêt national a fait place à une multitude d'intérêts privés. C'est de ça que j'ai hérité en 1984. Les associations de défenses des droits des femmes, des Amérindiens, des régions, des sexes – amènes-en! Ils avaient tous leurs jolis bureaux à Ottawa, tous financés par le gouvernement fédéral[7]».

4 Bernard Landry et Jacques Parizeau se firent les premiers champions de ce combat. Pour en savoir plus, lire: Simon-Pierre Savard-Tremblay, «Les souverainistes et la mondialisation: L'enthousiasme internationaliste», *L'Action nationale* (Février 2013).

5 Devenu chef du PLC, Jean Chrétien s'engagea même plus tard à retirer le Canada de l'Accord de libre-échange.

6 Peter C. Newman, Mulroney. *Les enregistrements secrets*, Anjou, Fides, 2007, p. 141

7 *Ibid.*

L'échec de l'Accord du lac Meech en 1990 causa un rejet durable des Québécois à l'endroit du gouvernement canadien, mais surtout du Canada en lui-même. Pour les provinces de l'Ouest, et l'Alberta en premier lieu, c'est au contraire le processus en lui-même qui suscita la grogne. Comme nous l'avions énoncé précédemment, le Québec incarnait le bébé gâté qui en demandait encore davantage. Pourquoi cette province mériterait-elle un traitement encore plus favorable que celui auquel elle a droit? Harper, quant à lui, y fut farouchement opposé depuis le premier jour[8], y voyant une menace à l'égalité entre les provinces.

Pour le Québec, la cause était entendue: il fallait quitter le Canada, et la souveraineté rencontra alors des sommets de popularité. Plus question non plus de refaire confiance à un éventuel nouveau *french power*. Pour l'Ouest, qui n'est pas une nation distincte à la différence du Québec, il fallait soit prendre le contrôle du Canada, soit en sortir si la première option devait se solder par un échec.

Outre la question constitutionnelle, de nombreuses politiques de Brian Mulroney ont contribué à mécontenter une partie de sa base partisane. Dans son ouvrage sur les débuts du phénomène Manning, *Waiting for the wave*, le politologue Tom Flanagan énonce quelques décisions du gouvernement Mulroney ayant suscité un malaise profond au sein de l'aile droite du Parti progressiste-conservateur: expansion de la *Loi sur les langues officielles*; adoption de la *Loi sur le multiculturalisme* et mise en place du Département du multiculturalisme; échec de la réintroduction de la peine de mort; promesse de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y ajouter l'orientation sexuelle; mise en place du principe de discrimination positive à l'embauche; augmentation des

8 Johnson, Stephen Harper p. 68

seuils d'immigration; établissement de budgets largement déficitaires doublés d'augmentations constantes des taxes[9]. Flanagan prend soin de préciser que les promesses et politiques précédemment énoncées sont le fruit du seul gouvernement Mulroney, mais que les administrations de Joe Clark et de Robert Stanfield ont elles aussi été avant lui à l'origine de nombreuses déceptions chez les conservateurs.

### L'idéologie du progrès en cause

Mulroney aura donc échoué à rompre avec l'héritage trudeauiste. Pour reprendre Stéphane Kelly, qui replace l'évolution du Canada dans la perspective de l'affrontement idéologique hérité de la Révolution américaine, le Canada aura alors accentué sa centration sur l'idéal hamiltonien – promouvant un gouvernement fort régissant la vie des citoyens – au détriment de l'idéal jeffersonien – visant une plus grande liberté pour l'individu[10].

De fait, la judiciarisation du politique se doublait du développement d'une caste technocratique ancrée dans le consensus progressiste parfois issu de l'effervescence contre-culturelle ou formée à l'école du socioconstructivisme radical, à l'instar de l'ensemble des sociétés occidentales. Dans *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*[11], le sociologue Christopher Lasch a démontré la perte des traditions occidentales causée par l'action d'élite hédoniste – politiques, économiques, intellectuelles ou médiatiques- faisant de l'émancipation permanente le seul horizon moral. Ainsi, les structures traditionnelles, comme la nation, la

9 Tom Flanagan, *Waiting for the wave. The Reform Party and the Conservative movement*, Toronto, McGill-Queen's University Press, 2009, p. 40

10 Stéphane Kelly, *Les Fins du Canada*, Montréal, Boréal, 2001

11 Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Paris, Flammarion, 2007 [1995]

famille ou l'école, sont malmenées en raison de leur présumé conformisme : elles transmettraient à l'individu en devenir des repères qui lui préexistent et le dépassent qui constitueraient un frein à l'épanouissement de ce dernier, qui reproduira un certain mode de vie préétabli et ne pourra développer et affirmer son identité propre.

Certains parlent alors de sensibilité thérapeutique qu'aurait faite sienne la culture étatique postmoderne. Les différentes réformes scolaires centrées sur l'apprenant en sont un exemple, tout comme l'est le multiculturalisme qui nie la définition traditionnelle de la nation et refuse ainsi de prendre en compte la notion d'héritage commun d'un peuple historiquement construit.

Les différents conservatismes occidentaux – à la différence des droites progressistes comme peuvent l'être certains libertariens – ont fait leur la critique anti-élitaire et la dénonciation du fossé qui se creuserait entre la caste dominante et les masses populaires. C'est pourquoi l'amélioration structurelle des institutions démocratiques est un thème récurrent au sein de la droite, afin de parvenir à contourner efficacement l'influence prépondérante et néfaste des élites. Les opposants au militantisme conservateur accusent d'ailleurs bien souvent ses tenants de « populisme ». En Europe, par exemple, le référendum d'initiative populaire est bien souvent évoqué dans certaines franges politiques. Au Canada, une réforme du sénat impliquant l'élection au suffrage universel de ceux qui y siègent constituait déjà un projet majeur lors de la création du Reform Party et l'est toujours à l'heure Harper même si le gouvernement n'y a toujours pas donné suite.

Le débat autour de la démocratie canadienne est des plus importants au sein de la droite canadienne. L'une des personnalités médiatiques les plus colorées et les plus appré-

ciées du conservatisme canadien aujourd'hui, Ezra Levant, a publié en 2009 un livre intitulé Shakedown[12] lequel dénonçait quant à lui le détournement de la démocratie et une dimension bien précise du *thérapeutisme* étatique : la sacralisation des droits de l'homme et le pouvoir abusif accordé à la commission censée les valoriser. Pour Levant, une culture étouffante politiquement correcte et relativiste empoisonne la démocratie canadienne, comme l'illustre la polémique autour des caricatures des Mahomet. Levant y voit justement une confiscation de la liberté d'expression par l'organisme qui prétend précisément défendre cette dernière, la Commission des droits de la personne.

### Vers le Reform Party

La colère des Prairies nous semble ainsi constituer le cœur du phénomène réformiste. La prise en compte de la culture régionale des provinces de l'Ouest – et de l'Alberta au premier chef – nous est vitale dans toute entreprise de compréhension du courant qui suivra. Mais force est d'admettre que le Reform Party représente aussi la radicalisation d'une certaine tradition conservatrice – s'opposant au fond libéral – et la récupération d'une partie des recettes de la droite américaine. L'ensemble de ces sensibilités fut réuni, synthétisé et théorisé en 1986 dans le livre *The Patriot Game* de Peter Brimelow, qui aura un impact prépondérant.

### La tradition conservatrice canadienne

De fait, sur quoi repose donc la tradition conservatrice canadienne, si tant est qu'il y en ait une ? En 2011, Hugh Segal publia une analyse des racines historiques du conservatisme canadien[13], lequel est, à la lecture de son livre, au final plus

12 Ezra Levant, Shakedown, Toronto, McClelland & Stewart ltd, 2009.

13 Hugh Segal, The Right Balance. Canada's conservative tradition, Vancouver, Douglas & McIntyre, 2011.

complexe qu'il n'y parait. On en retiendrait essentiellement une adhésion relativement forte à l'héritage britannique du Canada : appui à la monarchie constitutionnelle, soutien à la libre entreprise et aux valeurs de liberté et de responsabilité individuelle intimement liées à l'éthique protestante, politique étrangère intégrée à celle de Londres, etc.

Sur le plan identitaire, les progressistes-conservateurs sont fidèles à l'idéal – certains diront au mythe – des « deux peuples fondateurs », soit que le Canada est issu d'une entente entre Canadiens français et Canadiens anglais pour en arriver au pacte confédératif de 1867, qui fit par ailleurs de John A. Macdonald, du Parti progressiste-conservateur, le premier ministre du nouveau pays. Que le mythe fondateur des « deux peuples » composant le Canada 1867 soit valable ou non et qu'il reflète ou non la réalité n'est pas ici la question. Force est du moins d'admettre que les conservateurs canadiens-français y ont été très attachés. Son aile québécoise s'est progressivement dissociée du reste du parti lorsque l'administration Borden s'est engagée sur la voie de la participation active du Canada à la Première Guerre mondiale et de la conscription obligatoire, laissant entendre aux Canadiens français qu'ils n'avaient pas voix au chapitre. Cet épisode marqua un point de fracture important.

La politique étrangère progressiste-conservatrice évolua, suite au statut de Westminster, d'une intégration totale, au cours de la Guerre des Boers et de la Première Guerre mondiale, à un soutien fort aux intérêts du Commonwealth jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Lorsque les États-Unis s'imposèrent comme meneur de l'Ouest au cours de la Guerre froide, les progressistes-conservateurs critiquèrent la position modérée de Trudeau face aux dictatures communistes. Lorsque Mulroney arriva au pouvoir, l'alliance avec les États-Unis doublée d'une amitié forte pour le président

Reagan se traduisit par une intégration continentale encore plus grande avec l'Accord de libre-échange. Le Canada des progressistes-conservateurs a donc toujours cherché à se définir comme un acteur important du monde anglo-saxon

### Du néoconservatisme américain

On a souvent accusé le Reform Party, puis ses successeurs que sont l'Alliance canadienne et le Parti conservateur du Canada, de contribuer à l'américanisation de la politique canadienne. Si Stephen Harper provient de la National Citizen Coalition, groupe de réflexion reprenant de nombreuses recettes des conservateurs et des libertariens américains, Preston Manning s'est toujours gardé de faire référence à des intellectuels tels que Irving Kristol ou à des hommes politiques tels que Ronald Reagan. Les réformistes reprenaient néanmoins des éléments idéologiques proches des deux générations de néoconservateurs ayant contribué au renouveau de la droite américaine.

Pour commencer, la défense typiquement anglo-saxonne de la liberté individuelle s'articule autour d'une critique hayekienne – très populaire aux États-Unis – du collectivisme et de l'égalitarisme. L'individualisme philosophique mène la plupart des droites anglo-saxonnes à prôner la réduction du fardeau fiscal et une opposition aux programmes sociaux qui, disent-ils, imposent aux individus des choix financiers qui ont également pour effet pervers de déresponsabiliser celui qui y est soumis.

Les conservateurs américains et canadiens ont également en commun de défendre le partage strict des prérogatives comme prévu par les constitutions respectives des deux pays. Pour eux, le principe fédératif doit être étroitement encadré afin d'éviter tout empiètement de l'État central dans les compétences des gouvernements associés ou dans la vie de l'individu. Le texte constitutionnel a pour mission de

protéger, ainsi plus largement, le principe même de liberté qui doit s'articuler à tous les niveaux. C'est dans une telle mesure que les conservateurs des deux pays sont – pour reprendre les catégories de Stéphane Kelly – beaucoup plus jeffersoniens qu'hamiltoniens. Dans le cas de ceux du Canada, un glissement hamiltonien s'opérera plus tard lors de leur prise du pouvoir.

S'ajoute également – au niveau des ressemblances – la même critique des contre-cultures qui contribuent à briser la cohésion sociale et à fragmenter le sujet politique, de même que le même soutien à une politique étrangère activement pro-occidentale.

On ne saurait non plus taire les liens étroits qui unissent idéologiquement l'École de Calgary et la droite américaine.

### Retour sur un livre majeur : *The Patriot Game* de Peter Brimelow

En 1986, le journaliste britannique Peter Brimelow publie le livre *The Patriot Game : National dreams and political realities* et le réédite deux ans plus tard sous le titre *The Patriot Game : Canada and the Canadian question revisited*[14]. Le livre a inspiré de nombreux futurs réformistes et a jeté les bases intellectuelles du mouvement en devenir. La relecture de cet ouvrage est aujourd'hui essentielle pour comprendre la transformation actuelle du Canada.

Les premiers mots du livre sont éloquents sur les objectifs de ce dernier, quand l'auteur affirme que son modeste objectif est de fournir une théorie générale du Canada[15]. On peut dire que sur ce plan comme sur bien d'autres, le pari de

14 C'est à cette seconde édition que nous nous référons dans cet article : Peter Brimelow, *The Patriot Game : Canada and the Canadian question revisited*, Toronto, Key Porter Books Limited, 1988 [1986]

15 Ibid p.1

Brimelow est gagné. Il s'agit probablement de la première analyse conservatrice d'envergure du Canada qui ne soit pas uniquement qu'une recension de sentiments colériques de la part des Canadiens anglais – et plus particulièrement des Albertains. Le fait que l'auteur soit originaire de Grande-Bretagne aura peut-être contribué à lui garantir la distance nécessaire à une analyse détachée.

Les grandes lignes de cette «théorie générale du Canada» sont toutes très étayées et savamment argumentées, et mènent toutes à la conclusion que le Canada des années 1980 est un pays artificiellement construit sur des rêves démesurés et intrinsèquement idéologiques par les «nationalistes canadiens[16]» que sont les libéraux. De plus, le déclin d'un certain impérialisme canadien-anglais a, selon Brimelow, désorienté un pays désormais sans projets.

Brimelow décrit un certain nombre de points de fracture existant au sein du Canada. Pour le journaliste, c'est sur une incompréhension majeure des «deux solitudes» que se fonde le «jeu patriotique» des libéraux fédéraux. La question du Québec lui semble des plus importantes. Son récit dresse, essentiellement, le portrait d'un Parti conservateur défendant de bon droit les anglophones tandis que le Parti libéral se serait placé au service des seuls intérêts du Québec. Mais, nous dit Brimelow, les libéraux ont fait preuve d'une très forte incompréhension de la question québécoise en estimant que le fait d'aménager l'État fédéral au service de cette province assurerait l'unité canadienne sur le long terme. Bien au contraire, l'aspiration à l'indépendance est fondamentale pour les Québécois tandis que leur histoire et leur identité française et catholique les mèneront

16 Brimelow n'en rejette pas pour autant le nationalisme et le patriotisme. L'utilisation qu'il fait du mot «nationaliste» renvoie à l'étatisme et à l'unitarisme canadien –niant artificiellement les grandes divisions prévalant au sein du Canada- des libéraux.

fort probablement à un tel destin. Dans une telle mesure, les dogmes progressistes d'identité universelle et de redéploiement bilingue de la nation canadienne font totalement fausse route et font fi du profond nationalisme francophone, lequel est intrinsèquement lié aux comportements politiques des Québécois. Avec son rêve d'une impossible réconciliation des « deux solitudes », Mulroney n'aura au final, selon Brimelow, que poursuivi l'utopie libérale.

L'antagonisme profond entre le Canada anglais et le Québec peut, affirme l'auteur, s'apparenter à du racisme. Du moins, les stigmatisations de l'un envers l'autre lui semblent s'alimenter mutuellement[17]. C'est ainsi que l'auteur en vient à promouvoir l'indépendance du Québec, qui libérerait enfin le Canada de cette immense épine dans le pied, et permettrait ainsi au pays de se définir enfin en fonction – uniquement et exclusivement – de son identité fondamentalement anglaise et de se réaménager selon ses propres intérêts géopolitiques et économiques – avec, en premier lieu, les ressources pétrolières.

Pour autant, Brimelow ne tombe pas systématiquement dans la caricature alors qu'il admet même que le Québec pourrait également en sortir gagnant. À quoi ressemblerait donc un Québec indépendant, demande le journaliste[18] ? Les tensions ethniques seraient amoindries, et l'État québécois serait démocratique et ne s'apparenterait pas à un pays du Tiers-Monde[19]. Un Québec indépendant serait-il foncièrement à gauche ? Brimelow admet l'existence d'une gauche militante relativement importante, mais rappelle également qu'un fond conservateur est des plus présents au Québec[20].

17 Ibid p. 253
18 Ibid p. 233
19 Ibid p. 235
20 Ibid p. 234

Puis, il semble croire aux garanties de Bernard Landry selon lesquelles l'économie québécoise serait foncièrement intégrée au marché continental américain, Landry envisageant peut-être même l'adoption d'une monnaie commune[21]. Concernant les politiques économiques du Parti québécois de René Lévesque, qui sont, admet-il, «plus collectivistes qu'ailleurs au Canada», Brimelow rappelle que le second mandat de Lévesque a été marqué par des coupes dans les services publics menant à de graves conflits avec les syndicats. Finalement, analyse-t-il, la vision socio-économique prévalant au Québec est intimement liée à la dynamique nationale, et une multitude de positions en la matière pourraient s'affronter en cas de souveraineté éventuelle et donc de rupture par rapport à cette dynamique[22].

Notons au passage que l'œuvre de Brimelow tient davantage du portrait que du programme politique. Il n'en demeure pas moins qu'elle traduisait dans un ouvrage les instincts de nombreux Canadiens, qui détenaient désormais une forme de manuel leur permettant d'alimenter leurs réflexions. La véritable réponse politique n'en arriva pas moins un an plus tard, en 1987, avec la création officielle du Reform Party.

**La suite de cet article sera publiée dans le prochain numéro.**

21 Ibid p. 233

22 Ibid p. 233-235




Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.

## Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois
**ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.**

FONDS de solidarité FTQ

www.fondsftq.com

VIGNOBLE • WINERY

# RIVIÈRE DU CHÊNE



# 11 VINS D'ICI

## LIVRÉS POUR VOS CÉLÉBRATIONS

www.vignoblerivieredu chene.ca/commande

Le Rosé Gabrielle

W

La Cuvée Glacée des Laurentides

PHENIX

MONDE Les Bulles

L'Adélard

MONDE

Vin de glace
Vino di Ghiaccio
Ледяное вино
Vino de Hielo
アイスワイン
Wino lodowe
Ledové Víno
Ledeno Vino
Buzlu sarap
Ice Wine
Aiswain
Jégbor
冰酒

ÉRA PORTÉ ROSS

Les Bulles de Gabrielle

## LIVRAISON GRATUITE

À L'ACHAT D'UNE CAISSE DE 12 BOUTEILLES

8 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE

DÉTAILS SUR LE SITE

807, ch. de la Rivière-Nord,
St-Eustache, J7R 0J5 - 450-491-3997



# DOSSIER
# L'HÉRITAGE MUSICAL DU QUÉBEC

Luc Bellemare*

**Y a-t-il une histoire de la musique classique du Québec ?**

# L'HÉRITAGE MUSICAL DU QUÉBEC

*L'histoire du Québec est un grand puzzle*
*Dont les morceaux*
*Ont été volontairement jetés dans l'oubli*
*Par ceux qui nous ont exploités et menti*
*Et qui n'ont pas intérêt*
*À ce qu'on retrouve les morceaux.*
*Chaque morceau du puzzle est une mémoire*
*Qui remet la vérité à sa place.*

–Félix Leclerc, *Rêve à vendre*

Parler d'histoire de la musique du Québec équivaut dans l'esprit de tout un chacun à faire le parcours de la chanson depuis Madame Bolduc, incluant un préambule au sujet des airs de folklore comme « À la claire fontaine » et des reels de violoneux. À tort ou à raison, tout ce grand répertoire est considéré comme porteur d'une identité collective, particulièrement depuis Félix Leclerc et les chansonniers de la Révolution tranquille. Or, les Québécois n'imaginent généralement pas que leur coin de pays possède, comme l'Europe, un riche héritage de pratiques musicales classiques. Sans trop y réfléchir, cette culture savante est automatiquement rattachée à l'ailleurs, sinon à l'universel. On fait ainsi l'impasse sur un grand pan du patrimoine d'ici.

* Ph.D. en musicologie. Chercheur postdoctoral, CRILCQ-UQAM

Depuis quelques années, le pianiste de concert Alain Lefèvre attire l'attention du grand public sur la musique d'André Mathieu (1929-1968). C'est certainement un pas dans la bonne direction. Mais au-delà de ce compositeur, que sait-on, par exemple, de Calixa Lavallée (1842-1891), un homme dont la vie créatrice est loin de se limiter à l'hymne patriotique « Ô Canada », exécuté pour la première fois en 1880, dans une version originale française destinée aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste ? On pourrait aussi se demander si l'on connaît suffisamment les réalisations du chef d'orchestre Wilfrid Pelletier (1896-1982), qui a donné son nom à la plus grande salle de concert de la Place des Arts. A-t-on oublié l'histoire plus que centenaire des chanteurs lyriques du Québec, hautement précurseurs des Marc Hervieux, Karina Gauvin et Marie-Nicole Lemieux d'aujourd'hui ? Savons-nous le prestige dont jouissent internationalement les orgues Casavant de Saint-Hyacinthe ? Ou la réputation des Productions d'Oz de Saint-Romuald en tant qu'éditeurs de partitions musicales, spécialisés en guitare classique depuis maintenant un quart de siècle ? Ce ne sont là que quelques bribes de notre héritage musical à tous.

La somme de quatre siècles de pratiques musicales classiques au Québec est trop rarement enseignée, même dans les facultés de musique et conservatoires. Ce savoir demeure essentiellement partagé par une poignée de spécialistes, gravitant pour la majorité autour de la *Société québécoise de recherche en musique* sqrm.qc.ca – comme c'est mon cas, vous l'aurez deviné. Fort heureusement, de sérieux efforts de synthèse ont mené depuis quelques années à d'importantes publications, que ce texte se donne pour but de vulgariser. Aussi suis-je hautement redevable à tous les auteurs cités en fin d'article et dont je ne fais que relayer les connaissances. Les lecteurs désireux d'approfondir le sujet

pourront notamment consulter la *Chronologie musicale du Québec* (Septentrion, 2009) et les ressources du web mentionnées en bibliographie.

Autant que faire se peut, j'entends insister ici sur un certain nombre de compositeurs, d'interprètes, d'œuvres et d'institutions clés du passé musical au Québec. Pour éviter une lecture trop linéaire, j'aborderai les nombreuses facettes du sujet selon un classement à trois sections : la « Musique religieuse », la « Musique en société » et la « Musique de concert ». La conclusion m'amènera à proposer quelques pistes d'interprétation sociétales.

## La musique religieuse : plain-chant, évangélisation et orgue

### Plain-chant

L'histoire du Québec enseigne que les explorateurs des Amériques étaient accompagnés dans leurs voyages de membres du clergé. Aussi les écrits de Jacques Cartier rapportent-ils une « messe dite et chantée » dès 1536. L'établissement par Samuel de Champlain d'une première colonie française permanente entraîne rapidement vers le Nouveau-Monde les Jésuites (1611) et les Récollets (1615). Ces ordres religieux seront suivis par ceux des Ursulines et des Hospitalières, fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec (1639) et de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1642). La recherche musicologique permet aujourd'hui de reconstituer les pratiques musicales de ces organisations cléricales lors des messes quotidiennes et de l'évangélisation des Amérindiens.

Le cérémonial religieux de la Nouvelle-France est largement influencé par ce qui se fait en France dans les décennies suivant le Concile de Trente et la Contre-Réforme, au milieu

du XVI[e] siècle. En musique, ce renouveau comprend un retour aux sources du répertoire de plain-chant[1], à la messe chantée et aux cantiques, aux racines de rituels journaliers comme les vêpres, au calendrier liturgique pour l'année et à certaines prescriptions concernant les événements extraordinaires. En Europe, le modèle est Palestrina (v. 1525-1594), compositeur de la *Messe du Pape Marcel* (v. 1567). La papauté célèbre cette partition à l'écriture vocale en harmonies limpides, permettant de bien entendre le texte sacré. En Nouvelle-France, les célébrants se doivent de chanter le texte sacré en latin, a cappella, soit à une seule voix – un chantre au lutrin –, soit à plusieurs voix – à l'unisson, en polyphonie ou en faux-bourdon[2]. Tout dépend des ressources humaines limitées qui, dans chaque paroisse de la colonie, peuvent être affectées à la célébration. Lors d'occasions spéciales, on entonne le *Te Deum* ou le *Veni Creator*. Sauf dans le cas de l'orgue, la musique instrumentale est inconvenante et donc proscrite pour le culte. En dehors des rituels de l'église, toutefois, les membres du clergé s'adonnent à un certain

1 L'expression *chant grégorien* est certes mieux connue du grand public que celle de *plain-chant*. Pour les spécialistes, toutefois, le chant grégorien désigne un corpus bien localisé sous le pape Grégoire 1[er], à Rome, au VI[e] siècle. Afin d'inclure tous les autres répertoires de la liturgie catholique du Moyen Âge (le chant ambroisien, le bénéventain, le gallican, le mozarabe, etc.), et surtout leurs réformations en France et en Nouvelle-France entre les XVII[e] et XIX[e] siècles, on préfère parler de *plain-chant*.

2 La *polyphonie* désigne le chant harmonisé à plusieurs voix en contrepoint (à l'horizontale). C'est la pratique de composition qui prévaut dans les siècles précédant l'établissement de l'harmonie tonale (à la verticale), soit jusqu'à la fin de la Renaissance. Même si la polyphonie vocale perd du terrain vis-à-vis de la nouvelle musique instrumentale, Jean-Sébastien Bach (1685-1750) demeure dans ses fugues un champion incontesté du contrepoint. Le *faux-bourdon*, que l'on oppose au contrepoint, est une technique de chant essentiellement mélodique. L'air quelque peu improvisé se délie sur l'intervalle maintenu de la basse chantée, que l'on appelle justement le bourdon. Autrement dit, on pourrait imaginer des chanteurs imitant les sons d'une cornemuse, mais avec ici un air de plain-chant liturgique comme dessus.

répertoire instrumental, dont il sera question un peu plus loin. Même après la conquête britannique, l'ensemble de cette pratique musicale du chant liturgique demeurera pratiquement inchangé.

On peut légitimement se demander si des œuvres nouvelles ont été composées en Nouvelle-France, ne serait-ce qu'à partir d'un assemblage de fragments liturgiques européens ? La seule vraie messe originale d'Amérique française que nous connaissons est la *Prose de la Sainte-Famille* (1684). L'œuvre est attribuée à Charles Glandelet (1645-1725) et Charles-Amador Martin (1648-1711), deux membres de la Confrérie de la Sainte-Famille, dont la fondation est avalisée en 1663 par M^gr^ de Laval.

Les livres de musique retrouvés dans les inventaires après décès des habitants de Nouvelle-France proviennent d'Europe. On retrace par exemple un livre de motets composés par Nicolas Bernier (v. 1664-1734). Cet ouvrage daté de 1703 porte la signature de M^gr^ de Saint-Vallier. L'exposition *Les Arts en Nouvelle-France* (2012-1013) du Musée national des beaux-arts du Québec nous donnait récemment à voir le manuscrit du *Livre d'orgue de Montréal*, un ouvrage apporté dans la colonie en 1724 par le sulpicien Jean Girard (1696-1765). À cette époque, Jean-Sébastien Bach vient d'achever les *Six Concertos brandebourgeois* en Allemagne. Jean-Philippe Rameau et François Couperin sont les maîtres du clavecin en France. Et Georg Friedrich Handel compose des opéras à Londres. La toute première impression d'un livre de musique au Québec sera un *Graduel romain*, recueil de plain-chants édité en l'an 1800 par John Neilson (1776-1848). Il sera suivi d'un *Processionnal romain* et d'un *Vespéral romain*.

Les chantres et chorales continuent d'essaimer dans les paroisses du Québec au XIX^e^ siècle. En 1903, le *Motu Proprio*

du pape Pie X marque une nouvelle volonté de retour aux sources du plain-chant liturgique. Cette lettre condamne la « musique théâtrale » à l'église – c'est-à-dire l'opéra –, les chorales « mixtes » et les instruments autres que l'orgue. On favorise bien entendu le chant grégorien et la polyphonie de style Contre-Réforme, celle de Palestrina. La réponse canadienne-française à cette invitation papale mène à la création par Jean-Noël Charbonneau (1875-1945) de la Schola cantorum de Montréal (1915). L'institution comptera parmi ses professeurs Arthur Laurendeau (1880-1963), Arthur Letondal (1869-1956) et Éthelbert Thibault (1898-1953).

### Évangélisation

La conversion au catholicisme des Amérindiens, Hurons et Souriquois, donne lieu à un choc des cultures qui n'est pas sans conséquence sur le plain-chant en Nouvelle-France. Afin de communiquer adéquatement le message chrétien aux Premières Nations, les prêtres apprennent à parler le huron, l'algonquin, le montagnais et l'abénaquis. On possède des traces de la messe et des vêpres en huron à Sillery à partir de 1637, mais le métissage autochtone s'amplifie surtout après 1650. Selon le principe du timbre folklorique, on utilise une mélodie liturgique inchangée, sur laquelle se greffe un texte original, réécrit en langue amérindienne[3]. L'un des cas les plus célèbres est le *Iesous Ahatonhia*, un chant de Noël en langue huronne, attribué au père Jean de

3 Dans le répertoire de folklore, un air musical traditionnel devient un *timbre* lorsqu'il est chanté sur de nouvelles paroles originales. Cette pratique d'appropriation des chansons est extrêmement répandue dans la population au cours du XIX[e] siècle, avant l'invention de l'enregistrement sonore. La technique est commode pour les gens qui ne connaissent pas la théorie musicale et l'art de composer. Au Québec, des exemples célèbres de timbres sont les chansons « Un Canadien errant », sur l'air « Si tu te mets anguille », ou encore « Vive la Canadienne », sur l'air « Par derrière chez mon père ».

Brébeuf, sur la mélodie française traditionnelle « Une jeune pucelle ». Des chants liturgiques comme *Conditor Alme*, *Ave Verum*, *Iste Confessor* et *Veni Creator* servaient également de timbre pour l'évangélisation. Notons encore qu'il existe une traduction en abénaquis de la *Prose de la Sainte-Famille*.

La pratique liturgique quotidienne et l'évangélisation des Amérindiens ne vont pas sans une préparation qui passe par la formation des chantres dans les collèges et séminaires de Nouvelle-France. Le professeur de musique Martin Boutet (1617-1686) arrive dans la colonie en 1645. C'est lui qui va enseigner l'art musical au chantre Charles-Amador Martin et à Louis Jolliet, le futur explorateur du Mississippi. Charles-Amador Martin devient en 1674 le premier professeur de plain-chant au Séminaire des missions étrangères. Cette même année est celle de l'érection de la cathédrale de Québec, avec prescriptions sur le rôle du chant et de l'orgue selon le vœu de M^gr^ de Laval. Petit à petit, les paroisses de la vallée du Saint-Laurent sont dotées de prêtres habiletés à dire et à chanter la messe.

### Orgue

Le premier orgue de Nouvelle-France est installé dans la paroisse de Québec en 1657. Au Séminaire de Québec, c'est Louis Jolliet qui enseigne l'orgue à partir de 1665. Rappelons que Jean Girard apporte dans la colonie en 1724 l'ouvrage français de musique d'orgue connu sous le nom de *Livre d'orgue de Montréal*. Le premier orgue construit par Joseph Casavant père (1807-1874) date de 1840. La Maison Casavant Frères de Saint-Hyacinthe est quant à elle fondée en 1879. Tout au long de l'histoire, de très nombreux maîtres de musique du Québec vivent de leurs fonctions d'organiste de paroisse, tout en s'adonnant à la composition et à l'enseignement :

- Ernest Gagnon (1834-1915), auteur des Chansons populaires du Canada (1865)
- Son frère, Gustave Gagnon (1842-1930)
- Son neveu, Henri Gagnon (1887-1961), qui a donné son nom à la salle de concert de la Faculté de musique de l'Université Laval
- Gustave Smith (1826-1896)
- Romain-Octave Pelletier (1843-1927)
- Arthur Letondal (1869-1956)
- Alphonse-Lavallée Smith (1873-1912)
- Amédée Tremblay (1876-1949)
- Joseph-Antonio Thompson (1896-1974), qui a donné son nom à la salle de spectacle du centre-ville de Trois-Rivières
- Antoine Reboulot (1914-2002)
- Claude Lagacé (né en 1917)
- Raymond Daveluy (né en 1926)
- Kenneth Gilbert (né en 1931), également musicologue, spécialiste de Couperin
- Antoine Bouchard (né en 1932)

Plain-chant ou orgue, cette tradition musicale religieuse est plutôt discrète, mais encore vivante au Québec. Depuis 1989, on publie deux fois par année le bulletin *Laudem* de l'association des musiciens liturgiques du Canada. La Société des Amis de l'orgue de Québec a été mise sur pied en 1966 à l'instigation d'Antoine Bouchard. À Montréal, les facteurs

d'orgues Juget-Sinclair créent des instruments neufs et en restaurent d'autres partout dans le monde depuis 1995. En 2008, Gilles Vigneault et Bruno Fecteau créaient une *Grand-messe* complètement originale. En 2012, un grand-orgue Casavant a été installé à la Maison symphonique de Montréal. En 2013, c'est la nouvelle salle de concert rénovée du Palais Montcalm de Québec qui a inauguré le sien.

## La musique en société : folklore et danse, musique militaire, opéra, critique et presse

### Chants de folklore

De retour aux origines historiques, on peut rappeler de façon anecdotique que Jacques Cartier fit sonner les trompettes à Hochelaga en 1535. Du reste, il est assez bien connu que les pionniers de la colonisation en Nouvelle-France avaient en mémoire des airs de folklore et des chansons à répondre, matériau qu'ils utilisèrent pour forger leurs timbres au gré de l'actualité. Un type particulier de chansons à répondre, que les spécialistes nomment la chanson en laisse, possède une structure de texte à survivance médiévale[4]. Les chants de folklore accompagnaient bien sûr les coureurs des bois, portageurs et canotiers dans leurs longs voyages. Dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, des chansons comiques sur timbres permettaient aussi de se moquer des gens de pouvoir, qu'ils appartiennent au clergé ou qu'ils représentent le roi. On entendait donc des chants dans les cabarets ou débits de boissons et même jusque dans la rue, sur la place publique. Avant le XIX^e^ siècle, notre connaissance plus détaillée des pratiques du chant de folklore demeure malheureusement fragmentaire.

4 La *chanson en laisse* est composée de couplets à deux lignes (une rime). À chaque nouveau couplet, on reprend la dernière ligne du précédent et on complète avec une ligne originale. Entre chaque couplet est généralement intercalé un refrain. Au Québec, un exemple populaire de chanson en laisse est « À la claire fontaine ».

En 1821, l'imprimerie de James Brown publie un *Recueil de chansons choisies*. Cette anthologie de chants de folklore serait la première du genre au Québec. Vers 1830, la collection de onze chansons de voyageurs d'Edward Ermatinger (1797-1876), un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est un autre rare témoignage des chansons qui rythmaient les coups de pagaie des canotiers sur la rivière et l'exténuante marche en forêt des voyageurs. Dans les décennies suivantes, la chanson circule plus librement grâce à certains organes de presse comme *Le Canadien*, *Quebec Mercury*, *Le Ménestrel*, *La Minerve*, *Le Fantasque*, *Literary Garland* et *L'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*. Les chansons de ces journaux prennent le plus fréquemment la forme de timbres à saveur politique et patriotique, comme c'est le cas d'« Un Canadien errant » (1842) d'Antoine Gérin-Lajoie. Les principales chansons originales du XIX^e^ siècle que l'on connaît sont l'œuvre conjointe d'un compositeur et d'un parolier. En voici quelques exemples :

- « Ô Canada, mon pays mes amours » (1834) de Georges-Étienne Cartier (paroles) et Jean-Baptiste Labelle (musique)

- « Le Drapeau de Carillon » (1858) d'Octave Crémazie (paroles) et Charles Wugk Sabatier (musique)

- « Ô Canada » (1880) d'Adolphe-Basile Routhier (paroles) et Calixa Lavallée (musique), devenu l'hymne national du Canada en 1980

- « Restons français » (1888) de Rémi Tremblay (paroles) et Calixa Lavallée (musique)

Arrivé à Québec en 1835, le compositeur, poète et éditeur Napoléon Aubin (1812-1890) publie « Le Dépit amoureux »,

la première chanson de musique en feuille de l'histoire du Québec. Pour faire suite aux recueils de folklore sous forme d'étude savante réalisés par François-Alexandre-Hubert LaRue (1863) et Ernest Gagnon (1865), plus d'une centaine d'autres livres de chants de folklore paraissent dans la deuxième moitié du XIX[e] et au début du XX[e] siècle. En 1899, Ernest Myrand (1854-1921) lance un ouvrage historique sur les *Noëls anciens de la Nouvelle-France*. Avec l'histoire de la chanson québécoise au XX[e] siècle, on revient en terrain familier.

### Musique de danse

Les rares témoignages qui nous sont parvenus, notamment ceux de Pehr Kalm (1716-1779) et Pierre Sales de Laterrière (1743-1815), établissent que les Canadiens français adoraient fêter et danser aux chansons. Les types de danses le plus fréquemment identifiés sont le menuet, la gavotte et les contredanses[5]. En retournant aux sources européennes du temps, on peut avoir une idée relativement juste du goût en matière de musique de danse sous le règne de Louis XIV et de ses successeurs.

Les documents sont plus loquaces à partir de la fin du XVIII[e] siècle, surtout après la Conquête britannique et l'émergence de la presse. Élisabeth Bégon (1696-1755) et

5 Le *menuet* est une danse baroque française à trois temps. Prisé à Versailles, on le retrouve chez Jean-Baptiste Lully, le musicien complice de Molière. Il figure également au troisième mouvement des symphonies classiques viennoises, celles de Mozart et d'Haydn, par exemple. La *gavotte* est une autre danse baroque française, mais à rythme de deux temps, avec levée d'une demi-mesure. On la retrouve chez Bach et Rameau. Les *contredanses* sont des danses de groupe pratiquées au XVIII[e] siècle dans les cours britanniques et françaises. Elles requièrent plusieurs couples sur le plancher pour l'exécution de figures enchaînées. Un peu partout en Occident, les contredanses ont donné naissance au quadrille, au cotillon et au set carré.

l'Intendant François Bigot (1703-1778) organisent des bals à Montréal et à Québec, particulièrement en hiver. Le Château Saint-Louis est un lieu privilégié pour tenir ces nombreuses assemblées. La redécouverte récente d'un *Livre de contre-danses avec les figures* (1766) aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières nous renseigne encore davantage sur la pratique des pas et des figures en Amérique française. Avec les bals surgit évidemment une demande pour les leçons de bons maîtres à danser, capable de former adéquatement les adeptes. Le peintre et professeur de musique Louis Dulongpré (1759-1843) ouvre son école de danse à Montréal en 1787. Curiosité s'il en est, on ne tolérait pas que les garçons et les filles reçoivent leurs leçons le même jour. De 1797 à 1823, Antoine Rod ouvre un autre studio pour enseigner le menuet, le cotillon, les « contre dances angloises » et éventuellement la valse.

Alors que la tendance est à l'abandon du menuet, l'immigration en provenance des îles britanniques – Irlandais, Écossais, Anglais de la région du Lancashire – contribue à l'intégration par les Canadiens français des danses percussives de pieds : les gigues, reels, hornpipes, galops et clogs[6]. Au milieu du XIX[e] siècle, l'invasion des danses de couples européennes en position fermée comme la valse, la polka, la mazurka et le schottische vont renouveler la pratique musicale et, cela va presque de soi... scandaliser le clergé.

6 La *gigue* irlandaise et le *reel* écossais n'ont pas besoin d'une trop longue présentation. Il s'agit le plus communément de danses percussives de pieds à deux temps, exécutées au son du violon. Le *hornpipe* et le *clog* anglais présentent plusieurs similarités avec la gigue du Canada français. Répandus sur la côte est américaine, ils se caractériseraient toutefois par un rythme pointé et un break en fin de phrase. Le nom même de *clog* est le terme britannique pour désigner les souliers propres à la danse en question. Enfin, le mot *rigodon* circule pour discuter indifféremment toutes les danses traditionnelles du Québec, mais la danse européenne qui porte ce nom spécifique n'aurait jamais pénétré au pays.

### Musique militaire et orchestre à vents

Replongeons dans l'effervescence de la place publique à Québec, Montréal et Trois-Rivières au XVII[e] siècle. On peut croire que la vie des villes de Nouvelle-France était rythmée tout autant par le carillon des cloches de l'église que par le son des tambours, batteries, hautbois, fifres et trompettes de la garde militaire[7]. Vu ainsi, le son était un lieu symbolique de lutte entre clergé et gouverneur du roi Louis XIV. C'est dans ce bruit que la *criée* annonçait à la populace des ventes particulières. Le rituel du *ban* permettait quant à lui de rassembler le corps de milice et de lui transmettre les ordres du commandement concernant les déplacements et combats, les pourparlers ou cérémonies. Le journal *La Gazette de Québec* porte en 1767 une première trace de la présence locale d'une section de la franc-maçonnerie anglaise. Parmi les activités annoncées, des chansons, hymnes et odes, assemblées de danse, concerts publics et pièces de théâtre.

La fin de la guerre de Sept Ans ne signifie pas l'arrêt complet des hostilités. La menace d'une invasion américaine est bien réelle. Le musicien militaire Frédérick Glackemeyer (1759-1836) est arrivé à Trois-Rivières en 1777 avec un régiment de mercenaires. De 1784 à 1819, il se fait pianiste, marchand de partitions et devient l'un des premiers professeurs de musique installés à Québec. Ses compositions manuscrites incluent quelques marches d'inspiration militaire comme la *General Craig's March* et la *Marche Châteauguay* (perdue), mais aussi des arrangements de chants de folklore pour piano tels qu'*En roulant ma boule* et *Mon père a fait faire un étang*.

Jean-Chrysostome Brauneis, père (1785-1832) s'établit en 1813 à Québec en qualité de musicien au sein du 70[e] Régiment de fantassins. Ses fonctions lui laissent le temps d'enseigner

7 Le *fifre* est un instrument à vent dans la famille de la flûte traversière.

la musique et d'œuvrer dans le commerce d'instruments. En 1831, il devient directeur du Régiment d'artillerie de Québec. Jean-Chrysostome Brauneis, fils (1814-1871), également musicien, sera l'auteur d'une *Marche de la Saint-Jean-Baptiste* (1846) et d'une *Montreal Bazaar Polka* (v. 1848).

Théodore Frédéric Molt (1795-1856) s'installe à Québec de 1822 jusqu'à 1833, puis de 1840 à 1849. Professeur de musique au Séminaire de Québec, il enseigne le piano, l'orgue, la basse chiffrée et le chant, en plus de rédiger des livres de pédagogie du piano, du chant et de théorie musicale. En 1826, Molt effectue un grand voyage en Europe afin de rencontrer en personne le compositeur Ludwig van Beethoven. Lorsqu'il écrit au maître germanique, il lui fait savoir qu'il est professeur de musique à Québec en Amérique du Nord et qu'il lui a fallu 3000 heures de voyage pour arriver en Autriche. Molt demande humblement à Beethoven de composer quelque chose pour conserver le souvenir de ce très long périple. Qu'on se le dise, le mythique créateur ne demeure pas sourd à telle demande! Sa réponse prend la forme du canon *Freu dich des Lebens* – en français, *Réjouis-toi de la vie* –, daté du 16 décembre 1825. Il s'agit là du seul et unique contact que Beethoven a établi de son vivant avec l'Amérique du Nord... et c'est à la ville de Québec qu'il est destiné. En fait de composition, Molt lègue lui-même quelques marches, valses et chansons, en plus du manuscrit d'une messe. Les plus connues sont l'air *Sol canadien* et la *Post Horn Waltz*.

À la fin du XIX[e] siècle, les chefs québécois de fanfares militaires sont avant tout des compositeurs de musique pour ensemble à vents. Leur approche de l'orchestration rappelle les valses viennoises des Johann Strauss, père et fils, les traditions d'harmonies militaires britanniques d'un Percy Grainger, le style français de certaines œuvres pour

ensemble à vents de Berlioz et Gounod et la pratique américaine de John Philip Sousa. On peut en nommer quelques-uns :

Adam Schott (1794-1864), directeur fondateur de la Société Sainte-Cécile (1833-1836), chef de musique des Grenadier Guards (1844-1856) ;

Charles Sauvageau (1807-1849), chef du Quadrille Band (1833) et directeur de la Musique canadienne pour les premières fêtes officielles de la Saint-Jean Baptiste (1842) ;

Ernest Lavigne (1851-1909), chef de la Bande de la cité à l'ouverture du parc Sohmer de Montréal (1889) ;

Edmond Hardy (1854-1943), directeur de l'Harmonie de Montréal (1874-1934) ;

Louis-Philippe Laurendeau (1861-1916), chef de musique à l'École militaire Saint-Jean, compositeur d'environ 200 œuvres pour harmonie ;

Joseph Vézina (1849-1924), directeur musical de la Société Sainte-Cécile (1884-1924), de la Fanfare des Voltigeurs de Québec (1869-1879) et chef fondateur de l'Orchestre symphonique de Québec (1902-1924) ;

Jean-Josaphat Gagnier (1885-1949), chef des Grenadier Guards (1913-1947), dernier directeur de l'Harmonie du parc Sohmer (1917-1919) ;

Charles O'Neill (1882-1964), directeur du Royal 22e Régiment à Québec (1922-1937) et de la Petite Symphonie de Radio-Canada.

### Opéra, opérette et musique de salon

L'histoire de l'opéra au Québec pourrait bien commencer par la représentation à Port-Royal en Acadie du *Théâtre de Neptune* (1606) de Marc Lescarbot, une œuvre donnée en hommage au Baron de Poutrincourt. Cette création est parfaitement contemporaine de l'*Orfeo* (1607) de Claudio Monteverdi, le premier «vrai» opéra en histoire de la musique classique occidentale. En Nouvelle-France, il est fait allusion à l'Ordre de bon temps de Samuel de Champlain de même qu'à des représentations de pièces de Molière. Par exemple, à l'intention du gouverneur Frontenac, on donne en 1694 le *Tartuffe* avec violons et danseurs, au grand déplaisir de M^gr^ de Saint-Vallier.

Le premier «vrai» opéra de l'histoire du Québec est *Colas et Colinette, ou Le Bailli dupé*, du compositeur Joseph Quesnel (1746-1809). L'ouvrage lyrique est créé en 1790 au Théâtre de société de Montréal, une institution mise sur pied en collaboration avec le peintre et maître à danser Louis Dulongpré. La partition de Quesnel est composée seulement un an avant *La Flûte enchantée*, l'ultime opéra de Wolfgang Amadeus Mozart. Joseph Quesnel laisse un autre opéra inachevé, qui a pour titre *Lucas et Cécile*. En 1846, avec la Société des amateurs canadiens, Napoléon Aubin présente l'opéra-comique *Le Devin du village* du philosophe Jean-Jacques Rousseau, une œuvre dont s'était justement inspiré Quesnel.

À compter de 1840, des compagnies d'opéra étrangères visitent de plus en plus fréquemment les villes de Montréal et Québec. Ce qui se passe dans ces zones urbaines n'est ni plus, ni moins que ce que l'on observe ailleurs en Amérique du Nord. On y entend de l'opérette, du burlesque, du vaudeville, des *comic operas* et, dans une moindre mesure, du grand opéra européen. Les troupes itinérantes s'arrêtent au Québec une fois par saison, mais pour une durée d'une

semaine à dix jours, le temps de présenter cinq à dix opéras différents ! Localement, maintes petites compagnies vont tenter de lancer une production lyrique régulière, mais l'ambition des initiateurs de ces projets sera longtemps plus grande que les moyens financiers disponibles. L'effort le plus notable au tournant du XX^e^ siècle revient à L'Opéra français de Montréal (1893-1896). Il faut ensuite attendre la fondation de la Société canadienne d'opérette (1921-1934) d'Honoré Vaillancourt et Albert Roberval, suivie des Variétés lyriques (1936-1955) de Lionel Daunais et Charles Goulet ainsi que de l'Opera Guild of Montreal (1941-1969) de Pauline Donalda. De nos jours, ce sont l'Opéra de Montréal (1980) et l'Opéra de Québec (1984) qui assurent les meilleures productions d'opéra au Québec.

On connaît encore mal le monde de la musique de salon au Québec depuis la Belle Époque, mais il vaut la peine d'en esquisser un tant soit peu les contours. Il est d'abord bien établi que la chansonnette de France est accessible dans les magasins de musique du dominion. Une quantité considérable de feuilles de musique légère pour voix et piano paraît aussi dans les revues montréalaises *Le Passe-temps* (1895-1945) et *La Lyre* (1922-1931). D'autres mélodies, valses et chansons sont publiées dans des recueils chansonniers d'Ernest Lavigne comme *Le Succès du salon* (1866) et *L'Album du chanteur* (1891). Cette musique se compare tout à fait aux airs lyriques populaires des Massenet, Saint-Saëns et Gounod de France. À cette époque, le piano est devenu un instrument de musique commun dans les salons de familles bourgeoises canadiennes. Toutes les jeunes filles en apprennent les rudiments durant quelques années. On sait à ce sujet que la région de Montréal possède elle-même les fabriques de pianos des marques Pratte, Willis et Lesage. Dans les années 1920, la Baronne d'Halewyn, Anne-Marie Dard de son vrai nom, tenait un salon dont le détail des réunions nous échappe.

De l'Eldorado (1899-1901) jusqu'au cabaret Au matou botté (1929-1931), on commence à peine à redécouvrir la vie musicale des cafés-concerts de type montmartrois ouverts dans la métropole. Les passages chez nous du chansonnier breton Théodore Botrel (1868-1925) et de la diseuse Yvette Guilbert (1865-1944) ne passent pas inaperçus auprès d'une partie des intellectuels canadiens-français. D'Achille Fortier (1864-1939) à Lionel Daunais, Emma Bourgeois-Lacerte (1870-1935) et Joséphine Doherty-Coderre (1875-1954), la composition de mélodies françaises est un genre cultivé. Avec l'émergence du cinéma muet, la pratique du piano d'accompagnement entraîne le développement d'un *ragtime* à la québécoise avec Jean-Baptiste Lafrenière (1874-1912) et d'un *novelty rag* avec Willie Eckstein (1888-1963), le pianiste virtuose du théâtre Strand. Il est vrai que les grandes carrières lyriques se bâtissent surtout aux États-Unis et en Europe. La suite de l'histoire annonce d'ailleurs un rayonnement international accru des artisans québécois du monde de l'opéra.

Le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier (1896-1982) fait ses débuts vers 1910 comme pianiste répétiteur et chef de chœur de l'éphémère Compagnie d'opéra de Montréal. Fort de ses études musicales avec Alexis Contant et Alfred Laliberté, il se mérite le Prix d'Europe de 1915. Il séjourne en France pendant la guerre, rencontre le chef Pierre Monteux – celui lui qui dirigeait l'orchestre lors du grand scandale auquel donne lieu la première exécution du *Sacre du printemps* de Stravinski, en 1913 – et noue ainsi contact avec le milieu lyrique nord-américain. Wilfrid Pelletier devient vers 1920 le répétiteur du répertoire français et italien au renommé Metropolitan Opera (MET) de New York. De 1929 à 1950, il est chef régulier de l'institution américaine, aux côtés du légendaire Arturo Toscanini. En 1934, Wilfrid Pelletier devient chef du tout nouvel Orchestre symphonique de Montréal. De 1951 à 1966, il dirige l'Orchestre symphonique

de Québec. Wilfrid Pelletier est par ailleurs le fier créateur de Matinées symphoniques pour la jeunesse, un lieu de découverte de la musique classique depuis 1935. Aujourd'hui, c'est Robert Lepage qui vient de compléter la mise en scène de la *Tétralogie* de Wagner pour le MET de New York.

La cantatrice Emma Albani (1847-1930) est la première chanteuse lyrique du Québec à acquérir une véritable réputation internationale. Vers 1860, elle étudie le chant entre Paris et Milan. Sa carrière commence vraiment en 1869 dans les théâtres de province d'Italie. En 1872, elle se produit au prestigieux Covent Garden, un théâtre de Londres. Emma Albani sera une amie et confidente de la reine Victoria, fervente d'opéra. Après avoir chanté en Europe, en Russie et aux États-Unis, elle reçoit un accueil triomphal à Montréal en 1883. Avec du recul, il n'est nullement étonnant que « L'Albani » ait suscité l'admiration de membres de l'École littéraire de Montréal, au temps de Nelligan.

La soprano Éva Gauthier (1885-1958) est une autre artiste québécoise au parcours hors du commun. Après ses premières études, elle bénéficie en 1902 l'appui de Wilfrid Laurier pour aller parfaire sa formation musicale en Europe. En 1905, elle rencontre Emma Albani à Londres. De là, une carrière européenne de chant lyrique est lancée. Avant la guerre, Éva Gauthier aura visité Java, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Elle fait bientôt ses débuts à New York avec l'intention de défendre la musique moderne des Ravel, Schœnberg et Stravinski. L'un de ses récitals, en novembre 1923, est littéralement passé à l'histoire. Alors qu'elle interprète quelques airs de Gershwin, le chef d'orchestre symphonique de danse Paul Whiteman se montre fort impressionné. On raconte que c'est à ce moment qu'il commande à Gershwin une œuvre nouvelle : la célèbre *Rhapsody in Blue*.

Le ténor Raoul Jobin (1906-1974) connaît aussi une carrière lyrique remarquable. Après des études à Québec, il part pour Paris en 1930. Il fait ses débuts au Théâtre des Champs-Élysées. Pour des raisons familiales et des occasions professionnelles, il effectue durant cette décennie quelques allers-retours entre la France et le Québec. En 1940, à l'invitation de Wilfrid Pelletier, il réussit brillamment son audition pour le MET. À la fin des années 1950, il accepte d'enseigner aux conservatoires de Montréal et de Québec. Raoul Jobin demeure l'un des plus grands ténors d'expression française de sa génération.

La liste des grandes voix lyriques québécoises du début du XX$^{e}$ siècle pourrait encore s'allonger :

François-Xavier Mercier (1867-1932) ;
Joseph Saucier (1869-1941) ;
Jeanne Maubourg (1875-1953) ;
Rodolphe Plamondon (1876-1940) ;
Béatrice La Palme (1878-1921) ;
Pauline Donalda (1882-1970) ;
Honoré Vaillancourt (1892-1933) ;
Cédia Brault (1894-1972) ;
Sarah Fischer (1896-1975) ;
Camille Bernard (1898-1984) ;
Lionel Daunais (1902-1982) ;
Anna Malenfant (1905-1988) ;
Jules Jacob (1906-1969) ;
Paul-Émile Corbeil (1908-1965).

De la génération active après la Deuxième Guerre mondiale, citons au moins :

Léopold Simoneau (1918-2006) ;

Pierrette Alarie (1921-2011) ;

Yoland Guérard (1923-1987) ;

André Turp (1925-1991) ;

Louis Quilico (1925-2000) ;

Richard Verreau (1926-2005) ;

Robert Savoie (1927-2007) ;

Maureen Forrester (1930-2010) ;

Joseph Rouleau (né en 1929) ;

Colette Boky (née en 1935) ;

Bruno Laplante (né en 1938) ;

Claude Corbeil (né en 1940).

Parmi les talents d'aujourd'hui s'illustrent notamment Richard Duguay, Karina Gauvin, Daniel Taylor, Suzie LeBlanc, Hélène Guilmette, Marie-Nicole Lemieux et Marc Hervieux.

À défaut de présenter une liste exhaustive d'opéras et opérettes composés par des Québécois, je voudrais à tout le moins offrir une sélection d'œuvres :

Joseph Quesnel, *Colas et Colinette* (1790), *Lucas et Cécile* (1809) ;

Calixa Lavallée, *Loulou* (1872), *La Veuve/The Widow* (1881) ;

Célestin Lavigueur, *La Fiancée des bois* (1871), *Un mariage improvisé* (1882) ;

Joseph Vézina, *Le Lauréat* (1906), *Le Rajah* (1910), *Le Fétiche* (1912) ;

Henri Miro, *Le Roman de Suzon* (v. 1914), *Lolita* (1944) ;

Oscar O'Brien, *Forestiers et voyageurs* (1928) ;

Ulric Voyer, *L'Intendant Bigot* (1929) ;

Omer Létourneau, *Mam'zelle Bébé* (1933) ;

Maurice Blackburn, *Une mesure de silence* (1954-1955) ;

Harry Somers, *Louis Riel* (1967) ;

Claude Vivier, *Kopernikus* (1980) ;

Marc Gagné, *Menaud* (1986), *Évangéline et Gabriel* (1987-1990) ;

André Gagnon et Michel Tremblay, *Nelligan* (1990)

**Musique imprimée, disque, critique et presse**

De l'édition du *Graduel romain* (1800) par John Neilson et de la feuille de musique « Le Dépit amoureux » (v. 1840) de Napoléon Aubin jusqu'aux *Chansons populaires du Canada* (1865) d'Ernest Gagnon et autres recueils chansonniers, le milieu de l'édition de la musique classique au Québec se développe lentement. À Montréal, ce sont John Lovell (1810-1893), Adélard-Joseph Boucher (1835-1912) et Joseph-Georges Yon (1857-1945) qui s'occupent de mettre la plupart des partitions européennes à la disposition des musiciens. Il faut dire que l'arrivée en 1855 du navire français La Capricieuse facilite l'importation de livres et feuilles de musique en provenance de l'Hexagone. Au plan local, quelques œuvres de Jean-Chrysostome Brauneis fils, Calixa Lavallée et Alexis Contant trouvent le chemin des presses. La situation est un peu meilleure avec l'arrivée en 1896 du magasin Archambault Musique, un commerce qui

tient à la fois lieu de comptoir de musique imprimée et de vendeur de pianos. Archambault reprend bientôt les Éditions de la Schola cantorum, publie des pages de Claude Champagne, Léo-Pol Morin, Albertine Morin-Labrecque et Lionel Daunais. À Québec, ce sont les éditeurs J & O Crémazie, Robert Morgan, Gauvin & Courchesne et la Procure générale de musique d'Omer Létourneau qui alimentent les instrumentistes. Les œuvres québécoises publiées sont celles d'Antoine Dessane, Charles Wugk Sabatier et Joseph Vézina.

De 1983 à 1999, la Société pour le patrimoine musical canadien a entrepris l'édition de 25 volumes d'œuvres classiques canadiennes composées avant 1950. Depuis 2004, les Éditions du Nouveau Théâtre musical ont à leur tour entamé la publication d'un grand corpus d'œuvres classiques québécoises méconnues des XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles, à commencer par celles de Calixa Lavallée, Lionel Daunais et André Mathieu. La distribution de ces partitions est assurée par les Productions d'Oz, le prolifique éditeur de guitare classique établi à Saint-Romuald, sur la rive sud de Québec.

Le brevet canadien d'invention du phonographe à disque plat d'Emile Berliner (1897) est suivi de peu par l'ouverture à Montréal de la Berliner Gramophone Company, une première usine de pressage de disques au pays (1899). La trace de cette époque existe encore sous les traits du Musée des ondes Emile-Berliner, dans le quartier Saint-Henri. En 1918, Herbert Samuel Berliner, le fils d'Emile, fonde Compo, une compagnie de disques dont l'étiquette Starr aura pour vedette Madame Bolduc. Aujourd'hui, les principales étiquettes de disques classiques du Québec sont Analekta (1988) et Atma classique (1995). À cela s'ajoutent les disques pressés par la Société Radio-Canada – collection Musique et musiciens du Canada – et l'étiquette SNE.

Il existe au Québec des traces de critique musicale au moins depuis la fondation de *La Gazette de Québec* en 1764. Pendant plus d'un siècle, toutefois, le regard porté sur la musique tient davantage du compte-rendu que de la critique sérieuse. Le compositeur Guillaume Couture (1851-1915), qui prend plume à *La Minerve*, est peut-être le premier à s'adonner professionnellement à l'art critique. Il est suivi de Gustave Comte (1874-1932), qui écrit pour la revue *Le Passe-temps*; de Frédéric Pelletier (1870-1944) qui commente la vie musicale pour *Le Devoir*; et de Léo-Pol Morin (1892-1941), qui écrit pour *La Patrie* et *La Presse*. À Québec, les critiques musicaux les plus respectés sont les compositeurs Omer Létourneau (1891-1983) et Léo Roy (1887-1974). Du côté anglophone, nos critiques sont Thomas Archer (1899-1971) pour *The Gazette* et Hugh P. Bell (1872-1961) pour *The Montreal Daily Star*. Après la Deuxième Guerre mondiale, Claude Gingras (né en 1931) est le critique de musique classique pour *La Presse*. Jean Vallerand (1915-1994) et Gilles Potvin (1923-2000) œuvrent au journal *Le Devoir*, Marc Samson (1929-2008) écrit pour *Le Soleil* et Eric McLean (1919-2002), pour le *Montreal Daily Star*. Quelques revues comme *Aria* (1979-1991), *Sonances* (1981-1992) et *La Scena musicale* (depuis 1991) portent un discours critique en musique classique. Du côté des publications savantes, il faut compter la *Revue de musique des universités canadiennes /Intersections* (depuis 1981), *Les Cahiers de l'ARMuQ/Les Cahiers de la SQRM* (depuis 1983, maintenant en ligne sqrm.qc.ca), *L'Encyclopédie de la musique au Canada,* (d'abord publiée chez Fides en 1983, puis mis en ligne dans le site thecanadianencyclopedia.com[8]) et *Circuits* (depuis 1991).

8 Rachetée en 2006 par la Fondation Historica du Canada (aujourd'hui l'Institut Historica-Dominion), les articles de *L'Encyclopédie de la musique au Canada* sont maintenant intégrés dans la plate-forme *thecanadianencyclopedia.ca* sans indications particulières permettant de les identifier comme tels.

## Musique de concert : compositeurs, institutions, interprètes

### Compositeurs du Québec

L'idée d'une représentation de concert n'a pas en Nouvelle-France le sens que l'on peut aujourd'hui lui attribuer. Il existe néanmoins une pratique de la musique instrumentale en société et dans les institutions religieuses, hors des rituels propres au culte. Les inventaires après décès d'habitants de la colonie portent la trace de violons et violes, flûtes, luths et guitares, clavecins, épinettes[9] et petits orgues. Les œuvres jouées proviennent du répertoire baroque français, celui de compositeurs comme Rameau, Lully, Couperin et Marin Marais. Après la Conquête britannique, la pratique du concert public s'organise par souscription annoncée dans les journaux. Le répertoire reflète davantage le goût de Londres que celui de Paris. Les œuvres fréquentes incluent Bach, Corelli, Handel, Haydn, Mozart et Pleyel.

Jusqu'à l'entre-deux-guerres, la composition musicale n'est pas encore un métier vraiment professionnalisé au Québec. Depuis le début du XIX^e^ siècle, les compositeurs laissent surtout des œuvres d'inspiration folklorique ou profane – chansons, marches, quadrilles, valses, polkas et galops –, des créations religieuses – messes, cantates, oratorios et motets –, du répertoire vocal – mélodies et romances, opéras et opérettes –, des œuvres instrumentales à forme classique – fugues, suites, sonates, concertos, thème et variations, ouvertures et poèmes symphoniques – et vers le début du XX^e^ siècle, certaines pièces d'essence populaire – ragtimes, two-steps et fox-trots.

À défaut de poursuivre une véritable carrière de compositeur chez les siens, le jeune Calixa Lavallée (1842-1891) va beaucoup voyager aux États-Unis et même en Amérique

9 L'épinette est un instrument à clavier, comme le piano et le clavecin.

du Sud. Il prend part à la Guerre de Sécession avant de se fixer à Boston, puis à New York. De 1873 à 1875, il effectue un séjour de formation musicale à Paris. À son retour au pays, il occupe d'importantes fonctions d'enseignement à l'Académie de musique de Québec. Lorsqu'il meurt, il est enterré aux États-Unis dans l'indifférence totale, et ce, pendant plus de quarante ans. C'est son biographe Eugène Lapierre qui, en 1933, organise le rapatriement à Montréal des restes de sa dépouille. Calixa Lavallée laisse les opéras *Loulou* et *La Veuve/The Widow*, des mélodies et chansons patriotiques dont *L'Absence*, *Restons français* et *Andalouse*, l'ouverture orchestrale *Patrie* ainsi que de nombreuses pages pour piano : *Le Papillon*, *Valse de salon n° 1*, l'*Ellinger « Polka de salon »*, la *Grande valse de concert*, *Shake Again Galop* et *L'Oiseau-mouche*. Par moments, son style rappelle volontiers celui de Chopin.

Le chef d'orchestre Joseph Vézina (1849-1924) est membre fondateur de l'Orchestre symphonique de Québec (1902-1924), le plus ancien orchestre professionnel du pays à être encore aujourd'hui actif. En musique instrumentale, il a composé plusieurs marches, valses, polkas et galops pour orchestre. Parmi ses œuvres les plus remarquables, il faut citer la valse *La Brise*, *Souffle parfumé*, *Souvenirs du Nord-Ouest*, la *Suite caractéristique* et la *Mosaïque sur des airs populaires canadiens*, écrite à partir de chants de folklore.

Le compositeur Guillaume Couture (1851-1915) effectue en 1873 des études à Paris auprès de Théodore Dubois et Romain Bussine. Il œuvre à son retour en qualité d'enseignant et de critique à *La Minerve* et à *La Patrie*. Il est par ailleurs chef de la Société philharmonique de Montréal, un ancêtre éphémère de l'actuel Orchestre symphonique de Montréal. Ses compositions incluent de la musique religieuse dont l'oratorio *Jean le Précurseur* – sur la vie de Jean

le Baptiste –, la cantate *Atala* et une *Messe de requiem*. Il laisse en outre une *Rêverie pour orchestre*. À noter, Guillaume Couture et Calixa Lavallée figurent tous les deux sur la fresque de Frédéric Back, à la station de métro Place-des-Arts, à Montréal.

Alexis Contant (1858-1918) est pianiste, organiste à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal et enseignant au Collège du Mont Saint-Louis. Contrairement aux autres compositeurs québécois de sa génération, il a reçu toute sa formation musicale au pays. Ses œuvres phares sont l'oratorio *Caïn*, des messes, la cantate *Le Canada*, un *Trio pour violon, violoncelle et piano*, *La Charmeuse* pour violon et piano, *La Lyre enchantée* et *La Valse Yvonne* pour piano solo, en plus des chansons patriotiques *Vive Laurier*, *Nous sommes enfants de la France*, d'une *Méditation* et d'une *Romance*.

Dix ans après Guillaume Couture, vers le milieu des années 1880, Achille Fortier (1864-1939) s'embarque pour Paris et fait aussi des études musicales auprès de Théodore Dubois et Romain Bussine. De retour au Québec, il participe à la mise sur pied d'un conservatoire de la Société artistique canadienne, en activité seulement pendant quelques années vers le tournant du XX$^{e}$ siècle, faute de fonds suffisants. Achille Fortier devient ensuite traducteur du journal des débats à la Chambre des communes. On se souvient particulièrement de ses mélodies lyriques, dont *Philosophie*, *Mon bouquet*, *Ici-bas*, *Marguerites* et *Orgueil*. On compare parfois le style celles-ci à la musique de Fauré. Achille Fortier est aussi l'auteur d'une *Messe de Sainte-Cécile*, d'une méditation, de motets et de chants de folklore harmonisés.

Les compositeurs québécois du début du XX$^{e}$ siècle comptent un Alfred Laliberté (1882-1952), à ne pas confondre avec le sculpteur du même nom. Ce musicien est le seul

Canadien français du temps à séjourner en Allemagne pour parfaire son savoir musical. Alfred Laliberté noue un contact avec le pianiste compositeur russe Alexandre Scriabine. Son corpus comprend l'opéra *Sœur Béatrice*, un cycle de 15 mélodies lyriques, le chant patriotique *Le Canada*, sur des paroles d'Octave Crémazie, et des chants de folklore harmonisés.

Claude Champagne (1891-1965) ira en France dans les années 1920. Il y rencontre Charles Koechlin, Paul Dukas et Vincent d'Indy. À son retour, il est l'un des instigateurs du Conservatoire de musique du Québec (1942), une institution qui existe encore aujourd'hui. Il compose une *Suite canadienne*, le poème symphonique *Hercule et Omphale*, une *Danse villageoise* pour violon et piano, une *Symphonie gaspésienne*, *Habanera*, *Quadrilha brasileira* pour piano et des chants de folklore harmonisés. On a donné son nom à la salle de concert de la Faculté de musique de l'Université de Montréal.

Léo-Pol Morin est sacré Prix d'Europe 1912. L'honneur lui permet d'aller étudier en France avec Isidore Philipp et Ricardo Viñes. Il est l'un des rares Québécois qui assistent en direct au scandale de la création du *Sacre du printemps*, en 1913. À son retour à Montréal, il fraye avec les jeunes intellectuels fondateurs de la revue culturelle *Le Nigog* (1918). Il retourne en France de 1919 à 1925. Pianiste de concert, il joue la musique de Debussy, Ravel, Bartók et Scriabine. Ses critiques parues dans plusieurs journaux sont recueillies dans le livre *Papiers de musique* (1930). Sous le pseudonyme de James Calihou, il compose une *Suite canadienne*, *Three eskimos*, des *Chants de sacrifice* sur des airs indiens et inuit, en plus de chants de folklore harmonisés.

Lionel Daunais fait ses études à Montréal. Il apprend le chant avec Céline Marier et l'harmonie avec Oscar O'Brien.

Alors qu'il reçoit le Prix d'Europe 1926, il effectue ses débuts à l'opéra sur la scène du théâtre Orpheum. En 1930, il participe au Troisième Festival des métiers du terroir du Canadien Pacifique, au Château Frontenac de Québec. Parallèlement, il s'associe aux activités de la Société canadienne d'opérette. En 1932, il fonde le Trio lyrique avec Anna Malenfant et Ludovic Huot. En 1936, il lance avec Charles Goulet les Variétés lyriques. Lionel Daunais a composé des mélodies dont les *Cinq poèmes d'Éloi de Grandmont*, la *Fantaisie dans tous les tons* et les *Sept épitaphes plaisantes*. Il a composé nombre de chansons originales (paroles et musique), telles « Le Petit chien de laine », « La Tourtière », « Les Patates », « À Montréal » et « Aglaé ». En 1958, on retrouve Lionel Daunais, Félix Leclerc, Anna Malenfant et Dominique Michel et dans le documentaire *Chantons maintenant* de l'Office national du film (ONF).

André Mathieu (1929-1968) écrit ses premières compositions à l'âge de quatre ans. Sous la tutelle de son père Rodolphe, il donne un récital de sa musique à l'hôtel Ritz-Carlton dès l'année suivante. L'accueil enthousiaste qu'il reçoit suffit à la presse pour en faire un enfant prodige du piano, un « Mozart canadien ». Avec son père, André Mathieu va effectuer deux séjours de formation musicale à Paris. Il regagne Montréal en 1939, donne un premier concert à New York en 1940. De l'adolescence à l'âge adulte, il partage son temps entre la composition, les concerts et l'enseignement. Ne trouvant jamais vraiment la place de compositeur qu'il convoite dans le milieu musical, il organise une série de « pianothons » qui font du tort à sa réputation. Un problème sérieux d'alcoolisme fait aussi surface chez lui. L'homme aurait sans doute fait un excellent pianiste de concert, mais il meurt avant l'âge de 40 ans, dans l'oubli et l'indifférence généralisée. La musique d'André Mathieu sert aux cérémonies des Jeux olympiques

de Montréal, en 1976. Ces dernières années, le pianiste Alain Lefèvre a contribué à une redécouverte d'œuvres d'André Mathieu, dont le *Concerto pour piano n° 3 «de Québec»* (1947), le *Concertino n° 2*, la *Rhapsodie romantique*, la *Sonate pour violon et piano*, le *Prélude romantique*, le *Chant du Bloc populaire* de même que plusieurs courtes pièces pour piano solo comme les *Laurentiennes*, les *Bagatelles* et les *Préludes*.

Quelques autres compositeurs québécois d'avant-guerre méritent au moins une mention :

Émiliano Renaud (1875-1932) ;

Amédée Tremblay (1976-1949) ;

Henri Miro (1879-1950) ;

Léo Roy (1887-1974) ;

Albertine Morin-Labrecque (v. 1890-1975) ;

Omer Létourneau (1891-1983) ;

Émile Larochelle (1891-1958) ;

Oscar O'Brien (1892-1958) ;

Georges-Émile Tanguay (1893-1964) ;

Hector Gratton (1900-1970) ;

Gabriel Cusson (1903-1972).

Et voilà qu'un immense vent de modernité souffle sur le Québec, alors qu'émerge une première génération de compositeurs de musique contemporaine. Rodolphe Mathieu (1890-1962), le père d'André, est un précurseur de la musique moderne au Québec. C'est aussi un pionnier du métier professionnalisé de compositeur en ce pays. Né dans le comté de Portneuf, près de Québec, il a été formé au chant par Céline Marier, à l'harmonie et à la composition par Alexis Contant. Il découvre assez tôt la musique de

Scriabine grâce à Alfred Laliberté. Tout en fréquentant des artistes et écrivains de la métropole, il gagne son pain par ses fonctions d'organiste et de professeur en solfège, harmonie et contrepoint. Rodolphe Mathieu va lui-même enseigner à Wilfrid Pelletier, Claude Champagne, Arthur Laurendeau (ndlr : père d'André Laurendeau, directeur de *L'Action nationale*) et au chansonnier Raymond Lévesque. Il effectue un séjour à Paris entre 1920 et 1925, puis se consacre à la composition. De son catalogue, on retient particulièrement les *Trois préludes* pour piano, un *Quintette pour piano et quatuor à cordes*, une *Sonate pour violon*, le *Sanctus et Benedictus* pour voix d'hommes et orgue, des mélodies françaises et le chant patriotique *Lève-toi, Canadien*.

Pierre Mercure (1927-1966) fait ses études au Conservatoire de musique de Montréal dans les années 1940. Un peu comme Wagner en son temps, on le dit animé par une rare volonté de fusion entre musique, théâtre, danse, peinture et sculpture. Pierre Mercure est proche d'artistes modernes tels Paul-Émile Borduas, mais il garde une saine distance par rapport à l'idéal de *Refus global*. Il fait un séjour à Paris pour se perfectionner avec Nadia Boulanger et Luigi Dallapiccola, puis à Darmstadt, en Allemagne. En création, il se dit influencé par Stravinski, Milhaud et Honegger. Il travaille un temps comme réalisateur à Radio-Canada. En 1961, il organise la Semaine internationale de musique actuelle, événement précurseur de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ). Il meurt accidentellement en France. De ses œuvres, retenons *Kaléïdoscope*, *Pantomime*, *Cantate pour une joie*, *Structures métalliques I et II* et *Tétrachromie*.

Maurice Blackburn (1914-1988) fait ses études à l'Université Laval avec Henri Gagnon, Robert Talbot et Jean-Marie Beaudet, puis en cours privés à Montréal avec Claude Champagne. En 1938, il termine deuxième lors du concours

de composition Lallemand. Il suit un séjour de perfectionnement au New England Conservatory de Boston. En 1941, il signe une première musique à l'Office national du film (ONF). Cette institution devient son refuge de création. Maurice Blackburn compose la musique de nombreux documentaires, devient collaborateur de Norman McLaren, signe la musique du film *À tout prendre* de Claude Jutra. De ses œuvres, j'attire l'attention sur la *Fantaisie en mocassins*, la musique du film *Blinkity Blank* de McLaren, les opéras *Pirouette* et *Une mesure de silence*, le ballet *Rose Latulippe*.

Serge Garant (1929-1986) fait ses études à Sherbrooke avec Sylvio Lacharité. Il se fixe à Montréal au tournant des années 1950 pour approfondir la composition avec Claude Champagne. Il fréquente la classe d'analyse musicale d'Olivier Messiaen à Paris et voue un culte à la musique d'Anton Webern. À son retour, il est parmi les compositeurs québécois l'un des plus ardents promoteurs de la voie d'avant-garde. En 1966, il sera l'artisan fondateur derrière la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ). Il devient par la suite professeur à l'Université de Montréal. Pour un échantillon de son style exigeant, écoutez *Offrande II*, *Anerca*, *Rivages*, *Circuits I* et *Ouranos*.

Claude Vivier (1948-1983) est l'un des élèves de Gilles Tremblay au Conservatoire de musique de Montréal. Boursier du Conseil des Arts du Canada, il entreprend un séjour en Europe, notamment en Hollande pour l'électroacoustique, en France pour la musique spectrale et en Allemagne pour côtoyer Karlheinz Stockhausen. En 1977, il trouve l'inspiration à Bali, en Indonésie. Le milieu de la musique contemporaine est sous le choc lorsque Claude Vivier est assassiné en 1983. De ses œuvres, on peut rappeler *Pulau dewata* pour ensemble de claviers, *Siddhartha* pour orchestre, *Shiraz* pour piano, l'opéra *Kopernikus*, *Lonely*

*Child* pour soprano et orchestre, de même que *Zipangu* pour ensemble à cordes.

Gilles Tremblay (né en 1932) fait ses premières études au Conservatoire de musique de Montréal avec Jean-Papineau Couture, Edmond Trudel et Claude Champagne. Une rencontre avec Edgard Varèse est pour lui une révélation. De 1954 à 1961, il poursuit sa formation à Paris auprès d'Yvonne Loriod et d'Olivier Messiaen. Il côtoie Boulez, Stockhausen, Schaeffer, Marthenot, Boucourechliev et Xenakis. À son retour, il devient professeur au Conservatoire de musique de Montréal, collabore à la radio, réalise des œuvres de commande, s'associe durablement à la SMCQ. Sa musique, qui se veut exploratrice de sonorités, est parfois empreinte d'une dimension religieuse qui rappelle la démarche de Messiaen. Parmi ses œuvres, *Champs II*, *Levées* et les *Vêpres de la vierge*.

Le milieu de la musique contemporaine québécoise est méconnu, mais non moins dynamique. La SMCQ existe toujours. Le Nouvel ensemble moderne (NEM) de Lorraine Vaillancourt offre des saisons de concerts depuis 1989. Parmi les autres compositeurs et artisans qui ont laissé leur marque :

Maryvonne Kendergi (1915-2011), animatrice des *Musialogues* (1969-1980) ;

Jean Papineau-Couture (1916-2000) ;

Clermont Pépin (1926-2006) ;

François Morel (né en 1926) ;

Roger Matton (1929-2004) ;

André Prévost (1934-2001) ;

Micheline Coulombe Saint-Marcoux (1938-1985) ;

Jacques Hétu (1938-2010) ;

André Gagnon (né en 1939), compositeur du *Petit concerto pour Carignan et orchestre ;*

Marcelle Deschênes (née en 1939) ;

François Dompierre (né en 1943), orchestrateur de chansons de Félix Leclerc ;

José Evangelista (né en 1943) ;

John Rea (né en 1944) ;

Nil Parent (né en 1945) ;

Michel Longtin (né en 1946) ;

Walter Boudreau (né en 1947) ;

Michel Gonneville (né en 1950) ;

Denys Bouliane (né en 1955) ;

Jean Derome (né en 1955) ;

René Lussier (né en 1957).

**Institutions de la musique classique au Québec**

Il aura fallu plusieurs tentatives avant d'établir au Québec un orchestre symphonique permanent. Les premiers essais viennent de la Bande de la cité d'Ernest Lavigne au parc Sohmer (1889-1919), de l'orchestre dirigé par Guillaume Couture (1894-1896) et de celui de Joseph-Jean Goulet (1898-1919). Le plus vieil orchestre actif au Canada est l'Orchestre symphonique de Québec (depuis 1902), dirigé à l'origine par Joseph Vézina. La professionnalisation de cet orchestre en 1960 est l'œuvre conjointe des chefs Françoys Bernier et Wilfrid Pelletier. Le premier a laissé son nom à la salle de concert du Domaine Forget, dans Charlevoix. C'est aussi Françoys Bernier qui, en 1968, a l'idée originale de fonder le Festival d'été de Québec, dont la vocation d'origine était la musique classique.

L'Orchestre symphonique de Montréal (depuis 1934) naît de la volonté d'avoir dans la métropole une formation pour les Canadiens français et un espace au concert pour les œuvres du Québec. L'orchestre nouveau bénéficie de l'appui de maestro Wilfrid Pelletier, mais c'est Rosario Bourdon qui en dirige le premier concert, au programme duquel figure *Le Papillon* pour piano solo de Calixa Lavallée. Sous les règnes successifs de Charles Dutoit (1977-2002) et Kent Nagano (depuis 2006), l'OSM connaît le rayonnement international que l'on sait.

Les autres régions du Québec sont également bien pourvues en musique symphonique. Voici une liste des orchestres actifs, avec l'année de leur fondation :

- Sherbrooke (1939), orchestre fondé par Sylvio Lacharité
- Trois-Rivières (1978)
- Saguenay (1978)
- Orchestre métropolitain (1981), dirigé par le chef Yannick Nézet-Séguin depuis l'an 2000
- Laval (1984)
- Longueuil (1985)
- Lévis (1985)
- West Island (1985), orchestre des jeunes
- Drummondville (1991)
- Estuaire (1993)
- Gatineau (2007)

La musique de chambre pour ensemble à cordes possède des racines centenaires au Québec. Le Septuor Haydn (1871-1902) est dirigé par le compositeur folkloriste Ernest Gagnon avant sa fusion à l'Orchestre symphonique de Québec. Le Quatuor Dubois (1910-1938), ensemble du violoncelliste Jean-Baptiste Dubois, a joué pendant plus de 25 ans un rôle clé pour faire connaître à Montréal les pages du répertoire pour quatuor à cordes. Plus près de nous, I Musici de Montréal (depuis 1983) est le legs de Yuli Turovsky, décédé au début de 2013. En 30 ans, l'ensemble d'une quinzaine de musiciens a fait de nombreux concerts internationaux. Dans la Vieille Capitale, les Violons du Roy (depuis 1984) de Bernard Labadie font un clin d'œil à l'orchestre à cordes du Versailles de Louis XIV. Spécialisée en musique de chambre baroque et classique, la quinzaine d'instrumentistes rayonne à l'étranger. Le Québec peut encore s'enorgueillir du prestige dont jouissent le Quatuor Arthur-Leblanc (depuis 1988), le Quatuor Alcan (depuis 1989) et le Quatuor Molinari (depuis 1997). L'ensemble La Pietà (1997) d'Angèle Dubeau est formé uniquement de femmes, par allusion à l'orchestre de filles orphelines de Vivaldi, dans le Venise du début du XVIII$^{e}$ siècle. On compte aussi sur l'expertise du Studio de musique ancienne de Montréal (depuis 1974) et sur L'Ensemble Nouvelle-France de Louise Courville (depuis 1977). Au moment du 400$^{e}$ anniversaire de la ville de Québec, l'Ensemble Terra Nova du guitariste classique François Leclerc consacrait deux disques à la musique au temps de Samuel de Champlain.

Le Ladies' Morning Musical Club, une institution québécoise active depuis 1891 (!), s'est donné pour mission de faire connaître la musique classique par des saisons de concerts sur invitation des meilleurs solistes internationaux. Cette association centenaire porte aujourd'hui le nom de Club musical de Québec. Dans un esprit semblable, le Festival

de Lanaudière (depuis 1978), fondé par le Père Fernand Lindsay (1928-2009), organise un camp musical de formation aux jeunes et une saison estivale de concert. Cette scène est un tremplin pour les musiciens québécois. Le Festival international du Domaine Forget, dans Charlevoix, célébrait en 2013 ses 35 ans d'activités. Ce lieu offre une académie de musique et danse, des cours de maître et, bien entendu, une saison de concerts. En 2001, le chef Jean-Philippe Tremblay fonde l'Orchestre de la francophonie dans le but d'offrir un stage aux jeunes musiciens d'orchestre aspirant à une carrière professionnelle.

En 1942, on assiste à l'instauration des Conservatoires de musique du Québec, un réseau public de sept établissements en région, basé sur le modèle européen. Le chemin parcouru avant la mise sur pied de cette institution aura toutefois été long. Nous avions connu auparavant l'Académie de musique du Québec (depuis 1868), une école privée. Il y a ensuite eu le Conservatoire national de musique (1896) d'Alphonse Lavallée-Smith, installé dans la Maison Archambault, et affilié à l'Université de Montréal ; puis le McGill Conservatorium of Music (1904-1966) ; le Conservatoire d'Adine Fafard-Drolet, à Québec (1911-1939) ; et enfin, le Conservatoire national de musique (1922-1950).

Les musiciens classiques les plus talentueux se livrent annuellement une compétition lors du Prix d'Europe (depuis 1911). D'autres formes de concours prennent place aux Jeunesses musicales du Canada et avec les Prix Opus du Conseil québécois de la musique (CQM). Un Centre de musique canadienne (depuis 1973) a pignon sur rue à Montréal.

**Interprètes au concert**

La spécialisation du métier de compositeur au début du XX[e] siècle a inévitablement une contrepartie avec la professionnalisation des interprètes instrumentistes de musique de concert. Sans dresser un inventaire encyclopédique, j'aimerais insister sur quelques musiciens qui se sont distingués au piano, au violon, au violoncelle, au clavecin et à la guitare classique.

Dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, les compositeurs Calixa Lavallée et Charles Wugk Sabatier sont reconnus comme des virtuoses du clavier. De la génération suivante se démarquent Alfred Laliberté, Émiliano Renaud, Auguste Descarries, Jean Dansereau, Arthur Letondal, Léo-Pol Morin et Berthe Roy. Il y aura ensuite le compositeur pianiste André Mathieu, Guy Bourassa, Anton Kuerti et les duettistes Victor Bouchard et Renée Morisset. Plus près de nous dans le temps, nos pianistes de grande réputation sont :

André Laplante (né en 1949) ;

Henri Brassard (né en 1950) ;

Angela Hewitt (née en 1958) ;

Louis Lortie (né en 1959) ;

Louise Bessette (née en 1959) ;

Stéphane Lemelin (né en 1960) ;

Marc-André Hamelin (né en 1961) ;

Alain Lefèvre (né en 1962)

À la fin du XIX[e] siècle, un certain nombre des meilleurs violonistes du Québec sont des Européens ayant implanté

localement la didactique franco-belge. Les instrumentistes Jules Hone (1833-1913) et Frantz-Jehin Prume (1839-1899) sont, à ce titre, exemplaires. De la liste des violonistes classiques ayant marqué leur époque :

Joseph-Alexandre Gilbert (1867-1950), premier violon solo de l'OSQ ;

Louis Bailly (1882-1950) ;

Albert Chamberland (1886-1975), membre du Quatuor Dubois ;

Robert Talbot (1893-1954) ;

Arthur LeBlanc (1906-1985) ;

Gilbert Darisse (1909- v.1996) ;

Maurice Durieux (1907-1976) ;

Edwin Bélanger (1910-2005) ;

Alexander Brott, (1915-2005) ;

Calvin Sieb (1925-2007) ;

Chantal Masson (née en 1937), altiste ;

Chantal Juillet (née en 1960) ;

Angèle Dubeau (née en 1962).

Les violoncellistes solistes sont certes moins nombreux que les chanteurs lyriques, les pianistes et les violonistes. De la fin du XIX[e] siècle à nos jours, le Québec a néanmoins produit de grands musiciens. Le compositeur Antoine Dessane était pianiste et violoncelliste. Jean-Baptiste Dubois, un violoncelliste, est le fondateur du Quatuor Dubois. Il a joué un rôle clé dans l'organisation de la vie musicale en son temps que ce soit au parc Sohmer, à l'Opéra français de Montréal,

dans le premier Orchestre symphonique de Guillaume Couture de même qu'avec plusieurs autres formations de chambre. S'il fallait retenir le nom d'autres violoncellistes, il faudrait citer :

Paul Letondal (1831-1894), musicien aveugle, professeur de Calixa Lavallée ;

Gustave Labelle (1878-1929) ;

Raoul Duquette (1879-1962) ;

Rosario Bourdon (1885-1961) ;

Jean Belland (1895-1965) ;

Gabriel Cusson (1903-1972), Prix d'Europe 1924 en violoncelle ;

Roland Leduc (1907-2001) ;

Pierre Morin (né en 1936) ;

Yuli Turovsky (1939-2013), fondateur d'I Musici de Montréal ;

Stéphane Tétreault (né en 1993).

Chez les artisans du clavecin au Québec, Kenneth Gilbert (né en 1931) a laissé une contribution musicologique remarquable par l'édition critique des pièces de Couperin, Scarlatti et Rameau. Il a aussi travaillé avec Élisabeth Gallat-Morin à l'édition critique du *Livre d'orgue de Montréal*, l'ouvrage apporté dans la colonie en 1724 par le sulpicien Jean Girard. D'autres interprètes du clavecin à signaler sont Réjean Poirier (né en 1950), Scott Ross (1951-1989), Geneviève Soly (née en 1957), Catherine Perrin d'I Musici et Richard Paré des Violons du Roy.

Le milieu de la guitare classique est peut-être plus marginal, mais non moins effervescent, surtout depuis le milieu du XX$^{e}$ siècle. Il faut rappeler ici que l'instrument a une longue

histoire ancrée dans le répertoire pour luth renaissance, guitare baroque et autres instruments anciens à cordes pincées, en plus des pièces romantiques espagnoles, italiennes et françaises. À l'international, c'est Andrés Segovia qui donne à la guitare ses lettres de noblesse lorsqu'il reprend au concert en 1935 la *Chaconne en ré mineur*, extraite de la *Partita n° 2* de Bach. Au Québec, les premiers instrumentistes à adopter la guitare classique suivent des cours de maître d'Alexandre Lagoya et Ida Presti, Alirio Diaz et Emilio Pujol. C'est le cas de Stephen Fentok (né en 1930), de Martin Prével et Marie Lévesque (née en 1943). Le guitariste Paul Gerrits (1935-2010) est fondateur des éditions Doberman-Yppan, spécialisées en musique contemporaine. Paul-André Gagnon (né en 1947) est le premier titulaire de la classe de guitare classique au Conservatoire de musique de Québec. Peter McCutcheon (né en 1951), Jean Vallières (né en 1952) et Alvaro Pierri (né en 1953) enseignent à Montréal tandis que Jacques Chandonnet (né en 1947) Claude McKinnon (né en 1949) et Claude Gagnon (né en 1950) sont à Québec.

Les Productions d'Oz, une maison d'édition spécialisée en guitare classique, ont été fondées il y a maintenant plus de 25 ans par Sylvain Lemay (né en 1958). L'entreprise est aujourd'hui reconnue partout en Europe et aux États-Unis. C'est également elle qui distribue Les Éditions du Nouveau théâtre musical, responsable de la publication récente d'œuvres québécoises de Calixa Lavallée, André Mathieu, Lionel Daunais et bien d'autres. Le virtuose Rémi Boucher (né en 1964) a obtenu en l'espace de 18 mois le premier prix à l'unanimité des cinq plus importants concours internationaux de guitare classique. D'autres instrumentistes locaux comme François Leclerc, Guy Ross et David Jacques ont opté pour une spécialisation en luth, guitare baroque et musique ancienne.

## En guise de coda

Au terme de ce portrait historique concentré, il apparaît légitime de se demander s'il peut exister une quelconque spécificité aux multiples pratiques de la musique classique au Québec. Aucune réponse trop absolue ne saurait être satisfaisante, mais j'aimerais au moins suggérer quelques lieux symboliques de réponses. Je voudrais pour cela m'appuyer sur la description nuancée de valeurs patrimoniales consensuelles au Québec[10], à savoir le fait français, un passé de tradition chrétienne et une forme partagée de conscience historique.

D'Ernest Gagnon et Antoine Dessane jusqu'à Roger Matton et André Gagnon, il saute aux yeux que des compositeurs du Québec ont cherché, comme en Espagne et en Russie, à donner une couleur nationale à la musique classique par l'intermédiaire du folklore. Tous sont loin de s'entendre sur la valeur patrimoniale de ce répertoire, mais il reste que des quadrilles, des danses sauvages, des chants patriotiques et des arrangements classiques pour voix et piano de chants de folklore ont été composés par nos prédécesseurs. De même, les œuvres et les ensembles instrumentaux marqués par la Nouvelle-France ou par les villes et les artistes d'ici donnent à la musique classique une certaine saveur locale. Ainsi des Violons du Roy, du *Livre d'orgue de Montréal*, du *Concerto de Québec* d'André Mathieu, de la *Symphonie gaspésienne* de Claude Champagne, par exemple.

Tout le rapport à la France apparaît ensuite dans l'histoire musicale comme un autre lieu symbolique d'intérêt. On a vu à quel point les compositeurs de jadis faisaient presque tous un séjour de formation à Paris. Alors qu'à peu près aucune institution n'existait au pays, Joseph Quesnel aura donné l'opéra français *Colas et Colinette*. Plus tard, Achille

10 Voir Monière (1977), Dumont (1996) et Bouchard (2012).

Fortier et Lionel Daunais privilégient la mélodie française et non le lied allemand. En chant lyrique, les Raoul Jobin, Anna Malenfant et Wilfrid Pelletier se sont distingués par leur maîtrise du répertoire vocal français des Gounod, Bizet, Massenet et Saint-Saëns. En violon, c'est la méthode franco-belge qui s'est imposée à Montréal au début du XX$^{e}$ siècle. Par ailleurs, on ne peut que s'étonner de la faveur accordée au répertoire de France dans la recherche menée par les universités québécoises depuis quelques décennies. Depuis les travaux musicologiques de Kenneth Gilbert et Jean-Pierre Pinson sur le baroque français jusqu'aux spécialistes de Fauré, Ravel et Debussy actuellement en poste à l'Université de Montréal, sans oublier les défenseurs de la musique contemporaine de Messiaen et Boulez, la musique de France est au Québec un secteur privilégié de la recherche musicologique.

Les œuvres d'inspiration chrétienne sont un autre lieu symbolique récurrent de ce passé musical classique du Québec. Du plain-chant de Nouvelle-France à l'orgue Casavant, l'église habite les pratiques musicales depuis les origines. Guillaume Couture a composé une *Messe de requiem*, Alexis Contant l'oratorio *Caïn*, Gilles Tremblay les *Vêpres de la vierge*. Même Gilles Vigneault cultive cette tradition liturgique dans sa *Grand-messe*.

L'histoire de la musique classique du Québec ne se compare pas au riche patrimoine musical d'Allemagne, de France ou d'Italie, mais elle soutient peut-être mieux la comparaison avec les États-Unis, l'Amérique du Sud, la Scandinavie et l'Europe de l'Est, surtout depuis le milieu du XX$^{e}$ siècle. Quoi qu'il en soit, ce répertoire mérite d'être nommé. Il pourrait potentiellement alimenter la création culturelle, que ce soit en littérature, au cinéma ou sur scène. Pour d'innombrables œuvres, il n'existe même pas encore d'enregis-

trement facilement accessible. Il est question ici de renouer avec une histoire musicale de longue durée, non limitée à la seule chanson depuis la Révolution tranquille. Reconnaître l'héritage musical européen enraciné au Québec ne pourra qu'aider à définir la voix d'un peuple dans le concert des nations.

**Lectures complémentaires**

*Sélection d'essais, livres et thèses*

Barrière, Mireille. 1990. « La Société canadienne-française et le théâtre lyrique à Montréal entre 1840 et 1913 ». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Bouchard, Gérard. 2012. *L'Interculturalisme : un point de vue québécois*. Montréal : Boréal.

Côté-Angers, Jean-Philippe. 2010. « Joseph Vézina et l'orchestre à vent : l'expression d'un nationalisme musical canadien ». Mémoire de maîtrise, Université Laval.

Coutu, Mario. 2008. « Chant liturgique dans le diocèse de Montréal entre 1903 et 1951 : construction et essor d'un réseau ». Thèse de doctorat, Université de Montréal.

Dubois, Paul-André. 1997. *De l'oreille au cœur : naissance du chant religieux en langues amérindiennes dans les missions de Nouvelle-France, 1600-1650*. Les Nouveaux cahiers du CELAT, 19. Sillery : Septentrion.

Dumont, Fernand. 1996. *Genèse de la société québécoise*. Montréal : Boréal.

Gallat-Morin, Élisabeth et Jean-Pierre Pinson. 2003. *La Vie musicale en Nouvelle-France*. Sillery : Septentrion.

Guay, Bertrand. 2002. *Un siècle de symphonie à Québec : l'Orchestre symphonique de Québec, 1902-2002*. Sillery : Septentrion.

Kallman, Helmut. 1960. *A History of Music in Canada, 1534-1914*. Toronto : University of Toronto Press.

Keillor, Elaine. 2008. *Music in Canada : Capturing Landscape and Diversity*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Laforte, Conrad. 1993. *Poétiques de la chanson traditionnelle française*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

Lefebvre, Marie-Thérèse. 2004. *Rodolphe Mathieu (1890-1962) : l'émergence du statut professionnel de compositeur au Québec*. Coll. Cahiers des Amériques. Sillery : Septentrion.

Lefebvre, Marie-Thérèse et Jean-Pierre Pinson. 2009. *Chronologie musicale du Québec, 1535-2004*. Avec la collaboration de Mireille Barrière, Paul Cadrin, Élisabeth Gallat-Morin, Bertrand Guay et Micheline Vézina. Sillery : Septentrion.

Monière, Denis. 1977. *Le Développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*. Montréal : Québec Amérique.

Plante, Jean-François. 2010. « Les Musiciens militaires dans l'espace sonore, social et rituel de la Nouvelle-France ». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Poirier, Lucien et Juliette Bourassa-Trépanier, dir. 2003. *Répertoire des données musicales de la presse québécoise*. Tome I, vol. 2, 1800-1824 (3 documents). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

_____. 1990. *Répertoire des données musicales de la presse québécoise*. Tome I, vol. 1, 1764-1799. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

Tremblay, Jean-Philippe. 2006. « Par-delà la ténacité et l'abnégation : la presse musicale au Québec, 1890-1959 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, UQÀM.

Vincent, Odette. 2000. *La Vie musicale au Québec : art lyrique, musique classique et contemporaine*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval / Éditions de l'IQRC.

**Sites Web**

*Société québécoise de recherche en musique*
sqrm.qc.ca

Voir onglet «Publications» > «Musiques du Québec»

*Encyclopédie de la musique au Canada*
thecanadianencyclopedia.com

Comme mentionné à la note 8, les articles de cette encyclopédie ont été intégrés dans la plate-forme d'Historica sans qu'on puisse maintenant les identifier comme tels.

# *Les Cahiers de lecture*
## de L'Action nationale

### La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraîssent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.




25 $ par année

45 $ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
**L'Action nationale**
**82, rue Sherbrooke Ouest**
**Montréal (Québec) H2X 1X3**

Téléphone : **514-845-8533**
sans frais, **1-866-845-8533**

À la boutique internet
**action-nationale.qc.ca**

# LIRE LES ESSAIS

## Lire les essais


STEPHEN J. HARPER
**Un sport légendaire : les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel** 120

JACQUES LANCTÔT
**Yves Michaud. Un diable d'homme !** 126

GABRIEL NADEAU-DUBOIS
**Tenir tête** 130

**STEPHEN J. HARPER**
*Un sport légendaire : les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2013, 411 pages

S'il faut lui reconnaître une seule qualité, c'est bien celle d'être un homme fidèle à ses convictions. Avec la parution d'*Un sport légendaire : les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel*, Stephen Harper (ou Stephen J. Harper, du nom qui apparaît sur la couverture) prêche par l'exemple. Il fait la promotion de l'effort personnel (lui qui conjugue l'écriture et l'emploi exigeant de premier ministre), il atteint son objectif sans subvention ou aide gouvernementale (sauf pour la traduction, l'édition et la publication) et il rappelle les valeurs de charité (tous les profits de la vente du livre sont versés aux Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, à défaut d'être versés à la Fondation Tim Hortons pour les enfants). Mais là s'arrêtent les propos élogieux.

Page après page, l'ouvrage de Harper s'avère de peu d'intérêt. Terne, inexplicablement long et même répétitif par bout, l'auteur convainc rarement le lecteur de la pertinence des événements qu'il rapporte. Celui-ci est plutôt guidé pas à pas dans le récit des premiers matchs de hockey organisé aux confins de l'Ontario profond au tournant du XX$^{e}$ siècle, où aucun détail n'est épargné. Smith Falls, Belleville, Renfrew,

Guelph, toutes des municipalités ayant accueillies d'innombrables matchs sans importance apparente opposant d'éphémères équipes constituées dans d'obscures ligues de hockey. L'auteur semble toujours prendre les comptes-rendus de la page des sports des journaux d'époque comme le reflet fidèle de ce qui s'est réellement passé, convaincu que chaque match était plus spectaculaire et enlevant que le match précédent. Heureusement, l'ouvrage est parsemé d'illustrations qui n'apportent rien à l'ensemble et d'anecdotes savoureuses tirées de séries de championnats inter et intra provinciaux légendaires. Pourquoi diable un gros labrador noir est-il soudainement apparu sur la patinoire à la mi-temps de la deuxième partie du match de 1902 opposant les Victorias de Winnipeg aux Wellingtons de Toronto ? Les Silver Seven d'Ottawa ont-ils vraiment salé la patinoire entre les deux périodes de la partie de 1904 afin de ralentir les joueurs plus rapides des Marlboros de Toronto ? Harper sait garder le suspense. Et entre la description de faits divers, appuyés par des articles retrouvés dans Wikipédia, Harper relate une histoire de la montée du hockey professionnel à Toronto.

Globalement toutefois, reste que quelques observations intéressantes peuvent être tirées de l'ouvrage. Bien qu'il s'en défende, l'auteur ne peut faire complètement abstraction des enjeux politiques et économiques qui ont accompagné l'émergence du sport professionnel au Canada.

Harper relate le combat mené au tournant du XX$^{e}$ siècle par John Ross Robertson, un Torontois influent prêt à tout pour empêcher la professionnalisation du hockey, convaincu de l'amateurisme comme seul garant de la pureté du sport et de sa popularisation. Emprisonné par Louis Riel en 1870 dans la foulée des rébellions de la rivière Rouge (journaliste, il avait été dépêché par le journal torontois *The Globe* pour couvrir la révolte), fondateur du *Toronto Evening Telegram* en

1876 (un journal orangiste), ardent défenseur de l'impérialisme britannique et de l'héritage britannique du Canada, désireux de contribuer à la mémoire de la guerre de 1812, John Ross Robertson était connu pour ses idées conservatrices, son racisme envers les Canadiens français et son mépris pour la religion catholique (il avait toutes les qualités). Élu à la Chambre des communes en 1896 pour un mandat en tant que conservateur indépendant, c'est à titre de président de l'Ontario Hockey Association (OHA) entre 1899 et 1905 qu'il fait sa marque.

Durant ces années, l'OHA mène une lutte sans relâche contre la professionnalisation du hockey. Tout joueur soupçonné d'être payé pour jouer était expulsé de la ligue. Des équipes entières furent même expulsées pour avoir systématisé la rémunération des joueurs. L'OHA prenait alors les grands moyens pour éradiquer une pratique qu'elle associait à une forme de prostitution. Toutefois, si l'OHA vint à bout de retarder la professionnalisation du sport à l'intérieur de ses frontières, l'inévitable allait se produire. Des équipes se déclarèrent ouvertement professionnelles, se regroupèrent en association et embauchèrent les joueurs expulsés de l'OHA. Pendant ce temps, à Montréal, une ville déjà ouverte au professionnalisme, des équipes attiraient les meilleurs joueurs canadiens et ainsi mettaient la main la plupart du temps sur la Coupe Stanley. (Le trophée avait été offert en 1893 par Lord Stanley de Preston, 6e gouverneur général du Canada, et était décerné au terme de matchs inter ou intra ligues à l'équipe considérée comme «championne du Dominion»). Toronto, qui considérait qu'un pays britannique comme le Canada devait être mené en tout point par une ville britannique, et non par Montréal, métropole d'une province francophone, allait devoir généraliser le professionnalisme au hockey pour réussir à prouver sa suprématie.

La lutte que Toronto embrassa, malgré les cris de John Ross Robertson et les menaces proférées par la déclinante OHA, s'est construite avec à l'avant-plan des intérêts commerciaux et le désir de créer un sport national pour le Canada. Mais le défi était de taille. Au-delà de l'avance qu'avait Montréal sur le front du professionnalisme, la métropole québécoise était la seule ville canadienne d'envergure à posséder une tradition (rappelons que c'est à Montréal en 1875 que fut disputé le premier match de hockey de l'histoire) et à bénéficier d'un climat propice à la pratique de ce sport. À Toronto, le hockey n'était alors praticable que durant le seul mois de janvier, Vancouver n'a jamais eu d'hivers dignes de ce nom et la province de l'Alberta, qui abrite aujourd'hui deux clubs professionnels, était à l'époque très peu populeuse (elle n'a d'ailleurs été créée qu'en 1905). Le Canada allait devoir attendre les investissements d'industriels canadiens et la création de surfaces artificielles pour que le hockey devienne le sport national du pays. Harper écrit : « On commençait lentement à réaliser que le succès du hockey professionnel ne reposait pas sur le bassin de joueurs disponibles ou sur la présence d'institutions déjà existantes, mais bien sur la disponibilité d'édifices modernes et de marchés urbains suffisamment développés pour les soutenir. »

En 1909, dans le contexte de négociations entre hommes d'affaires canadiens-anglais désireux de s'approprier des marchés, la National Hockey Association (NHA) naît. Des villes ontariennes se joignent à l'équipe déjà existante des Wanderers de Montréal, et l'équipe du Canadien de Montréal est créée ; une équipe qui doit être composée essentiellement de Canadiens français, dans le but de s'approprier le marché francophone peu exploité. Au terme d'une opération de stratégie d'affaires, la passion du hockey se propage de plus en plus à l'extérieur de Montréal vers le reste du Canada et les Canadiens français sont embrigadés

dans une campagne de construction de la *Canadian nation*. Après la feuille d'érable, le castor, l'« Ô Canada » et bientôt le nom « Canadien », le hockey sera rajouté à la liste des symboles que s'approprie le Canada au détriment du Québec. Et en prime, les Canadiens français seront confrontés à un nouveau lieu stratégique d'anglicisation : les patinoires, même en milieu francophone. Car comme pour le travail et les affaires, la langue du hockey (qui entre dans le monde du travail et des affaires), c'est l'anglais. En 1914, après tout ce brassage, le Toronto Hockey Club parvient à mettre la main sur la Coupe Stanley. Il s'agit d'une première pour une équipe de la métropole ontarienne (des équipes de Montréal l'avaient pourtant déjà remportée à vingt reprises ; il faut dire qu'à l'époque la Coupe Stanley était parfois disputée plus d'une fois par année).

L'exportation du hockey de Montréal vers les autres régions du Canada est un peu, selon Harper, l'illustration du dépouillement qu'avait déjà commencé à subir l'élite anglo-canadienne du Québec. Il écrit : « Après la Confédération, l'establishment anglophone de Montréal connut un revers de fortune considérable, troquant sa situation de chef de fil de la ville la plus importante du Canada pour celle d'élite isolée au cœur d'un arrière-pays très majoritairement francophone. *A contrario*, Toronto devint la ville la plus importante de la plus grande province du Dominion. » Mais que vaut cette analyse de l'histoire québécoise appuyée d'aucune source rédigée en langue française ? (D'ailleurs l'ensemble de l'ouvrage n'est appuyé d'aucune source de langue française.) Doit-on vraiment voir dans le sport le reflet des luttes politiques menées à l'intérieur du Canada ?

Dans *Un sport légendaire : les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel*, l'auteur démontre qu'il est possible en 1910 de bâtir un sport national sans demander l'avis des

Canadiens français. À l'époque, des industriels canadiens-anglais se divisent le potentiel commercial des différentes régions du Canada en répartissant des équipes de hockey un peu partout au pays et en créant une franchise francophone pour bien accaparer tous les bénéfices économiques possibles. Cent ans plus tard, le même auteur démontre qu'il est possible de construire un pays sans demander l'avis des Québécois. Son gouvernement obtient la majorité à la Chambre sans l'appui du Québec, et du même coup, sans l'appui du Québec, il finance l'hydro-électricité dans les maritimes, modifie le régime d'assurance-emploi et les programmes de formation de la main-d'œuvre, durcit la justice criminelle pour les jeunes contrevenants, prévoit remplacer le pont Champlain à ses conditions seulement, renforce la présence des symboles monarchiques, persiste dans la création d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières, renonce à Kyoto, etc. Dans le domaine du sport, on le sait, John Ross Robertson aura finalement tort. Le professionnalisme se propagera durablement. Avant sa mort en 1918, il avait pourtant ces paroles : « Celui qui parcourt les dédales d'un monde en pleine effervescence, sans but précis et sans chercher à réaliser ses ambitions, est un homme bien pauvre. » Harper, l'auteur et l'homme politique, qui démontre de brillante façon que rien ne change au royaume du Canada, sera peut-être l'un des éléments inspirant le Québec à mettre fin aux décisions qu'on lui impose de l'extérieur et à se prendre en main définitivement.

Éric Poirier
Avocat, candidat à la maîtrise en droit à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

**JACQUES LANCTÔT**
*Yves Michaud. Un diable d'homme!* Préface de Pierre Karl Péladeau, VLB Éditeur, 2013, 285 pages

Yves Michaud est un homme de parole et d'écrit, maniant la langue française avec une passion et une aisance comme peu de gens en sont malheureusement capables aujourd'hui. C'est d'ailleurs pourquoi le récit intellectuel biographique de Michaud était jusqu'à maintenant disponible essentiellement à travers les différents recueils de ses articles, dont le plus récent et le plus costaud remonte à 2005 et était intitulé *Les raisons de la colère*. Est donc disponible en librairie, cet automne, la première biographie de Michaud au sens où on l'emploie traditionnellement.

Ce livre, signé Jacques Lanctôt, constitue assurément un portait admiratif de l'homme. L'ouvrage s'ouvre sur une préface signée par nul autre que Pierre Karl Péladeau, qui souligne la contribution de l'homme tout en affirmant, à juste titre, que la « vie d'Yves Michaud se confond avec l'histoire contemporaine du Québec » (p. 9). S'ensuit une fausse introduction constituant un « portrait d'Yves Michaud tel qu'en lui-même », un procédé douteux, d'autant plus que le style ne concorde pas parfaitement avec celui de l'objet du livre.

L'intérêt de l'ouvrage réside dans la synthèse d'un parcours impressionnant que les multiples anecdotes parsèment adéquatement. Michaud a été tour à tour journaliste, député, fondateur du journal indépendantiste *Le Jour*, délégué général du Québec à Paris (poste garant du même statut diplomatique qu'un ambassadeur de pays souverain), directeur du Palais des Congrès de Montréal, négociant en vins et « Robin des Banques » combattant les conséquences concrètes que la dérive financière du capitalisme fait subir aux actionnaires. Ajoutons à ce curriculum vitae le fait – beaucoup moins

glorieux – de premier blâmé de l'histoire mondiale du parlementarisme, sans de surcroit que les députés aient su sur quels propos condamnables ils votaient...

Un aperçu biographique de Michaud serait incomplet si nous devions évacuer sa constante lutte pour la protection de notre langue nationale comme expression de notre culture, combat qu'il a mené sur deux fronts, soit par une verve et un vocabulaire impeccable dont l'utilisation à l'ère globalisante fait presque office d'acte de transgression, et par un militantisme constant en faveur de l'application et de la bonification de la Charte de la langue française. En bon empêcheur de tourner en rond, Michaud a fait frémir plusieurs chefs du Parti québécois, dont en premier lieu Lucien Bouchard, alors qu'il proposait au congrès de 1996 d'abolir la loi 86 du gouvernement Bourassa qui rétablissait le libre choix en matière d'affichage, et Bernard Landry, pour sa défense de l'application de la loi 101 au niveau collégial avant que Landry ne s'y rallie lui-même après son départ de la politique. On peut présumer que c'est d'ailleurs son *grand-gueulisme* par rapport à l'enjeu linguistique qui a causé l'alliance des deux grands partis dans ce que Michaud appelle la « motion scélérate » de décembre 2000. Michaud n'aurait assurément pas incarné la figure du député d'arrière-ban qui aurait observé sans mot dire la démission collective des élites gouvernementales vis-à-vis du déclin de la langue française au nom de la préservation de la paix linguistique.

Michaud sait faire frémir tout autant les bien-pensants que les puissants de ce monde. Son militantisme dans la défense des petits actionnaires se double d'un discours plus large sur la mondialisation, à l'heure où les marchés semblent s'être pleinement émancipés de la souveraineté des autorités publiques. C'est que Michaud est doté d'une vision d'ensemble de l'intérêt national, constatant les dangers qui pla-

nent sur l'État québécois et les outils de développement tels que la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et placements et Hydro-Québec, et l'importance vitale de ces leviers dans l'émergence du Québec inc., plus menacé de disparition que jamais.

Dans les corridors de l'Élysée, Louise Beaudoin a jadis accusé de manière méprisante Michaud d'être le « dernier représentant de la vieille ethnie canadienne-française » qu'elle combattait au Québec. Or, Michaud n'a pourtant rien de la caricature habituelle du Canadien français, soit de l'idéal type du produit de la Survivance. Michaud s'inscrit dans le courant « rouge », soit dans le *révolutionnarisme tranquille* lorsque, sous l'égide de Georges-Émile Lapalme, les libéraux ont su incarner une synthèse du nationalisme d'affirmation – par opposition au repli identitaire porté par l'Union nationale – et du fond moderniste qui habitait, à l'ère de l'apparition de la télévision, une partie croissante de la population. Le nationalisme moderniste de l'époque ne représentait pas une tentation de la table rase, soit d'une allergie systématique au concept de continuité historique. S'il n'est pas de l'école groulxienne, le temps et les exigences sociétales l'ont réconcilié avec cette dernière.

Lorsqu'il a assumé le combat pour l'indépendance, Michaud a fait sien ce combat d'une manière totalement décomplexée et résolue. Mais Michaud n'en semble pas moins, alors qu'avant-garde est synonyme de cosmopolitisme et que l'heure est au « citoyen du monde », faire figure d'homme d'une autre époque, quand la culture constituait un horizon de labeur. C'est à travers le savoir, cette connaissance en profondeur du passé – mot désormais honni – que l'émancipation personnelle s'est jadis située, alors qu'on voyait celle-ci comme un enrichissement et une croissance individuelle ô combien plus louables que ce que véhiculent les repères de

la psycho-pop post-humaine contemporaine! C'est qu'on y était tout simplement étranger: Michaud semble effectivement constituer un étranger, un archétype venu d'ailleurs, en cette époque morne, désenchantée et hyper-rationaliste.

C'est à l'exigence de la mémoire, cette faculté qui oublie, que Lanctôt rend hommage à un homme et à une nation en faisant en sorte que nous nous rappelions celui qui a un parcours hors du commun. Cette biographie était nécessaire, et il demeure fort dommage qu'Yves Michaud se refuse toujours de rédiger ses mémoires. Le livre de Lanctôt est sans nul doute une hagiographie, peut-être un peu trop centrée sur le seul récit biographique, délaissant l'histoire des idées et des courants nationaux et sociaux qui ont traversé le Québec. Il est par exemple question du scoutisme en tant qu'activité à laquelle s'adonnait Michaud, mais pas du rôle fondamental de cette pratique dans l'adhésion au nationalisme et la promotion du lien collectif. L'affaire Michaud est décrite, mais aucune réflexion n'est portée sur son impact non seulement sur l'homme, mais sur la remobilisation d'une frange des indépendantistes qui se refusera désormais à faire des compromis sur la défense de leur identité nationale.

L'ouvrage nous fait néanmoins réfléchir sur l'impact de l'homme dans la Cité. Si la contribution du premier à la seconde semble aller de soi, on peut aussi se demander si la seconde n'est-elle pas productrice de ses citoyens, si elle ne constitue pas le cadre régissant les individus. Dans une telle mesure, il n'est nullement surprenant que notre époque ne nous présente guère de Lapalme, de Parizeau, de Lévesque ou de Michaud.

Simon-Pierre Savard-Tremblay

**GABRIEL NADEAU-DUBOIS**
*Tenir tête,* Lux Éditeur, 2013, 224 pages

Gabriel Nadeau-Dubois me rappelle un peu le Steinbeck d'*En un combat douteux* ; certes, l'un est romancier et l'autre essayiste, mais tous deux affichent un style sec et rugueux, sans fioriture inutile, et ils partagent le même humanisme, le même respect envers la lutte obscure et désintéressée de ceux qui veulent rendre la société plus solidaire.

Bien sûr, l'ancien porte-parole de la CLASSE est maintenant devenu une vedette, mais il aurait pu ne pas l'être si la grève n'avait pas connu le succès que l'on sait. *Tenir tête*, son essai, débute d'ailleurs par le portrait du travail de fond – boulot peu glorieux s'il en est – effectué par les militants de la CLASSE. Tournée des cégeps et universités, plans de mobilisation, distribution de tracts, élaboration d'arguments, longues et houleuses assemblées et nuits d'insomnie sont le lot des militants de la CLASSE.

Nadeau-Dubois s'attarde particulièrement sur le vote très serré au collège de Valleyfield: les étudiants avaient voté en faveur de la grève par une mince majorité de douze voix. Cette assemblée, la première à avoir lieu, était déterminante pour la suite des choses et elle fut soigneusement préparée par les militants pro-grève, c'est d'ailleurs un des mérites du jeune essayiste que de nous faire réaliser, sous peine de désillusionner les plus lyriques d'entre nous qui voudraient voir dans ce printemps québécois un mouvement spontané, à quel point la grève de 2012 a été planifiée par les organisations étudiantes.

Planifiée, mais pas truquée. On sent que Gabriel Nadeau-Dubois n'a pas digéré les attaques de certains commentateurs, dont Richard Martineau, qui déploraient le déficit démocratique des assemblées étudiantes. Nadeau-Dubois lui réplique qu'au contraire les militants de la CLASSE

avaient une haute idée de la démocratie participative et qu'ils permettaient à toutes les opinions de se faire valoir en assemblée, y compris des opinions qui allaient à l'encontre de leurs idéaux. L'auteur de *Tenir tête* ajoute que le taux de participation aux assemblées était élevé – souvent beaucoup plus élevé, il faut l'admettre, que la participation des Québécois aux dernières élections municipales ! – et que les votes secrets ou électroniques donnaient sensiblement les mêmes résultats que les votes à main levée.

Plus important encore, *Tenir tête* se présente comme un plaidoyer en faveur de la participation citoyenne. Pour Nadeau-Dubois, la démocratie ne saurait être vécue qu'au moment des élections ; en reprenant la vision de Tocqueville, il estime que la démocratie est « aussi et surtout un état social caractérisé par la participation dynamique des citoyens à tous les aspects de la vie commune, notamment par le biais d'associations politiques de toutes sortes. » Et on doit lui donner raison : sans les manifestations étudiantes, la hausse du gouvernement Charest aurait passé comme une lettre à la poste et il est à parier que les élections n'auraient rien changé à cette décision.

Nadeau-Dubois souligne nettement la fausse opposition contenue dans les paroles de Jean Charest qui a déclaré au moment de lancer les élections de septembre 2012 : « La rue a fait beaucoup de bruit. C'est maintenant au tour des Québécois de parler et de trancher cette question. » Ce sophisme – les manifestants (identifiés à la rue) sont aussi des Québécois – limite le jeu politique aux élections, alors que l'essayiste souhaite que l'implication politique prenne une multiplicité de formes et se vive dans le quotidien. Non sans ironie, le porte-parole de la CLASSE durant le printemps étudiant fait remarquer à André Pratte et consorts qui souhaitaient que les étudiants abandonnent la voie des

manifestations pour adopter celle des urnes, qu'ils devraient eux aussi cesser de s'agiter contre la grève puisque seul le résultat des élections compte !

**Les difficiles oscillations de l'équilibriste**

*Tenir tête* se veut aussi une analyse d'une vision individualiste de l'université à laquelle Nadeau-Dubois oppose une conception collective : l'université ne rapporte pas qu'à un individu, elle rapporte aussi à la collectivité, c'est pourquoi elle devrait être financée par les impôts des particuliers et des entreprises à qui incombent de garantir l'égalité des chances, et non par la contribution de l'étudiant. L'essayiste rejoint ainsi les préoccupations de justice sociale d'un John Rawls, préoccupations que le philosophe Michel Seymour a efficacement mises de l'avant dans son essai *Une idée de l'université*. Il ajoute aux exemples déjà donnés par Seymour celui de l'université au Royaume-Uni qui a connu une hausse importante des droits de scolarité en 2012, hausse qui a été accompagnée par une baisse substantielle des inscriptions. De quoi faire mentir les commentateurs qui estiment que l'accessibilité aux études supérieures n'est pas affectée par les frais de scolarité !

Si la défense d'une université accessible pour tous est convaincante, l'originalité de l'ouvrage de Nadeau-Dubois réside davantage dans sa réflexion sur la démocratie participative. L'auteur de *Tenir tête* n'était que porte-parole de la CLASSE au printemps 2012, mais ce rôle semble avoir été mal compris par les médias qui voyaient en lui un leader étudiant comme l'étaient ses collègues Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin. Le public et les journalistes étaient peu habitués au mode de fonctionnement d'une organisation comme la CLASSE, où toutes les décisions devaient être prises en assemblée, et on demandait parfois au jeune porte-

parole de donner sa position sur des enjeux importants, alors qu'il n'avait aucune marge de manœuvre pour s'exprimer.

Selon Nadeau-Dubois, cette souveraineté accordée aux assemblées étudiantes a été positive puisqu'elle a permis aux militants de se sentir directement impliqués dans la grève : les décisions n'étaient pas prises d'en haut, c'était la base qui instaurait la direction que prenait le mouvement. Cependant, on constate que le pouvoir important détenu par la base militante de la CLASSE a parfois donné des maux de tête à son porte-parole. L'essayiste revient sur l'épisode où il s'est fait raccrocher au nez par un Simon Durivage furieux de n'obtenir aucune réponse lorsqu'il lui a demandé s'il allait dénoncer la violence des manifestants. Nadeau-Dubois estime qu'il n'avait pas consulté les membres de la CLASSE et qu'il ne pouvait donc pas répondre à Durivage.

En août 2012, l'écart entre Nadeau-Dubois et la base militante de l'organisation s'est creusé : le charismatique porte-parole se sentait mal à l'aise de défendre publiquement la grève dans les médias, alors que les assemblées étudiantes des collèges et universités n'avaient pas été consultées depuis des mois. Cruelle ironie : Nadeau-Dubois donnait trop son opinion personnelle selon les militants de la CLASSE, alors que les médias lui reprochaient de ne pas prendre assez position, il était trop modéré pour les militants de la base ; alors qu'à l'extérieur de l'organisation, il était vu comme un radical : « Le statut de porte-parole n'avait rien à envier à celui de fil-de-fériste », conclut-il.

**Et la question nationale ?**

Le manifeste de la CLASSE *Nous sommes avenir* aborde une multiplicité de thèmes tels que le féminisme, le racisme, les ressources naturelles, les nations autochtones, le syndica-

lisme de combat, mais la question nationale n'y figure malheureusement pas. On pourrait être tenté de dire comme Mathieu Bock-Côté que le printemps étudiant a achevé la transformation amorcée après le référendum de 1995 : les Québécois ne se définissent plus tant par le clivage fédéralisme/indépendantisme, mais bien par le clivage gauche/droite. Cependant, la présence de Léo Bureau-Blouin au PQ, la participation de Nadeau-Dubois à l'événement souverainiste « Entêté d'avenir » en octobre 2013 et enfin l'épilogue de *Tenir tête* – l'auteur y raconte comment une femme libanaise a pris conscience d'une spécificité québécoise pendant la grève étudiante – montrent que progressisme et indépendantisme ne sont pas mutuellement exclusifs.

Nicolas Bourdon
Professeur de littérature, collège Bois-de-Boulogne

**Gaston Deschênes et Denis Vaugeois**
*Vivre la Conquête (tome 1) à travers plus de 25 parcours individuels,* Septentrion, 2013, 264 pages

**Gabriel Nadeau-Dubois**
*Tenir tête,* LUX, 2013, 224 pages

**Martine Delvaux**
*Les filles en série. Des Barbies aux Pussy Riot,* Éditions du remue-ménage, 2013, 234 pages

**Normand Baillargeon**
*Turbulences. Essais de philosophie de l'éducation,* PUL, 2013, 148 pages

**Réal Bélanger**
*Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre,* PUL, 2013, 570 pages

**La Pointe libertaire**
*Bâtiment 7. Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles,* Écosociété, 2013, 108 pages

**Nicole Rousseau, Johanne Daigle**
*Infirmières de colonie. Soins et médicalisation dans les régions du Québec, 1932-1972,* PUL, 2013, 480 pages

**Michel Métayer**
*Ces paradoxes qui nous habitent,* PUL, 2013, 290 pages

**Jonathan Livernois (dir.)**
*Les affluents partagés. À propos de l'oeuvre d'Yvan Lamonde,* PUL, 2013, 236 pages

**Patrick Imbert**
*Les Amériques transculturelles. Les stéréotypes du jeu à somme nulle,* PUL, 2013, 346 pages

**Yvan Lamonde**
*Trajectoires intellectuelles et politiques des XIX^e^ et XX^e^ siècles québécois,* Del Busso Éditeur, 2013, 354 pages

**Frederick Bastien**
*Tout le monde en regarde ! La politique, le journalisme et l'infodivertissement à la télévision québécoise,* PUL, 2013, 280 pages

**Frédérick Gagnon**
*Les sénateurs qui changent le monde. Le président de la Commission du Sénat américain sur les Relations extérieures et la politique étrangère des États-Unis après 1945,* PUL, 2013, 324 pages



À quoi sert mon argent ?

# PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



La passion des êtres

**Desjardins**
**Caisse d'économie solidaire**

| | |
|---|---|
| Québec | 418 647-1527 |
| Montréal | 514 598-2122 |
| Lanaudière | 450 753-7055 |

www.placement.coop

# *L'Action nationale en héritage*

**Legs et dons planifiés**

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission

**Qu'est-ce qu'un don planifié ?**

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et ;

- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

**Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés**
**a/s : Jacques Martin**
**82, rue Sherbrooke Ouest**
**Montréal (Québec) H2X 1X3**

**(514) 845-8533 ou, sans frais , au 1-866-845-8533**

# Prévenez le coût!




Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514-845-8533 ou 1-866-845-8533

- par la boutique internet*
  action-nationale.qc.ca

## Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Avec votre numéro d'abonné, il vous permet de transférer directement votre paiement dans notre compte.

### *Autorisation de prélèvement annuel*

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

**Chaque abonné est important pour nous.**

*** VISA et MASTERCARD acceptées**




**Gestion François Beaudoin**

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
**gfb@tlb.sympatico.ca**

# CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Robert Ascah
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Jean-François Barbe
François Beaudoin
Gaston Beaudry †
Dominique Bédard †
Yvan Bédard
Henri Blanc
David Boardman
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Comeau
Normand Cossette
Richard Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Henri Joli-Cœur
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Bernard Landry
Denis Lazure †
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Clément Martel
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Roger Masson
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Reginald O'Donnell
Arthur Prévost †
Ghislaine Raymond-Roy
René Ricard
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Paul-Émile Roy
Michel Taillefer
Claudette Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Cécile Vanier †
André Verronneau
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora
André Watier

**Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 $ et plus.**

L'Action
NATIONALE

## Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

## Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

## Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## Mise en page

Sylvain Deschênes

## Impression

Marquis imprimeur

## Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

### Président
Denis Monière

### Vice-président
Christian Gagnon

### Secrétaire
Patrick Sabourin

### Trésorier
Robert Ladouceur

### Conseillers
Isabelle Le Breton
Jacques Martin
Anne-Michele Meggs

### Ex Officio
Robert Laplante

### Membres
Mathieu Bock-Côté
Jean-Louis Bourque
Robert Comeau
Charles-Philippe Courtois
Myriam D'Arcy
Catherine Dorion
Henri Laberge
Josée Lacourse
Gilles Lavoie
Tania Longpré
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Michel Sarra-Bournet
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Pierre-Paul Sénéchal
Pierre Serré

### Membres honoraires
Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Pierre de Bellefeuille, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

### Membres émérites
René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

# Tarifs 2014

| | 1 an<br>10 numéros | 2 ans<br>20 numéros |
|---|---|---|
| Abonnement | **80 $**<br>*(70,22 $ + taxes)* | **140 $**<br>*(122,89 $ + taxes)* |
| Abonnement de soutien | **175 $** | **300 $** |
| Étudiant | **45 $**<br>*(39,50 $ + taxes)* | **80 $**<br>*(70,22 $ + taxes)* |
| Institution | **140 $**<br>*(122,89 $ + taxes)* | **235 $**<br>*(206,28 $ + taxes)* |
| Autres pays | **150 $** | **275 $** |

Version numérique

**Abonnement PDF**

| | | |
|---|---|---|
| **48,28 $ + taxes** | **55 $** | **95 $** |
| | **83,39 $ + taxes** | |

**TVQ 1012563392 TQ0002** **TPS 11901 9545**

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement électronique ou au guichet
(renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

*Pour nous joindre par courriel :*
revue@action-nationale.qc.ca

**www.action-nationale.qc.ca**

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

**Envoi de Poste-Publications**–Enregistrement N° 09113